The background of the entire page is a black and white photograph of a wind turbine. The turbine's tower and nacelle are visible in the lower-left foreground, with one of its three blades extending towards the center. The rest of the image shows a vast, flat landscape covered in dense vegetation, with another wind turbine visible in the distance under a clear sky.

**Avis de convocation à l'assemblée annuelle
et extraordinaire des actionnaires et circulaire
de sollicitation de procurations de la direction**

Assemblée annuelle et extraordinaire du 4 mai 2021

Table of Contents

Lettre et invitation aux actionnaires	5
Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires	8
Information générale	12
À propos de notre assemblée des actionnaires.	13
Envoi par la poste et disponibilité de la circulaire de sollicitation de procurations et du rapport annuel	14
Comment voter	17
Points à l'ordre du jour	23
1. Élection des administrateurs	23
2. États financiers.	43
3. Reconduction du mandat de l'auditeur	43
4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction	44
5. Approbation du plan d'unités d'actions de 2021	45
6. Modifications au plan d'options sur actions	52
7. Autres points à l'ordre du jour	55
Gouvernance	56
Rapport du comité d'audit, des finances et des risques et responsabilités du comité	77
Rapport du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable et responsabilités du comité	80
Rapport du comité des ressources humaines et responsabilités du comité	82
Rapport du comité de la performance des investissements et responsabilités du comité	84
Rémunération des administrateurs.	85
Rapport sur la rémunération de la haute direction	92
Annexe A – Liste de contrôle de l'information à fournir concernant la gouvernance.	A1
Annexe B – Lignes directrices générales en matière de gouvernance	B1

Le présent document contient de l'information importante pour les actionnaires. Votre participation est très importante. Veuillez prendre quelques minutes pour soumettre votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dès aujourd'hui ou pour voter par téléphone ou par Internet selon les instructions données dans la procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote.



À propos de nous

TransAlta détient, exploite et développe un portefeuille diversifié d'actifs de production d'électricité au Canada, aux États-Unis et en Australie en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Elle fournit aux municipalités, aux industries et aux entreprises de l'électricité propre, sécuritaire, fiable et à faible coût.

Points à l'ordre du jour

- Élire chacun des 12 candidats aux postes d'administrateur proposés par TransAlta;
- Recevoir les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération;
- Examiner le vote consultatif non contraignant sur l'approche de TransAlta en matière de rémunération des membres de la haute direction;
- Approuver le plan d'unités d'actions de 2021 de TransAlta;
- Approuver les modifications au plan d'options sur actions de TransAlta.

9,5 milliards
de
dollars

Valeur d'entreprise

Bilan solide et gestion rigoureuse du capital

3,0 milliards
de
dollars

Capitalisation boursière

Inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE

>110 ans

Expérience dans la production d'énergie

Le fondement de notre stratégie ciblée

1500 MW

Croissance de la capacité nette dans le secteur des énergies renouvelables depuis 2005

Nous place en tête de liste pour les
investisseurs ESG

360 millions
de
dollars

Flux de trésorerie disponibles

Solide performance malgré les défis posés
par la COVID-19

25 millions
de
tonnes

Réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 2005

Nous avons été en mesure de réduire nos
émissions d'une quantité équivalant à celles
d'un petit pays d'Europe



Leadership de TransAlta en matière d'ESG

Environnement

- Favoriser l'atténuation du réchauffement planétaire en réduisant les émissions de GES – depuis 2005, nous avons réduit nos émissions annuelles d'environ 25 millions de tonnes d'éq. CO₂
- Mise en œuvre réussie de notre conversion au gaz— d'ici 2025, nous devrions avoir converti du charbon au gaz une capacité de production de 5 500 MW et, d'ici 2026, nous devrions avoir complètement éliminé la production à partir du charbon

Responsabilité sociale

- Représentation féminine d'au moins 40 % parmi tous les employés de la Société d'ici 2030
- Maintien de l'équité salariale pour les femmes qui occupent des rôles équivalents à ceux des hommes
- Soutien continu à l'éducation des jeunes Autochtones – en 2021, nous établissons une nouvelle cible d'éducation et de sensibilisation en matière de culture autochtone à l'échelle de l'entreprise
- Engagement envers un objectif zéro (zéro incident lié à la sécurité)

Gouvernance

- Priorité accordée par le conseil au développement durable par l'entremise de notre comité de gouvernance, de la sécurité et du développement durable
- Diversité au sein du conseil et de l'équipe de haute direction
 - 33% des postes de haute direction sont occupés par des femmes
 - 42 % des candidats à un poste d'administrateurs sont des femmes
- Durée moyenne des mandats de moins de cinq ans
- Politique concernant la diversité du conseil et des effectifs en place depuis 2015
- Engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion adopté en 2020

Candidats aux postes d'administrateurs

Nom	Âge	Indépendant	Participation à des comités	Quatre principales compétences	Présence aux réunions en 2020	Résultats du vote pour 2020
Rona H. Ambrose	51	Indépendant	CGSDD (présidente) CRH	Affaires gouvernementales; réglementation; technologie; environnement	100 %	99,29 %
John P. Dielwart	68	Indépendant	s. o. Président du conseil	Génie; réglementation; environnement; fusions et acquisitions	100 %	98,17 %
Alan J. Fohrer	70	Indépendant	CAFR CGSDD	Finances; génie; énergie électrique; opérations internationales	95,8 %	99,27 %
Laura W. Folse	62	Indépendant	s. o.	Risques; RH; énergie électrique; génie	s. o.	s. o.
Harry A. Goldgut	65	Indépendant	CPI	Réglementation; fusions et acquisitions; affaires gouvernementales; énergie électrique	100 %	99,72 %
John H. Kousinioris	56	Non indépendant	s. o.	Réglementation; énergie électrique; environnement; fusions et acquisitions	s. o.	s. o.
Thomas M. O'Flynn	61	Indépendant	s. o.	Fusions et acquisitions; finances; risques; énergie électrique	s. o.	s. o.
Beverlee F. Park	59	Indépendant	CAFR (Présidente) CRH	Finances; RH; environnement; fusions et acquisitions	100 %	99,25 %
Bryan D. Pinney	68	Indépendant	CAFR CRH (Président)	Finances; RH; risques; fusions et acquisitions	100 %	99,01 %
James Reid	55	Indépendant	s. o.	Finances; opérations internationales; risques; fusions et acquisitions	s. o.	s. o.
Sandra R. Sharman	58	Indépendant	CGSDD CRH	RH; fusions et acquisitions; réglementation; risques	100 %	99,67 %
Sarah A. Slusser	58	Indépendant	s. o.	Énergie électrique; opérations internationales; fusions et acquisitions; environnement	s. o.	s. o.

Lettre et invitation aux actionnaires

Le 25 mars 2021

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de TransAlta Corporation (la « Société »), nous sommes heureux de vous inviter à assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2021 (l'« assemblée ») qui aura lieu de manière virtuelle uniquement le mardi 4 mai 2021 à 12 h (midi) (heure de Calgary). En raison des répercussions continues de la COVID-19 et afin de réduire les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes, nous tiendrons notre assemblée de manière virtuelle uniquement dans le cadre d'une diffusion audio en direct sur le Web. Les actionnaires auront tous la même chance de participer à l'assemblée annuelle en ligne, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

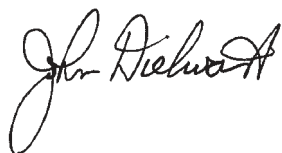
Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Celle-ci renferme des détails sur les questions devant être soumises à l'assemblée et fournit des renseignements sur notre programme de rémunération des membres de la haute direction ainsi que sur nos solides pratiques de gouvernance. Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et de voter sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée. Votre vote et votre participation sont très importants. En 2020, 170 787 738 voix ont été exprimées en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir à l'assemblée annuelle des actionnaires, soit 61,64 % des actions ordinaires admissibles. Nous encourageons les actionnaires à participer en aussi grand nombre à l'assemblée de cette année.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, vous pouvez voter par téléphone, par Internet ou remplir et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joints. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la section « Comment voter » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Nous vous invitons à visiter notre site Web avant l'assemblée afin de prendre connaissance de renseignements importants concernant la Société.

Le 4 février 2021, la Société a annoncé que Dawn Farrell, présidente et chef de la direction, quittera la Société et le conseil le 31 mars 2021, après avoir dirigé la Société pendant près d'une décennie. John Kousinioris, actuellement chef de l'exploitation de la Société, succédera à Mme Farrell à titre de président et chef de la direction et deviendra membre du conseil le 1er avril 2021. Le conseil a choisi à l'unanimité M. Kousinioris comme successeur au poste de président et chef de la direction au terme d'un processus de sélection de la relève officiel, exhaustif et réfléchi.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre aux actionnaires figurant dans notre rapport annuel, qui donne un aperçu de notre rendement en 2020.

Nous espérons vous compter parmi nos participants à l'assemblée et, d'ici là, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.



John P. Dielwart

Président du conseil d'administration



Dawn L. Farrell

Présidente et chef de la direction

Remarques concernant les énoncés prospectifs

La présente circulaire (au sens attribué à ce terme dans les présentes) comprend de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et des énoncés prospectifs (*forward-looking statements*) au sens de la législation américaine en valeurs mobilières applicable, y compris la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis (collectivement, les « énoncés prospectifs »).

Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos opinions ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles ont été formulées et sur l'expérience de la direction et sa perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle, des résultats et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que « pouvoir », « devoir », « pourrait », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « éventuel », « permettre », « continuer de » ou d'autres termes comparables et à l'emploi du futur ou du mode conditionnel. De tels énoncés ne sont pas des garanties concernant notre rendement, nos résultats ou les événements futurs et sont soumis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui pourraient amener notre rendement, nos résultats ou les événements réels à différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs.

Plus particulièrement, la présente circulaire contient des énoncés prospectifs ayant trait, notamment, au plan stratégique de la Société, dont les conversions du charbon au gaz et le rééquipement de l'unité 5 de la centrale de Sundance pour la transformer en une unité à cycle combiné hautement efficace; les pratiques de la Société concernant la diversité en milieu de travail, notamment l'engagement de la Société selon lequel, d'ici 2030, elle comptera une représentation féminine de 50 % au sein du conseil et de 40 % dans tous les postes; les objectifs environnementaux de la Société; les objectifs stratégiques de la Société et l'attente selon laquelle l'exécution de la stratégie de la Société permettra de réaliser de la valeur pour les actionnaires; l'optimisation et la diversification de nos actifs existants et l'expansion continue de notre portefeuille global au Canada, aux États-Unis et en Australie; des investissements dans diverses technologies propres et renouvelables; et notre philosophie ainsi que nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction, dont le recours aux incitatifs à long terme tels que les options sur actions.

Les principales hypothèses et les principaux facteurs qui ont servi à élaborer les énoncés prospectifs figurant dans les présentes, qui pourraient se révéler inexacts, comprennent, sans limitation, les hypothèses énoncées dans les présentes ainsi que dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société datée du 2 mars 2021. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties du rendement, des événements, des actions ou des résultats futurs et sont par nature soumis à des risques, à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs importants qui pourraient amener nos plans, notre rendement, nos résultats et notre situation réels à différer sensiblement des énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur les éléments exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire, on compte entre autres, sans limitation, les risques concernant : les répercussions de la COVID-19, y compris en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, la main d'œuvre et le risque de crédit lié à la contrepartie; les fluctuations de la demande, des prix du marché et de la disponibilité des approvisionnements en combustible nécessaires à la production d'électricité; la variation de la demande d'électricité et de puissance et notre capacité de conclure des contrats pour notre production d'électricité à des prix qui procureront les rendements escomptés, et de remplacer les contrats qui viennent à échéance; des modifications sont apportées aux cadres législatifs, réglementaires et politiques actuels et prévus dans les territoires où nous exerçons des activités; les exigences environnementales et les changements qui y sont apportés ou les responsabilités en découlant; l'existence de différends ou de poursuites juridiques, réglementaires ou contractuels ou l'éventualité que naissent de tels différends ou que soient intentées de telles poursuites; l'issue d'enquêtes, de différends et de poursuites, y compris en ce qui concerne l'investissement de Brookfield; l'évolution de la conjoncture économique, y compris la fluctuation des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées des centrales et notre capacité à les remettre en service le plus rapidement possible; les pannes de matériel et/ou notre capacité à réparer et à entretenir notre matériel, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, ou à le réparer ou à l'entretenir dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts; les interruptions du transport et de la distribution de l'électricité; les répercussions des conditions météorologiques et d'autres risques liés aux changements climatiques; les augmentations imprévues dans la structure des coûts; l'incapacité d'avoir accès aux combustibles nécessaires à l'exploitation des centrales, y compris le gaz naturel, le soleil, l'eau ou le vent; l'incapacité de répondre aux attentes financières; les catastrophes naturelles et anthropiques qui entraînent notamment des ruptures de barrages ou de digues; la menace de terrorisme et de cyberattaques au pays; la gestion du risque lié aux produits de base; les risques liés au négoce de l'énergie; le risque lié au secteur d'activité et la

concurrence au sein de ce secteur; la nécessité d'interagir avec des groupes de parties prenantes et des tiers ou de s'en remettre à ceux-ci; les fluctuations du change et les risques politiques à l'étranger; le besoin et la disponibilité de financement supplémentaire et notre capacité à obtenir un tel financement ou à en obtenir à des taux concurrentiels; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit de contrepartie; des changements touchant les conditions de crédit et de marché; des changements dans notre relation avec TransAlta Renewables Inc. ou dans notre propriété de celle-ci; les risques associés aux stratégies de croissance, aux projets de développement et aux acquisitions, y compris les risques liés aux dépenses d'investissement, aux permis et licences, à la main-d'œuvre et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'intégration; l'augmentation des coûts ou le report des échéances de construction ou de mise en service des pipelines reliés aux unités converties; des changements dans les attentes quant au versement futur de dividendes, y compris par TransAlta Renewables Inc.; l'insuffisance ou l'indisponibilité des garanties d'assurance; les répercussions d'un abaissement de note sur nos activités de commercialisation de l'énergie et sur nos coûts de financement; notre provision pour impôts sur le bénéfice; l'issue des enquêtes et des litiges; la dépendance envers le personnel clé; les questions de relations de travail; et les projets de développement et les acquisitions.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci, car ils reflètent les attentes de la Société uniquement à la date des présentes. Les énoncés prospectifs compris dans le présent document ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les énoncés prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que ce que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Nous ne pouvons garantir que la performance, les résultats ou les événements projetés se matérialiseront.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société évalue son rendement et celui de ses unités opérationnelles à l'aide de diverses mesures. Certaines des mesures financières contenues dans la présente circulaire, y compris le bénéfice avant intérêt, impôt et amortissement (BAIIA), les fonds provenant des activités d'exploitation (les « FPAE ») et les flux de trésorerie disponibles (« FTD ») ne sont pas des mesures standard définies par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne devraient pas être prises hors contexte ni être considérées comme des mesures remplaçant celles qui ont été préparées conformément aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS sont présentées pour permettre à la direction et aux investisseurs de bien comprendre notre situation financière et nos programmes de rémunération des membres de la haute direction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures et d'autres mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons, se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux IFRS et non conformes aux IFRS additionnelles » figurant dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com, et auprès de la SEC, au www.sec.gov.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de TransAlta Corporation (la « Société ») aura lieu le mardi 4 mai 2021 à 12 h (heure de Calgary) de manière virtuelle uniquement, dans le cadre d'une diffusion audio en direct sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/438758405>, pour :

1. élire chacun des 12 candidats aux postes d'administrateur proposés par la Société pour le prochain exercice (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
2. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – États financiers » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
3. renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Société, pour le prochain exercice et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Reconduction du mandat de l'auditeur » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
4. examiner une résolution consultative non contraignante acceptant l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme elle est décrite à compter de la page 39 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction);
5. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure à la page 47 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe, ratifiant, confirmant et approuvant le plan d'unités d'actions de 2021 de la Société (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Approbation du plan d'unités d'actions de 2021 » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
6. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure aux pages 49 et 50 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe, ratifiant, confirmant et approuvant certaines modifications au plan d'options sur actions (le « plan d'options ») de la Société, afin de réduire le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du plan d'options de la Société et de supprimer la limite globale de 16 500 000 actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de tous les mécanismes de rémunération en actions de la Société (se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Modifications au plan d'options sur actions » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
7. traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 mars 2021 de la Société et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour l'assemblée sont joints au présent avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Vous êtes prié d'étudier attentivement toute l'information que contient la circulaire de sollicitation de procurations de la direction avant de voter.

Cette année, la Société tient son assemblée dans le cadre d'une diffusion en direct sur le Web. Cette diffusion sur le Web, qui est conforme aux restrictions actuelles concernant les rassemblements et vise à assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires et de nos employés pendant la situation d'urgence de santé publique en cours, permettra aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment désignés de participer à l'assemblée, d'y poser des questions et d'y voter au moyen d'un portail en ligne. Par conséquent, si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez participer à l'assemblée, qui sera diffusée en direct sur le Web, au moyen du portail en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/438758405>. Les actionnaires non inscrits (ou véritables) pourront également écouter l'assemblée diffusée en direct sur le Web à

l'adresse <https://web.lumiagm.com/438758405>, mais ils ne pourront pas voter virtuellement ni poser de questions dans le cadre de la diffusion en direct à moins qu'ils ne soient des fondés de pouvoir dûment désignés et inscrits.

Le conseil d'administration vous recommande à l'unanimité de voter POUR TOUS les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur et les autres points à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Le 24 mars 2021

Par ordre du conseil d'administration de TransAlta Corporation
Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Jeffers', with a long horizontal line extending to the right.

Scott Jeffers
Calgary (Alberta)

Seuls les porteurs de nos actions ordinaires (les « actionnaires ») inscrits à la fermeture des bureaux le 24 mars 2021, soit la date de référence fixée pour l'assemblée, ont le droit de recevoir l'avis de convocation, d'être présents et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le formulaire de procuration signé et daté doit parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, avant 12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans le formulaire de procuration ci-joints. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent respecter la marche à suivre indiquée dans le formulaire d'instructions de vote ou tout autre formulaire de procuration que leur fournissent leurs intermédiaires.

Avis important concernant les documents de sollicitation de procurations et les procédures de notification et d'accès

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans la Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti (au Québec, le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti) (le « Règlement 54-101 ») et la Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue (au Québec, le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue) (le « Règlement 51-102 ») (les « procédures de notification et d'accès ») en ce qui a trait à la distribution des documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ses documents ayant trait aux procurations sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et sur son site Web, au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars, plutôt que d'envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables.

Aux termes des procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables reçoivent un avis conforme aux procédures de notification et d'accès renfermant des détails sur la date, le lieu et le but de l'assemblée, ainsi que des renseignements sur la marche à suivre pour obtenir une version électronique des documents relatifs à l'assemblée.

Les documents relatifs à l'assemblée seront affichés au www.envisionreports.com/ZTMQ2021 vers le 29 mars 2021. Ils seront également affichés sur le site Web de la Société au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars et sous son profil sur SEDAR, au www.sedar.com, vers le 29 mars 2021. Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il aidera à réduire l'utilisation de papier et il permettra à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Il aidera également à accélérer la réception des documents relatifs à l'assemblée par nos actionnaires. Nous prions les actionnaires de passer en revue les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue du vote.

Si vous préférez recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée, sans frais, ou si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez communiquer avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, sans frais au 1 866 962-0498.

Les actionnaires véritables peuvent demander une copie imprimée en ligne au www.proxyvote.com ou par téléphone, sans frais, au 1 877 907-7643 en fournissant le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions indiquées.

Les demandes de copies imprimées devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent être reçues au plus tard le 12 avril 2021, afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date limite pour le dépôt des procurations.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ci-joint et de le retourner, dans l'enveloppe ci-jointe, à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, afin que celle-ci le reçoive au plus tard à 12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée.

Information générale

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») est datée du 24 mars 2021 et est distribuée aux porteurs de nos actions ordinaires (les « actionnaires ») en lien avec la sollicitation, par la direction de TransAlta Corporation (« TransAlta », la « Société », « nous », « notre » et « nos ») et le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») et pour leur compte, de procurations devant être exercées à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« assemblée »), qui doit se tenir à 12 h (heure de Calgary) le 4 mai 2021, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La présente circulaire vous a été fournie parce qu'à la fermeture des bureaux le 24 mars 2021, soit la date de référence fixée aux fins de l'assemblée, vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de TransAlta. À titre d'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de TransAlta en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Comment voter » ci-après.

La sollicitation des procurations se fera principalement par la poste, mais des administrateurs, des dirigeants, des employés, des consultants ou des mandataires de la Société et de ses filiales pourraient également en solliciter par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique, en personne, par Internet, de vive voix ou par d'autres moyens de communication électroniques, sans recevoir pour ce faire de rémunération supplémentaire.

TransAlta pourrait avoir recours au service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires véritables à exercer par téléphone les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant nos activités dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et de nos autres documents destinés au public sur notre site Web, au www.transalta.com, sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com, et sur le système électronique de collecte de données, d'analyse et de recherche (*Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval*) (« EDGAR »), au www.sec.gov.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 24 mars 2021, et toutes les sommes en dollars sont libellées en dollars canadiens.

À propos de notre assemblée des actionnaires

Qui peut voter à l'assemblée

Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 24 mars 2021 (la « date de référence »), vous avez le droit d'assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Une action ordinaire de TransAlta représente un vote.

À la fermeture des bureaux le 24 mars 2021, nous comptons 269 883 087 actions ordinaires émises et en circulation. Nos actions ordinaires sont négociées sous le symbole « TA » à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sous le symbole « TAC » à la Bourse de New York (la « NYSE »).

Pour que nous puissions délibérer sur les points soumis à l'assemblée, au moins deux personnes détenant ou représentant par procuration au moins 25 % des actions ordinaires en circulation donnant droit de vote à l'assemblée doivent être présentes.

À la fermeture des bureaux le 24 mars 2021, nous comptons également 10 175 380 actions privilégiées de série A, 1 824 620 actions privilégiées de série B, 11 000 000 d'actions privilégiées de série C, 9 000 000 d'actions privilégiées de série E, 6 600 000 actions privilégiées de série G et 400 000 actions privilégiées de série I émises et en circulation. Nos actions privilégiées de série A, B, C, E et G sont négociées à la TSX sous les symboles TA.PR.D, TA.PR.E, TA.PR.F, TA.PR.H et TA.PR.J, respectivement. Les actions privilégiées de série I en circulation sont détenues par un membre du même groupe que Brookfield Asset Management Inc. et ne sont pas négociées publiquement. Les porteurs de nos actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, ni d'y assister, ni d'y voter.

Principaux actionnaires

À la connaissance de nos administrateurs et de nos dirigeants, le texte qui suit indique les seules personnes, entreprises ou sociétés qui, directement ou indirectement, sont propriétaires inscrits ou véritables d'au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exercent une emprise sur un tel pourcentage de ces titres :

Nom du porteur	Type de propriété	Nombre de titres comportant droit de vote détenus ¹⁾	Pourcentage des titres comportant droit de vote en circulation détenus
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	Directe/indirecte	38 347 623 actions ordinaires ¹⁾	13,98 %
Brookfield Asset Management Inc	Directe/indirecte	35 399 535 actions ordinaires ²⁾	13,1 %

Notes :

¹⁾ Information en date du 31 décembre 2020, fondée sur la plus récente Annexe 13G/A déposée par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. le 16 février 2021.

²⁾ Information en date du 10 mars 2021, fondée sur les rapports déposés par des membres du même groupe que Brookfield Asset Management Inc. sur le système électronique de déclaration des initiés au www.sedi.ca.

Envoi par la poste et disponibilité de la circulaire de sollicitation de procurations et du rapport annuel

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans la *Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (au Québec, le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) (le « Règlement 54-101 ») et la *Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue* (au Québec, le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) (le « Règlement 51-102 ») (les « procédures de notification et d'accès ») en ce qui a trait à la distribution aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables des documents relatifs à l'assemblée et du rapport annuel de la Société, dans lequel figurent les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur sur ceux-ci et le rapport de gestion connexe. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ces documents sur SEDAR et sur son site Web, au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars, plutôt que d'envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables. Aux termes des procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée et du rapport annuel, les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables reçoivent un avis conforme aux procédures de notification et d'accès renfermant des détails sur la date, le lieu et le but de l'assemblée, ainsi que des renseignements sur la marche à suivre pour obtenir une version électronique des documents relatifs à l'assemblée et du rapport annuel.

Les documents relatifs à l'assemblée seront affichés au www.envisionreports.com/ZTMQ2021 vers le 29 mars 2021. Les documents relatifs à l'assemblée et le rapport annuel seront également affichés sur le site Web de la Société, au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars et sous son profil sur SEDAR, au www.sedar.com vers le 29 mars 2021. Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il aidera à réduire l'utilisation de papier et il permettra à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Il aidera également à accélérer la réception des documents relatifs à l'assemblée par nos actionnaires. Les actionnaires sont priés de passer en revue les documents relatifs à l'assemblée avant de voter.

Si vous préférez recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée ou du rapport annuel, sans frais, ou si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez communiquer avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, sans frais, au 1 866 962-0498. Les demandes de copies imprimées devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent être reçues au plus tard le 12 avril 2021, afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date limite pour le dépôt des procurations. Les actionnaires véritables peuvent demander une copie imprimée en ligne au www.proxyvote.com ou par téléphone, sans frais, au 1 877 907-7643 en fournissant le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions indiquées.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) et de le retourner à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, afin que celle-ci le reçoive au plus tard à 12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que i) vous ne souhaitez pas recevoir notre rapport annuel l'an prochain; ou ii) vous souhaitez recevoir nos rapports intermédiaires, veuillez remplir et retourner le formulaire de l'actionnaire inscrit inclus dans les documents relatifs à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire véritable et avez retourné le formulaire de l'an dernier en demandant un exemplaire de notre rapport annuel et de nos rapports intermédiaires, vous avez reçu des exemplaires de ce ou de ces documents. On vous demandera encore cette année si vous souhaitez recevoir ou non ces documents pour 2021. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez remplir et retourner le formulaire de l'actionnaire véritable inclus dans les documents relatifs à l'assemblée.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant nos activités dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020; nos renseignements financiers sont fournis dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et de nos autres documents destinés au public sur notre site Web, au www.transalta.com, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Communication avec le conseil

Notre conseil valorise un dialogue ouvert et accueille favorablement les avis de nos actionnaires. Notre conseil a adopté une politique en matière d'interaction avec les actionnaires qui vise à encourager les actionnaires à exprimer leurs points de vue sur la stratégie, la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles des actionnaires. On trouvera à partir de la page 51 sous la rubrique « Gouvernance – Interaction avec les actionnaires » une analyse détaillée de notre politique et de nos pratiques en matière d'interaction avec les actionnaires. À l'assemblée, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires véritables qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) pourront poser des questions au président du conseil ainsi qu'à notre présidente et chef de la direction. Entre les assemblées, la Société a recours à un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou en utilisant l'adresse courriel figurant ci-après.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil ou l'un des membres du conseil en envoyant leur correspondance au conseil d'administration par la poste ou par courriel aux adresses suivantes, en précisant qu'il s'agit d'un envoi ou d'un message « Confidentiel – Interaction du conseil avec les actionnaires » :

Le secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12 th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou :

corporate_secretary@transalta.com

Signalement des irrégularités

Le conseil, dans le cadre de la surveillance exercée par le comité d'audit, des finances et des risques (le « CAFR »), a mis en place plusieurs options permettant aux employés, aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux fournisseurs et aux autres parties prenantes de signaler des irrégularités d'ordre comptable, des manquements à l'éthique ou toute autre question qu'ils souhaitent porter à l'attention du conseil. Vous pouvez communiquer avec le CAFR de l'une des manières suivantes :

Page Web (portail Internet) au www.transalta.com/ethics-helpline;

Message vocal anonyme et confidentiel laissé dans la boîte vocale de la Ligne d'assistance en matière d'éthique de TransAlta au 1 855 374-3801 (États-Unis/Canada) et au 1 800 339276 (Australie);

Lettre adressée au :

Audit interne
TransAlta Corporation
110 – 12 th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou

Président du CAFR
Objet « 003 »
TransAlta Corporation
110 – 12 th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

On trouvera de plus amples renseignements sur la politique de dénonciation à partir de la page 51, sous la rubrique « Gouvernance – Notre engagement en matière d'éthique – Procédures de dénonciation ».

Propositions d'actionnaires

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») permet aux actionnaires admissibles de présenter des propositions d'actionnaires aux fins d'examen aux assemblées annuelles. Le 24 décembre 2021 est la date limite à laquelle la Société doit avoir reçu les propositions d'actionnaires à inclure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022. Toutes les propositions doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante :

TransAlta Corporation
Attention : Corporate Secretary
110 – 12 th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

Comment voter

Voter à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires véritables qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) qui participent à l'assemblée en ligne pourront, en temps réel, écouter ce qui s'y dit, poser des questions et voter en remplissant le bulletin de vote qui sera mis à leur disposition en ligne pendant l'assemblée, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir ne pourront pas s'exprimer ni voter à l'assemblée. S'il en est ainsi, c'est que la Société et notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») ne tiennent pas de registre des actionnaires non inscrits, et qu'ils n'ont donc pas connaissance du nombre de titres que ceux-ci détiennent ou de leur droit de voter, à moins que ces actionnaires ne se désignent comme fondés de pouvoir.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous voulez désigner un tiers comme fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée, vous devez le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration qui vous a été envoyé et suivre les instructions qui y sont énoncées dans le délai prescrit. Les actionnaires inscrits qui veulent désigner un fondé de pouvoir tiers (soit une autre personne que les fondés de pouvoir représentant TransAlta qui sont indiqués dans le formulaire de procuration) doivent ÉGALEMENT inscrire cette personne au <http://www.computershare.com/TransAlta> (n° de référence de client – ZTMQ).

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous voulez voter à l'assemblée, vous devez d'abord vous désigner comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé par votre intermédiaire et suivre les instructions applicables de ce dernier dans le délai prescrit ET vous inscrire comme fondé de pouvoir au <http://www.computershare.com/TransAlta> (n° de référence de client – ZTMQ). Une fois que vous serez inscrit, Computershare vous enverra un numéro de contrôle par courriel. **Veillez communiquer avec votre intermédiaire dès que possible pour savoir quelles procédures supplémentaires vous devez suivre pour vous désigner ou désigner un tiers comme fondé de pouvoir (y compris pour savoir si vous devez obtenir un formulaire de procuration légal et valide distinct auprès de votre intermédiaire si vous êtes à l'extérieur du Canada).**

Dans tous les cas, toutes les procurations doivent être reçues et tous les fondés de pouvoir doivent être inscrits **avant 12h (heure de Calgary) le 30 avril 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures** (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, pour participer et voter à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu de manière virtuelle uniquement et vous pourrez y avoir accès en vous connectant en ligne au <https://web.lumiagm.com/438758405>. Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Cliquez sur « Joindre » puis saisissez votre numéro de contrôle (voir ci-après) et le mot de passe « **transalta2021** » (sensible à la casse);
- Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle est celui qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans l'avis par courriel que vous avez reçu. Si vous avez dûment désigné un fondé de pouvoir tiers, Computershare lui fournira un numéro de contrôle par courriel après la date limite du vote par procuration et après que le fondé de pouvoir aura été dûment désigné ET inscrit de la manière indiquée dans le présent avis. L'inscription de fondés de pouvoir tiers dont il est question ci-dessus est une étape supplémentaire à franchir pour que les fondés de pouvoir puissent assister et participer à l'assemblée. Le fondé de pouvoir qui n'a pas de numéro de contrôle ne pourra pas poser de questions ni voter à l'assemblée, mais pourra l'écouter comme invité.

L'assemblée sera accessible au moyen d'une application Web mobile HTML client compatible avec les dernières versions de Chrome, Firefox, Edge et Safari. Si ne parvenez pas à vous connecter à l'assemblée ou à y participer pendant que celle-ci se déroule en raison de problèmes techniques, le clavardage ou l'assistance en ligne sur la plateforme de Lumi Global pourra vous aider à résoudre certains problèmes. Nous vous recommandons également de communiquer avec notre agent des transferts et chargé de la tenue des registres, Société de fiducie Computershare du Canada, au 1 800 564-6523 pour obtenir de l'aide en direct pendant l'événement. Si vous rencontrez toujours des difficultés après avoir suivi les conseils donnés, veuillez contacter support@lumiglobal.com ou « ouvrir un billet » (*raise a ticket*). Lorsque vous contactez l'assistance de Lumi Global, assurez-vous d'avoir les informations suivantes afin que Lumi Global puisse vous aider le plus rapidement possible : nom de l'événement, identifiant de l'assemblée générale, nom d'utilisateur, numéro de contrôle, problème.

Si vous participez à l'assemblée en ligne, il est important que vous restiez connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de vous exprimer dès que commence un vote. Il vous incombe d'assurer votre connexion pendant toute la durée de l'assemblée. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre la procédure. Veuillez communiquer avec Computershare au 1 800 564-6253 si vous avez des questions à propos de votre faculté de participer ou de voter à l'assemblée.

Si vous ne souhaitez pas voter à l'assemblée, veuillez consulter les documents relatifs à l'assemblée (que vous pouvez également consulter électroniquement) pour obtenir des renseignements sur la manière de voter en nommant un fondé de pouvoir, de soumettre une procuration ou, dans le cas des actionnaires non-inscrits, de voter par l'entremise d'un intermédiaire. Le vote par procuration est la façon la plus facile de voter, car il permet à une autre personne de voter en votre nom. Il est possible de voter par anticipation de l'une des manières indiquées dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote et dans les documents relatifs à l'assemblée.

Nommer un fondé de pouvoir

Utilisez le formulaire de procuration (la « procuration ») pour nommer un fondé de pouvoir. En nommant un fondé de pouvoir, vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.

Veuillez noter que vous pouvez nommer qui vous voulez à titre de fondé de pouvoir. Cette personne ne doit pas nécessairement être un actionnaire de TransAlta ou les représentants de TransAlta nommés dans la procuration. Pour nommer quelqu'un d'autre à titre de fondé de pouvoir, veuillez biffer les noms imprimés sur la procuration et indiquer le nom de la personne que vous souhaitez désigner comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin ET suivre les instructions énoncées ci-dessus pour inscrire votre fondé de pouvoir au <http://www.computershare.com/TransAlta> (n° de référence de client – ZTMQ). Veuillez indiquer la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'égard de chaque point à l'ordre du jour. À l'assemblée, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote conformément à vos instructions. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez en a connaissance et qu'elle assiste à l'assemblée en suivant les instructions énoncées ci-dessus. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés.

Des questions?

Communiquez avec notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, au 1-800-564-6253

Si vous retournez votre procuration signée sans avoir nommé qui que ce soit pour être votre fondé de pouvoir, John P. Dielwart, président du conseil, et John H. Kousinioris, président et chef de la direction de TransAlta, ont accepté d'agir en tant que vos fondés de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou pour s'abstenir de le faire à l'assemblée conformément à vos instructions.

Si vous décidez de nommer John P. Dielwart et John H. Kousinioris à titre de fondés de pouvoir, mais n'indiquez pas la façon dont vous voulez qu'ils exercent vos droits de vote, ils exerceront vos droits de vote comme suit :

- **POUR l'élection de chacun des 12 candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur;**
- **POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération;**

- **POUR le vote consultatif non contraignant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction;**
- **POUR l’approbation du plan d’unités d’actions de 2021;**
- **POUR les modifications au plan d’options sur actions.**

À l’occasion de tout scrutin, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par les procurations désignant les fondés de pouvoir nommés par la direction dans le formulaire de procuration ou le formulaire d’instructions de vote seront exercés pour ou contre chacune des questions indiquées dans l’avis de convocation à l’assemblée annuelle et extraordinaire ou feront l’objet d’une abstention à l’égard de ces questions, dans chaque cas, conformément aux instructions données par chaque actionnaire, et si l’actionnaire précise un choix quant à un point à l’ordre du jour, les droits de vote rattachés à ces actions ordinaires seront exercés en conformité avec ce choix. La procuration confère un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir qui y est nommé à l’égard de toute modification pouvant être apportée aux questions figurant dans l’avis de convocation à l’assemblée annuelle et extraordinaire et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l’assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d’ajournement ou de report.

Voter par procuration

Utilisez la procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée ou y être représenté par un fondé de pouvoir, vous pouvez voter de l'une des façons suivantes :

Par la poste	<ul style="list-style-type: none">• remplissez, datez et signez la procuration conformément aux directives données dans celle-ci;• retournez la procuration remplie dans l'enveloppe fournie à cette fin à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1.
Par téléphone	<ul style="list-style-type: none">• composez le 1 866 732-8683 à partir d'un téléphone à clavier et suivez les instructions vocales;• reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration;• communiquez vos instructions de vote en utilisant le clavier du téléphone.
Par Internet	<ul style="list-style-type: none">• accédez au site Web www.proxyvote.com et suivez les instructions;• reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration;• communiquez vos instructions de vote électroniquement par Internet.

Veillez noter que si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer à titre de fondé de pouvoir aucune autre personne que l'administrateur et le dirigeant dont le nom est indiqué sur votre formulaire de procuration.

Veillez noter que votre procuration et vos instructions de vote doivent être reçues avant **12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations déposées en retard et, avec ou sans préavis, de renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations, mais ne sommes nullement tenus d'accepter ou de rejeter quelque procuration que ce soit.

Changer votre vote

Vous pouvez changer un vote que vous avez exercé par procuration si ce changement parvient à destination avant **12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, de l'une des manières suivantes :

- en soumettant une nouvelle procuration qui porte une date postérieure à celle de la procuration soumise précédemment et en l'envoyant par la poste à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1;
- en votant une nouvelle fois par téléphone ou par Internet;
- de toute autre manière permise par la législation applicable.

Vous pouvez révoquer la manière suivante un vote que vous avez exercé par procuration :

- vous soumettez par la poste un avis de révocation qui porte votre signature ou la signature de votre mandataire ou, si l'actionnaire est une société, le sceau de la société ou la signature d'un de ses dirigeants ou d'un mandataire dûment autorisé de celle-ci, à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1. Votre avis de révocation doit parvenir à destination avant 12 h (heure de Calgary) le 30 avril 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée.

Information supplémentaire pour les actionnaires véritables

Vous êtes un actionnaire véritable (un « actionnaire véritable ») si vos actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire et que votre certificat est détenu auprès d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs, d'un fiduciaire ou d'une autre institution (chacun, un « intermédiaire »). Les actions ordinaires de TransAlta dont un actionnaire véritable est propriétaire véritable sont immatriculées : i) soit au nom d'un intermédiaire par l'entremise duquel l'actionnaire véritable détient les actions ordinaires de TransAlta (les intermédiaires sont notamment des banques, des sociétés de fiducie, des courtiers en valeurs mobilières et des fiduciaires ou des administrateurs de REER, de FERR et de REEE autogérés ou de régimes similaires); ii) soit au nom d'une chambre de compensation (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc.) dont l'intermédiaire est un adhérent.

La Société a distribué des copies de l'avis conforme aux procédures de notification et d'accès aux intermédiaires et aux chambres de compensation afin qu'elles soient distribuées aux actionnaires véritables. La Société paiera pour qu'un intermédiaire remette l'avis conforme aux procédures de notification et d'accès (et, sur demande, des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée) aux propriétaires véritables opposés.

Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse contient un formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires véritables doivent suivre attentivement les directives données sur le formulaire d'instructions de vote en utilisant l'une des manières indiquées pour exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de TransAlta. Le formulaire d'instructions de vote est similaire à un formulaire de procuration, mais il ne peut que donner des instructions à l'actionnaire inscrit sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

À titre d'actionnaire véritable, vous pouvez :

Option 1. Voter par l'entremise de votre intermédiaire

Si vous souhaitez exercer vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire, vous devez suivre les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire. Votre intermédiaire doit vous demander des instructions de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec lui si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote. Vous pourriez sinon recevoir de sa part une procuration préautorisée indiquant le nombre d'actions ordinaires dont les droits de vote doivent être exercés; veuillez alors remplir, signer, dater et retourner cette procuration selon les directives qui y sont données.

Option 2. Voter à l'assemblée ou par fondé de pouvoir

Nous ne connaissons pas le nom de nos actionnaires non inscrits ni le nombre de titres qu'ils détiennent. Cela signifie que vous ne pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée que si vous vous êtes préalablement nommé fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires. Si vous souhaitez exercer vos droits de vote à l'assemblée, vous devez vous nommer fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire ET suivre les directives énoncées sous « – Voter à l'assemblée » ci-dessus pour vous inscrire comme fondé de pouvoir. Ne remplissez pas la partie relative au vote sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote puisque votre vote sera recueilli à l'assemblée. Retournez la procuration ou le formulaire d'instructions de vote à votre intermédiaire dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez aussi nommer une autre personne comme fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires en inscrivant son nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire, en remettant le formulaire conformément aux directives qui y sont données ET en suivant les directives énoncées sous « – Voter à l'assemblée » ci-dessus pour inscrire cette personne comme votre fondé de pouvoir. Votre vote ou celui de votre fondé de pouvoir sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée. À l'assemblée, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez en a connaissance et qu'elle assiste à l'assemblée. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés. La procuration ou le formulaire d'instructions de vote confère un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir qui y est nommé à l'égard de toute modification pouvant être apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Veillez noter que si vous êtes un actionnaire véritable des États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne, vous devez suivre les directives données au verso de votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour obtenir une procuration réglementaire. Lorsque vous aurez reçu votre procuration réglementaire, vous devrez la soumettre à la Société ou à son agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, avant la date de dépôt des procurations pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Option 3. Voter par téléphone ou par Internet

Si vous souhaitez voter par téléphone ou par Internet, veuillez suivre les directives de vote par téléphone ou par Internet indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous remet votre intermédiaire.

TransAlta pourrait avoir recours au service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires véritables à exercer par téléphone les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Date limite pour voter

Que les actionnaires véritables votent par la poste, par téléphone ou par Internet, leur formulaire de procuration (ou d'instructions de vote) doit être reçu par notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, ou par la Société ou ses mandataires, **au plus tard à 12 (heure de Calgary) le 30 avril 2021** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Vous devez remettre vos instructions de vote à votre intermédiaire suffisamment à l'avance pour lui permettre de transmettre ces renseignements à notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, ou à la Société ou ses mandataires, avant la date limite pour le dépôt des procurations. Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer à appliquer l'heure limite pour le dépôt des procurations ou prolonger le délai prévu pour ce faire.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations déposées en retard et, avec ou sans préavis, de renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations, mais ne sommes nullement tenus d'accepter ou de rejeter quelque procuration (ou formulaire d'instructions de vote) que ce soit.

Changer votre vote

Si vous avez exercé vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire et que vous désirez modifier ou révoquer votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour discuter de la possibilité d'un tel changement et de la procédure à suivre. Le changement ou la révocation des instructions de vote par un actionnaire véritable peut prendre plusieurs jours; par conséquent, l'intermédiaire ou la société de service à laquelle celui-ci fait appel doit effectuer le changement ou la révocation dans un délai suffisant avant la date limite indiquée sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour garantir que le changement ou la révocation sera pris en compte à l'assemblée.

Points à l'ordre du jour

Il y a six points à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Élection des administrateurs

Les statuts de fusion (les « statuts de fusion ») de TransAlta fixent respectivement à 3 et à 19 le nombre d'administrateurs minimal et maximal de la Société. Chaque année, notre conseil se penche sur le nombre d'administrateurs requis. Le conseil a déterminé que pour assurer une prise de décision efficace, pourvoir les comités du conseil et répondre aux exigences liées à la planification de la relève, le nombre d'administrateurs devait être d'entre 9 et 14.

Candidats

Chacun des candidats aux postes d'administrateur a fait part de sa volonté d'assumer ce rôle. Chaque candidat proposé, à l'exception de John H. Kousinioris, qui sera nommé président et chef de la direction le 1^{er} avril 2021, est « indépendant » au sens attribué à ce terme dans la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (au Québec, le « Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance ») (le « Règlement 58-101 »).

Chaque administrateur élu remplira ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Nos administrateurs sont élus individuellement tous les ans, par un vote à la majorité des voix. La description de notre politique de vote à la majorité des voix figure sous la rubrique « – Notre politique en matière de vote à la majorité des voix » ci-après. Nous sommes d'avis que la composition de notre conseil doit assurer un équilibre entre des membres possédant l'expérience et les aptitudes nécessaires pour veiller à ce que nos activités et nos stratégies soient menées à bonne fin et des membres possédant les compétences techniques, sectorielles, opérationnelles, financières, commerciales et autres pour maximiser un processus efficace de prise de décisions. Nous employons une grille indiquant les compétences et l'expérience combinées de nos candidats aux postes d'administrateur, laquelle figure sous la rubrique « – Grille de compétences » à la page 35 de la présente circulaire. Nous nous appliquons aussi à maintenir une diversité d'expériences et de perspectives au sein de notre conseil, compte tenu de notre grille de compétences et de notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs. La description de notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs figure sous la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Diversité » à la page 61 de la présente circulaire.

Les candidats proposés à l'élection qui aura lieu à l'assemblée annuelle en 2020 sont :

i) Rona H. Ambrose	vii) Thomas M. O'Flynn
ii) John P. Dielwart	viii) Beverley F. Park
iii) Alan J. Fohrer	ix) Bryan D. Pinney
iv) Laura W. Folse	x) James Reid
v) Harry A. Goldgut	xi) Sandra R. Sharman
vi) John H. Kousinioris	xii) Sarah A. Slusser

Votez dès aujourd'hui POUR les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur sur la procuration. Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR les 12 candidats aux postes d'administrateur. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR chacun des 12 candidats indiqués ci-dessus.

Les notices biographiques de nos candidats à l'élection aux postes d'administrateur figurent sous la rubrique qui suit.



Âge : 51 ans
 Alberta, Canada
 Administratrice depuis 2017

Indépendante

Quatre principales
 compétences :

- Affaires gouvernementales
- Droit et réglementation
- Technologie/
Télécommunications
- Environnement/
Changements climatiques

Administratrice de sociétés. M^{me} Ambrose est présidente suppléante de Valeurs Mobilières TD. Elle a été chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes du Canada et chef du Parti conservateur du Canada. À titre de membre clé du Cabinet fédéral pendant une dizaine d'années, elle a exercé les fonctions de ministre dans neuf ministères du gouvernement du Canada. Elle a entre autres occupé les postes de vice-présidente du Conseil du trésor pendant plusieurs années et de présidente du comité du Cabinet sur la sécurité publique, la justice et les questions autochtones. En tant qu'ancienne ministre de l'Environnement responsable du régime réglementaire sur les gaz à effet de serre en place dans plusieurs secteurs industriels, elle comprend les défis auxquels le secteur des énergies fossiles fait face.

M^{me} Ambrose a été responsable de l'élaboration de plusieurs politiques fédérales liées notamment aux stratégies industrielles en matière d'achats militaires, aux innovations en matière de santé et aux améliorations apportées aux lois en matière d'agressions sexuelles. Elle est reconnue comme une ardente défenseuse des droits des femmes au Canada et dans le monde et a été à la tête du mouvement mondial ayant mené à la création de la « Journée internationale de la fille » aux Nations Unies. Elle a également été responsable de veiller à ce que les femmes autochtones au Canada obtiennent des droits matrimoniaux égaux. Elle s'est battue avec succès pour la création d'un programme canadien destiné à amener en sécurité au Canada, à titre de réfugiées, des femmes et des filles Yazidi qui ont été des esclaves sexuelles de l'EI.

Elle est Global Fellow au Wilson Centre Canada Institute à Washington. En outre, elle siège au conseil consultatif de l'Institut canadien des affaires mondiales et est administratrice de Coril Holdings Ltd. et d'Andlauer Healthcare Group. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria et d'une maîtrise ès arts de l'Université de l'Alberta. Elle est également titulaire d'un diplôme du Harvard Kennedy School of Government Senior Leaders Program.

M^{me} Ambrose possède une solide expérience de leadership acquise dans un vaste éventail de postes aux échelons les plus élevés du gouvernement canadien. Sa grande expérience de la politique publique et ses compétences manifestes pour amener des gens ayant des points de vue différents à s'entendre renforcent notre conseil et la Société. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Ambrose au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	11 sur 11 ³⁾		
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (présidente)	5 sur 5	100 %	171 918 \$
Comité des ressources humaines	7 sur 7		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	8 897	44 389	53 286	489 165 \$	
2019	7 897	23 776	31 673	286 324 \$	Atteinte
2018	1 844	14 214	16 058	105 822 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Andlauer Healthcare Group	Audit; rémunération, mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
161 396 937	99,29 %	1 149 763	0,71 %

John P. Dielwart¹⁾



Âge : 68 ans
Alberta, Canada
Administrateur depuis 2014

Indépendant

Quatre principales compétences :

- Génie et technique
- Droit et réglementation
- Environnement/Changements climatiques
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels

Administrateur de sociétés. M. Dielwart est président du conseil. M. Dielwart était auparavant chef de la direction d'ARC Resources Ltd., propriétaire et exploitante d'avoires pétroliers et gaziers dans l'Ouest canadien. Il en a supervisé la croissance depuis son démarrage en 1996 jusqu'à ce qu'elle atteigne une capitalisation totale d'environ 10 milliards de dollars au moment de son départ à la retraite. Après avoir pris sa retraite d'ARC Resources Ltd. le 1^{er} janvier 2013, M. Dielwart s'est joint à nouveau à ARC Financial Corp. (« ARC Financial ») en qualité de vice-président du conseil et d'associé. ARC Financial est le principal gestionnaire canadien de capital-investissement axé sur l'énergie. En 2020, M. Dielwart a démissionné du conseil mais est demeuré associé et membre des comités des investissements et de la gouvernance d'ARC Financial et représente actuellement ARC Financial au conseil d'Aspenleaf Energy Limited.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec distinction (génie civil) de l'Université de Calgary. Il est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) et a déjà été président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP). En 2015, M. Dielwart a été admis au Calgary Business Hall of Fame et il a reçu en 2018 le prix *Canadian Lifetime Achievement* du Oil and Gas Council.

Le conseil estime que M. Dielwart est un administrateur indépendant et diligent qui apporte à la Société une riche expérience en gestion, en finances et en entrepreneuriat ainsi qu'une excellente connaissance des marchés des produits de base, notamment ceux du pétrole et du gaz, dans lesquels nous exerçons des activités. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Dielwart au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités ⁴⁾	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	11 sur 11		
Comité spécial ⁵⁾	5 sur 5		
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	2 sur 2	100 %	302 510 \$
Comité de la performance des investissements	2 sur 2		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	17 225	122 696	139 921	1 284 475 \$	
2019	0	120 210	120 210	1 086 698 \$	Atteinte
2018	0	99 614	99 614	656 456 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
ARC Resources Ltd.	Sécurité, réserves et excellence opérationnelle (président); risques
Crescent Point Energy Corp.	Réserves; environnement, santé et sécurité (président)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
159 572 935	98,17 %	2 973 765	1,83 %

Alan J. Fohrer



Âge : 70 ans
Californie, États-Unis
Administrateur depuis 2013

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Génie et technique
- Énergie électrique/Services publics
- Opérations internationales

Administrateur de sociétés. M. Fohrer est l'ancien président du conseil et chef de la direction de la Southern California Edison Société (« SCE »), filiale d'Edison International (« Edison ») et l'une des plus grandes sociétés de services publics d'électricité des États-Unis. Il a été élu chef de la direction en 2002 et président du conseil en 2007. En 2000, M. Fohrer a été élu président et chef de la direction d'Edison Mission Energy (« EME »), filiale d'Edison qui possède et exploite des installations électriques indépendantes. Au cours de son mandat au sein d'EME, M. Fohrer a restructuré certains projets internationaux, accroissant ainsi la valeur des actifs vendus au cours des années subséquentes. M. Fohrer a également été vice-président directeur et chef des finances d'Edison et de SCE de 1995 à 1999. Il a pris sa retraite en décembre 2010, après 37 ans de service au sein d'Edison.

M. Fohrer siège actuellement au conseil de PNM Resources, Inc., société de portefeuille ouverte dans le secteur de l'énergie, et de Blue Shield of California, société d'assurance-maladie à but non lucratif. Il est aussi membre du Viterbi School of Engineering conseil of Councilors de la University of Southern California et président de la California Science Centre Foundation.

M. Fohrer a siégé au conseil d'administration de l'Institute of Nuclear Power Operations, de la California Chamber of Commerce, de Duratek, Inc., d'Osmose Utilities Services, Inc., de MWH, Inc. et de Synagro, société fermée de gestion des déchets.

M. Fohrer est titulaire d'une maîtrise en génie civil de la University of Southern California ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la California State University, toutes deux situées à Los Angeles.

M. Fohrer apporte à la Société et au conseil son expérience en comptabilité et en finances, de même que ses connaissances du secteur de la production d'énergie, que ce soit sur les marchés réglementés ou déréglementés. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Fohrer au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	10 sur 11		
Comité d'audit, des finances et des risques	7 sur 7		
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable ⁶⁾	2 sur 2	95,8 %	215 443 \$ ⁸⁾
Comité des ressources humaines ⁷⁾	4 sur 4		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	6 398	110 479	116 877	1 072 931 \$	
2019	6 398	95 053	101 451	917 117 \$	Atteinte
2018	6 398	81 076	87 474	576 453 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Société	Comité
PNM Resources, Inc.	Audit et éthique (président); mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020

Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
161 364 944	99,27 %	1 181 756	0,73 %



Âge : 62 ans
Texas, États-Unis
Candidate

Indépendante

Quatre principales compétences :

- Gestion des risques
- RH/Rémunération
- Énergie électrique/Services publics
- Génie et technique

Administratrice de sociétés. M^{me} Folse est l'ancienne chef de la direction de BP Wind Energy, North America. À ce poste, elle dirigeait une entreprise regroupant plus de 500 employés et entrepreneurs et constituée de 14 parcs éoliens d'une puissance électrique de plus de 2,5 GW répartis dans huit États.

Avant d'occuper le poste de chef de la direction de BP Wind Energy, North America, elle a été vice-présidente directrice, Sciences, technologie, environnement et affaires réglementaires au sein de BP p.l.c., où elle a dirigé les programmes opérationnels, scientifiques et technologiques dans le cadre de l'opération de nettoyage et de remise en état de plusieurs milliards de dollars réalisée à la suite de l'explosion du puits Macondo de BP en 2010, au large de la Louisiane. Au plus fort de la crise, l'équipe d'intervention chargée du nettoyage qu'elle dirigeait comprenait plus de 45 000 personnes travaillant dans plus de cinq États américains et mexicains bordant le golfe du Mexique. Elle a réussi à négocier avec les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements étatiques et locaux la mise en œuvre et la conclusion des efforts de nettoyage entrepris au large des côtes et sur le littoral. Auparavant, elle a gravi les échelons de la haute direction de BP p.l.c en y occupant des postes aux responsabilités et d'une complexité croissantes.

M^{me} Folse est titulaire d'une maîtrise en gestion des affaires de la Stanford University, d'une maîtrise en géologie de la University of Alabama et d'un baccalauréat en géologie de la Auburn University.

M^{me} Folse est membre du conseil du College of Arts & Sciences de la Auburn University et a été membre du conseil de la American Wind Energy Association de 2016 à 2019.

M^{me} Folse apporte à la Société et au conseil son expérience en gestion des risques d'entreprise, en gestion de crise majeure, en analyse des données, en gestion d'organisations d'envergure et complexes, tout en favorisant les changements et les améliorations culturelles en matière de sécurité, d'exploitation et de rendement financier. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M^{me} Folse au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités					
Aucune					

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes					
Aucune					

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020					
Votes pour		Pourcentage	Abstention de vote		Pourcentage
s. o.		s. o.	s. o.		s. o.

Harry A. Goldgut¹⁾



Âge : 65 ans
Ontario, Canada
Administrateur depuis 2019

Indépendant⁹⁾

Quatre principales
compétences :

- Droit et réglementation
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels
- Affaires gouvernementales
- Énergie électrique/Services publics

Vice-président du conseil de Brookfield Asset Management Inc. M. Goldgut est vice-président du conseil de Brookfield Renewable Group et de Brookfield Infrastructure Group et fournit des conseils stratégiques relativement à la société d'investissement à capital variable d'infrastructure de Brookfield. M. Goldgut est également l'un des deux candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield conformément à la convention d'investissement (au sens attribué à ce terme ci-après) intervenue entre TransAlta et un membre du même groupe que Brookfield dont il est question à la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs ».

M. Goldgut a été chef de la direction ou cochef de la direction et président du conseil de Brookfield Renewable Power Inc. de 2000 à 2008 et, jusqu'en 2015, a été président du conseil du groupe Power and Utilities de Brookfield. De 2015 à 2018, il a occupé le poste de président du conseil membre de la direction des groupes Infrastructure et Power de Brookfield. M. Goldgut est entré au service de Brookfield en 1997 et il a dirigé l'expansion des activités de Brookfield dans le secteur de l'énergie renouvelable et des services publics. Il a été chargé au premier chef des initiatives stratégiques, des acquisitions et des relations avec les hauts responsables des autorités de réglementation, et il a chapeauté l'acquisition de la majorité des actifs d'énergie renouvelable de Brookfield. Il a également joué un rôle dans la restructuration du secteur de l'électricité en Ontario à titre de membre de plusieurs comités gouvernementaux, notamment le Comité d'établissement des règles du marché de l'électricité, le comité consultatif du ministre de l'Énergie, le Groupe d'étude de l'Ontario sur l'énergie propre, la Table ronde de consultation de la Commission de l'énergie de l'Ontario et la table ronde sur le renouvellement du marché du chef de la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »).

M. Goldgut siège également aux conseils d'administration d'Isagen S.A. ESP, troisième société de production d'énergie en importance de la Colombie, et de la Princess Margaret Cancer Foundation. M. Goldgut est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

M. Goldgut apporte à la Société et au conseil sa vaste expérience des affaires réglementaires et gouvernementales ainsi que de l'acquisition et de l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable. L'expérience acquise par M. Goldgut dans l'énergie renouvelable font de lui un atout considérable pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Goldgut au conseil.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	11 sur 11	100 %	160 000 \$ ¹⁰⁾
Comité de la performance des investissements	6 sur 6		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	65 579 ¹⁰⁾	0	65 579	602 015 \$	Atteinte ¹¹⁾
2019	12 289 ¹⁰⁾	0	12 289	111 097 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Aucun	s. o.

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Société	Administrateur
Aucune	s. o.

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
162 091 002	99,72 %	455 698	0,28 %



Âge : 56 ans
 Alberta, Canada
 Administrateur depuis 2021

Non indépendant

Quatre compétences principales :

- Droit et réglementation
- Énergie électrique/Services publics
- Environnement/Changements climatiques
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels

Chef de l'exploitation et successeur au poste de président et chef de la direction de TransAlta Corporation. John Kousinioris a été nommé président et chef de la direction de la Société et deviendra membre du conseil avec prise d'effet le 1^{er} avril 2021; il est actuellement chef de l'exploitation de la Société. À titre de chef d'exploitation, il est chargé de surveiller l'exploitation, les services partagés, les activités commerciales, la négociation, les solutions clients, les opérations de couverture et l'optimisation au sein de la Société. Auparavant, M. Kousinioris a été chef de la croissance et chef des affaires juridiques et de la conformité de la Société. Dans le cadre des différents postes de haute direction qu'il a occupés par le passé, M. Kousinioris a assumé des responsabilités liées à pratiquement tous les aspects des activités de la Société. Il a également été président de TransAlta Renewables Inc. jusqu'au 5 février 2021.

Avant d'entrer au service de TransAlta, M. Kousinioris était associé et cochef de la section de droit des sociétés et de droit commercial du cabinet Bennett Jones LLP. Il compte plus de 30 années d'expérience en droit des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions et en gouvernance.

M. Kousinioris est titulaire d'un baccalauréat ès arts (avec spécialisation) en administration des affaires de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York. Il a aussi suivi le programme intitulé *Advanced Management Program* de l'Université Harvard. Il est également vice-président du conseil des gouverneurs du Bow Valley College.

En qualité de président et chef de la direction de la Société, M. Kousinioris sera responsable de la performance globale de la Société, notamment d'assurer un leadership stratégique pour la Société. M. Kousinioris a démontré une vision et un sens du leadership exceptionnels ainsi qu'un engagement constant à l'égard de la réussite de la Société à long terme. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M. Kousinioris au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	s. o.	s. o.	s. o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionnariat ¹⁾
2020	143 230 ¹³⁾	113 591 ¹⁴⁾	256 821	2 357 626 \$	s. o. ¹⁵⁾

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Aucun	Aucun

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Société	Administrateur
Aucune	

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Thomas M. O'Flynn



Âge : 61 ans
New Jersey, États-Unis
Candidat

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels
- Comptabilité, finances et fiscalité
- Gestion des risques
- Énergie électrique/Services publics

Administrateur de sociétés. À l'heure actuelle, M. O'Flynn est président, chef des finances et administrateur de EIP Acquisition Corp I, société d'acquisition à vocation particulière et membre du même groupe que Energy Impact Partners LP, fonds de technologie énergétique privé qui investit dans des sociétés à croissance élevée des secteurs de l'énergie, des services publics et du transport. M. O'Flynn a été chef de la direction et chef des investissements, experts-conseils en infrastructure d'AES au sein de AES Corporation jusqu'à son départ à la retraite en 2020. Auparavant, il était vice-président directeur et chef des finances de AES Corporation et responsable de tous les aspects liés aux finances à l'échelle mondiale ainsi que des équipes des fusions et acquisitions dans six régions du monde. Dans le cadre de son mandat, M. O'Flynn a aidé AES à cheminer tout au long de sa transformation en profondeur, notamment dans le cadre de ses retraits stratégiques de marchés non essentiels, qui ont entraîné une meilleure stabilité financière et permis la réaffectation de fonds vers les principaux marchés en croissance. Le rendement total pour les actionnaires d'AES a augmenté de 54 % pendant son mandat et la note de crédit attribuée à la société a été haussée considérablement. M. O'Flynn a également joué un rôle prépondérant dans la transition de la Société vers les actifs d'énergie renouvelable et l'énergie verte afin de permettre à AES d'améliorer considérablement son profil de croissance et de réduire son empreinte carbone.

Avant d'entrer au service de AES Corporation, M. O'Flynn a travaillé pour The Blackstone Group Inc., où il était conseiller principal, secteur de l'énergie et des services publics, et chef de l'exploitation et chef des finances de Transmission Developers Inc., entité contrôlée par Blackstone qui crée des projets novateurs en matière de distribution d'énergie de manière responsable du point de vue environnemental. Auparavant, il a été vice-président directeur et chef des finances de Public Service Enterprise Group Incorporated et chef de la section Énergie, Amérique du Nord chez Morgan Stanley.

M. O'Flynn est titulaire d'un baccalauréat en économie de la Northwestern University et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de la University of Chicago. Il est présentement également membre du conseil d'administration du New Jersey Performing Arts Center. En outre, il est professeur auxiliaire à la Northwestern University dans le cadre d'un programme de maîtrise spécialisé en développement des infrastructures énergétiques et en finances.

Dans le cadre des différents postes de haute direction importants qu'il a occupés au sein de grandes sociétés d'électricité, M. O'Flynn a démontré sa capacité en matière de réalisation de valeur pour les actionnaires. Il a su encadrer de grandes transformations de sociétés, notamment en mettant l'accent sur les acquisitions et la mise en valeur de terrains non aménagés. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M. O'Flynn au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
EIP Acquisition Corp.	-

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Beverlee F. Park¹⁾



Âge : 59 ans
Colombie-Britannique, Canada
Administratrice depuis 2015

Indépendante

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- RH/Rémunération
- Environnement/Changements climatiques
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels

Administratrice de sociétés. M^{me} Park est présidente du comité d'audit, des finances et des risques du conseil. Elle est aussi administratrice de SSR Mining Inc. (inscrite à la cote de la TSX et du NASDAQ), société minière ouverte axée sur l'exploitation, le développement, l'exploration et l'acquisition de projets de métaux précieux. M^{me} Park était auparavant membre du conseil de Teekay LNG Partners, d'InTransit BC et de BC Transmission Corp et présidait le comité d'audit de ces sociétés. Au cours de sa carrière, M^{me} Park a siégé au conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif, y compris le conseil des gouverneurs de l'Université de Colombie-Britannique.

M^{me} Park a été membre de la haute direction de TimberWest Forest Corp. jusqu'au moment de son départ à la retraite, en 2013. Au sein de TimberWest, elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de chef de la direction par intérim, de chef de l'exploitation, de présidente de la division immobilière et de vice-présidente directrice et chef des finances. Avant de se joindre à TimberWest, M^{me} Park travaillait au sein de BC Hydro et de KPMG.

M^{me} Park est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires du programme de cadres de direction de l'Université Simon Fraser et est Fellow des Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique (FCPA/FPA).

M^{me} Park apporte à la Société 35 ans d'expérience dans un éventail de secteurs. Sa vaste expérience dans l'accroissement de valeur pour les actionnaires ainsi que ses solides compétences financières en font un précieux atout pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande de voter POUR la réélection de M^{me} Park au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	11 sur 11		
Comité spécial ⁵⁾	5 sur 5		
Comité d'audit, des finances et des risques (présidente)	7 sur 7	100 %	218 000 \$
Comité des ressources humaines	7 sur 7		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	18 739	90 885	109 624	1 006 348 \$	
2019	18 739	79 182	97 921	885 206 \$	Atteinte
2018	18 739	68 518	87 257	575 023 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
SSR Mining Inc.	Audit (présidente); comité de la sécurité et du développement durable

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
161 330 347	99,25 %	1 216 353	0,75 %



Âge : 68 ans
 Alberta, Canada
 Administrateur depuis 2018
 Indépendant

Quatre principales
 compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- RH/Rémunération
- Gestion des risques
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels

Administrateur de sociétés. À l'heure actuelle, M. Pinney est administrateur principal de North American Construction Group Ltd. et administrateur de Sundial Growers Inc., société inscrite à la cote du NASDAQ. Il est également administrateur d'une société fermée. M. Pinney est en outre le président sortant du conseil des gouverneurs de l'Université Mount Royal et a auparavant siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif.

M. Pinney possède plus de 30 ans d'expérience auprès de nombreuses sociétés canadiennes parmi les plus grandes, surtout dans les secteurs de l'énergie et des ressources et de la construction. Il a été associé directeur du bureau de Calgary de Deloitte LLP de 2002 à 2007, associé directeur national en audit et assurance de 2007 à 2011 et vice-président du conseil jusqu'en juin 2015. M. Pinney a été membre du conseil d'administration de Deloitte LLP et président du comité des finances et de l'audit. Il a également été associé auprès d'Andersen LLP, où il a agi à titre d'associé directeur du bureau de Calgary de 1991 jusqu'à mai 2002.

M. Pinney est Fellow de l'Institut des comptables agréés, évaluateur d'entreprises agréé et diplômé de l'Ivey Business School de l'Université Western Ontario, où il a obtenu un diplôme en administration des affaires. Il est également diplômé de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada.

Grâce à ses vastes réalisations en matière de leadership, à ses compétences financières, à sa connaissance des questions relatives à la réglementation et à la conformité et à son large éventail d'expériences dans le secteur, M. Pinney apporte une importante contribution au conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Pinney au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	11 sur 11		
Comité spécial ⁵⁾	5 sur 5	100 %	196 863 \$
Comité d'audit, des finances et des risques	7 sur 7		
Comité des ressources humaines (président)	7 sur 7		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
2020	20 427	55 689	76 116	698 745 \$	
2019	20 427	34 855	55 282	499 749 \$	Atteinte
2018	10 173	15 988	26 161	172 041 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité/conseil
North American Construction Group Ltd.	Administrateur principal; comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération
Sundial Growers Inc.	Comité d'audit et des risques (président); ressources humaines et rémunération; gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
160 934 046	99,01 %	1 612 654	0,99 %



Âge : 55 ans
Alberta, Canada
Candidat

Indépendant⁹⁾

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Opérations internationales
- Gestion des risques
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels

Associé directeur, groupe des capitaux privés de Brookfield. M. Reid est l'associé directeur du groupe des capitaux privés de Brookfield à Calgary, en Alberta. Il est responsable du montage, de l'évaluation et de la structuration des investissements et des financements dans le secteur de l'énergie et de la surveillance des activités du volet des investissements de capitaux privés axés sur l'énergie de Brookfield. Il a établi le bureau de Brookfield à Calgary en 2003 après avoir passé plusieurs années comme chef des finances de deux sociétés d'exploration et de production de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien.

M. Reid est également l'un des deux candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield conformément à la convention d'investissement (au sens attribué à ce terme ci-après) intervenue entre TransAlta et un membre du même groupe que Brookfield, dont il est question à la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs » ci-après.

M. Reid a obtenu la désignation de comptable agréé pendant qu'il travaillait chez PricewaterhouseCoopers, à Toronto, et il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto.

M. Reid apporte à la Société et au conseil une vaste expérience en matière de direction, de finance, de fusions et acquisitions et de changements organisationnels. L'étendue de ses connaissances du secteur de l'énergie et les fonctions qu'il occupe au sein de Brookfield, notre actionnaire de longue date, en font un élément précieux pour le conseil.

Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M. Reid au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande	Exigence en matière d'actionariat
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité/conseil
Altera Infrastructure L.P.	Comité chargé de l'examen des projets et des occasions d'affaires
CWC Energy Services Corp.	Président du conseil.

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	s. o.

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.



Âge : 58 ans
Ontario, Canada
Administratrice depuis 2020

Indépendante¹⁶⁾

Quatre principales
compétences :

- RH/Rémunération
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels
- Droit et réglementation
- Gestion des risques

Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Personnel, culture et marque, Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »). M^{me} Sharman dirige les secteurs Ressources humaines, Communications, Marketing et Immobilier d'entreprise à la CIBC, prêtant son concours au déploiement de la stratégie d'entreprise consistant à transformer la CIBC en une banque animée par une raison d'être et favorisant la mise en œuvre d'une culture de calibre mondial.

M^{me} Sharman et son équipe sont chargées d'élaborer et de mettre en place la stratégie globale du capital humain, qui vise à remettre en question la pensée traditionnelle, à trouver des solutions d'affaires et à façonner la culture de la banque. Ses principaux domaines de responsabilités comprennent également la transformation du milieu de travail, la rémunération et les avantages sociaux, les relations avec les employés, les politiques et la gouvernance, la gestion des compétences, le marketing et l'immobilier d'entreprise, notamment le nouveau siège social mondial de la Banque à CIBC Square et tous les aspects des communications internes et externes et des affaires publiques, y compris les relations et les décisions gouvernementales.

M^{me} Sharman est une leader d'unité d'exploitation chevronnée et compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et des ressources humaines au Canada et aux États-Unis. Elle a joué un rôle majeur dans le déploiement d'une culture d'inclusion et de collaboration à la CIBC, s'employant à libérer le plein potentiel des membres du personnel.

M^{me} Sharman a pris en charge la direction des Ressources humaines de la CIBC en 2014, fonctions auxquelles se sont ajoutées les communications et les affaires publiques en 2017. Depuis, elle a ajouté à ses champs de compétences la raison d'être, la marque, le marketing et, plus récemment, l'immobilier d'entreprise. M^{me} Sharman est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Dalhousie.

Son expérience dans la haute direction d'entreprises et ses réalisations en tant que dirigeante dans un contexte commercial international et complexe en font un élément précieux pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Sharman au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
Conseil d'administration	7 sur 7		
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	3 sur 3	100 %	111 123 \$
Comité des ressources humaines	5 sur 5		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionnariat ³⁾
2020	0	13 144	13 144	120 662 \$	En voie de s'y conformer

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Aucune	-

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
162 016 245	99,67 %	530 455	0,33 %

Sarah Slusser



Âge : 58
Washington DC, États-Unis.
Candidate

Indépendante

Quatre principales compétences :

- Énergie électrique/Services publics
- Opérations internationales
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels
- Environnement/Changements climatiques

Administratrice de sociétés. M^{me} Slusser est chef de la direction de Cypress Creek Renewables, LLC (« Cypress Creek »), société indépendante de production et de stockage d'énergie solaire qui développe, détient et exploite des projets aux États-Unis. Cypress Creek est propriétaire d'un parc solaire en exploitation de 1 600 MW et détient un pipeline de développement de 7 000 MW. Elle est entrée au service de Cypress Creek à titre de chef de la direction en 2019 pour repositionner la société de manière à assurer sa croissance durable. Avant de se joindre à Cypress Creek, elle a fondé Point Reyes Energy Partners, LLC, société de développement et d'experts-conseils axée sur la production et le stockage de l'énergie solaire, où elle a fourni des conseils stratégiques à bon nombre de grandes sociétés du secteur de l'énergie renouvelable. Elle demeure associée fondatrice de Point Reyes Energy Partners, LLC. Auparavant, elle a cofondé GeoGlobal Energy LLC, société d'énergie géothermique exerçant des activités aux États-Unis, au Chili et en Allemagne, qui a été vendue à son principal investisseur en 2015.

Avant de cofonder GeoGlobal Energy LLC, M^{me} Slusser a travaillé pendant 21 ans au sein de AES Corporation, où elle a gravi les échelons de la haute direction. Avant de quitter AES Corporation, elle était première vice-présidente et directrice générale relevant directement du chef de la direction et elle a dirigé le groupe des fusions et acquisitions d'entreprises de AES Corporation. Elle a été présidente de l'une des huit divisions de AES qui était responsable de l'ensemble des activités de développement, de construction et d'exploitation dans les Caraïbes, au Mexique et Amérique centrale.

M^{me} Slusser est titulaire d'un baccalauréat en géologie (avec distinction) de l'Université Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires de la Yale School of Management. Elle est membre du conseil d'administration de la Redwood Foundation, fondation familiale qui soutient l'éducation et l'environnement, et de Our Food Chain, organisme à but non lucratif qui fait la promotion d'une saine alimentation.

Grâce à son expérience très diversifiée dans le secteur de l'électricité qu'elle a acquise en travaillant au sein de sociétés novatrices et concurrentielles produisant de l'électricité renouvelable ou de façon traditionnelle, M^{me} Slusser apportera au conseil une grande expertise en matière de répartition du capital et de fusions et acquisitions, ce qui en fait un élément de très grande valeur pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M^{me} Slusser au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2020
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ²⁾	Exigence en matière d'actionariat ³⁾
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités
Aucun

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Notes :

- 1) Résidents canadiens.
- 2) La valeur marchande de 2018 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2018, inclusivement, de 6,59 \$, la valeur marchande de 2019 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2019, inclusivement, de 9,04 \$, et la valeur marchande de 2020 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2020, inclusivement, de 9,17 \$;
- 3) En date du 31 décembre 2020, l'exigence minimale en matière d'actionnariat sur cinq ans applicable aux administrateurs indépendants correspond au triple de la provision sur honoraires annuels des administrateurs (480 000 \$) et du président du conseil (990 000 \$), les nouveaux administrateurs devant remplir cette exigence dans les délais prescrits après leur entrée au conseil. En ce qui concerne les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, cette exigence en matière d'actionnariat est également en dollars américains. Se reporter à la rubrique « *Rémunération des administrateurs – Rapport sur la rémunération des administrateurs – Exigences en matière d'actionnariat des administrateurs* ».
- 4) M. Dielwart a été nommé président du conseil, avec prise d'effet le 21 avril 2020. Il a cessé d'être président et membre du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable à compter du 21 avril 2020; il a également cessé d'être membre du comité de la performance des investissements à compter du 21 avril 2020.
- 5) Le comité spécial a été établi aux fins de l'examen d'une opération potentielle. Se reporter à la rubrique « *Gouvernance – Mandat du conseil – Planification stratégique* » ci-après.
- 6) M. Fohrer est devenu membre du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable le 1^{er} août 2020.
- 7) M. Fohrer a cessé d'être membre du comité des ressources humaines le 1^{er} août 2020.
- 8) La rémunération à verser à M. Fohrer est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change du 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les sommes figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des sommes réelles payées au moyen du taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
- 9) MM. Goldgut et Reid sont des candidats de Brookfield (au sens attribué à ce terme ci-après) conformément à la convention d'investissement (au sens attribué à ce terme ci-après). Ils sont indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, mais ils ne satisfont pas aux autres critères d'indépendance que doivent respecter les membres de comités d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, car un membre du même groupe que Brookfield reçoit des honoraires de gestion annuels de 1 500 000 \$ parce qu'il délègue deux représentants au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques. Se reporter à la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après. Ni M. Goldgut ni M. Reid ne siègent au comité d'audit, des finances et des risques de la Société.
- 10) M. Goldgut a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires et a demandé à la Société d'immatriculer ces actions ordinaires au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. M. Goldgut renonce expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires, dans la mesure où il est réputé être le propriétaire véritable de ces actions. Au total, 65 579 actions ordinaires ont été immatriculées au nom d'un membre du même groupe que Brookfield en date du 31 décembre 2020 conformément aux instructions de M. Goldgut.
- 11) M. Goldgut est dispensé de l'obligation de satisfaire directement à l'exigence en matière d'actionnariat tant qu'il agit comme candidat de Brookfield au conseil et tant que Brookfield respecte ses obligations aux termes de la convention d'investissement.
- 12) M. Kousinioris deviendra membre du conseil le 1^{er} avril 2021. M. Kousinioris sera président et chef de la direction de TransAlta à compter du 1^{er} avril 2021.
- 13) Au 31 décembre 2020, M. Kousinioris était également propriétaire de 2 540 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
- 14) Les unités d'actions de M. Kousinioris sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionnariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des unités d'actions incessibles (les « UAI ») et des unités d'actions différées des dirigeants (les « UADD ») (comme il est décrit à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Notre programme de rémunération variable* »). Au 31 décembre 2020, il détenait 113 591 UAI. De plus, au 31 décembre 2020, M. Kousinioris détenait 212 013 unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») et 507 920 options pouvant être exercées en vue d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionnariat des administrateurs* ».
- 15) M. Kousinioris sera assujéti aux exigences de la politique d'actionnariat des membres de la haute direction aux termes de laquelle il est tenu d'être propriétaire et de conserver un nombre d'actions représentant cinq fois son salaire de base en date du 1^{er} avril 2021. Se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionnariat des administrateurs* ».
- 16) M^{me} Sharman a été nommée au comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable, avec prise d'effet le 21 avril 2020. M^{me} Sharman est indépendante au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, mais ne satisfait pas aux autres critères d'indépendance que doivent respecter les membres de comités d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, car la Société verse une rémunération à la CIBC dans le cours normal des activités pour la prestation, par la CIBC à la Société, de services bancaires et de services financiers. Se reporter à la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après.

Le conseil estime que la nomination des 12 candidats au conseil est dans l'intérêt de la Société et recommande à l'unanimité de voter POUR chacun des candidats à un poste d'administrateur. Votez dès aujourd'hui POUR les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur sur la procuration. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'élection de chacun de ces candidats aux postes d'administrateur.

Notre politique en matière de vote à la majorité des voix

La politique en matière de vote à la majorité des voix de la Société, qui est incluse dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil, prévoit que, lors d'une élection non contestée d'administrateurs à une assemblée annuelle des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité du total des voix exprimées à l'assemblée. Dans le cas contraire, l'administrateur concerné doit soumettre sa démission à l'examen du reste du conseil dans les plus brefs délais. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. Le conseil annoncera sa décision sans délai dans un communiqué, qui exposera les motifs détaillés de celle-ci dans l'éventualité où le conseil décide de refuser la démission, et il en informera également la TSX. Voir l'annexe B de la présente circulaire pour obtenir d'autres renseignements concernant notre politique en matière de vote à la majorité.

Comités du conseil et composition des comités en date du 31 décembre 2020

	Comités			
	Audit, finances et risques (« CAFR »)	Gouvernance, sécurité et développement durable (« CGSDD »)	Ressources humaines (« CRH »)	Performance des investissements (« CPI »)
<i>Administrateurs indépendants</i>				
Rona H. Ambrose		Présidente	√	
John P. Dielwart ¹⁾				
Alan J. Fohrer	√	√		
Harry A. Goldgut				√
Richard Legault ²⁾				√
Yakout Mansour ²⁾		√		Président
Georgia R. Nelson ²⁾	√			√
Beverlee F. Park Δ	Présidente		√	
Bryan D. Pinney Δ	√		Président	
Sandra R. Sharman		√	√	
<i>Administratrice faisant partie de la direction – Non indépendant</i>				
Dawn L. Farrell ²⁾³⁾				

√ - Membre

Δ - Expert financier désigné du comité d'audit

Notes :

¹⁾ M. Dielwart est président du conseil et il assiste aux réunions des comités, mais il n'est membre d'aucun comité.

²⁾ Ne sera pas candidat en vue de sa réélection à l'assemblée.

³⁾ M^{me} Farrell est la présidente et chef de la direction de TransAlta jusqu'au 31 mars 2021 et, à ce titre, elle n'était membre d'aucun comité.

Présence des administrateurs aux réunions en 2020

On s'attend à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions régulières et extraordinaires du conseil et de ses comités prévues au calendrier. Le taux de présence globale de tous les administrateurs en 2020 est de 97,8 %. Le taux de présence de chacun des administrateurs est indiqué dans le tableau suivant et dans leur notice biographique, sous la rubrique « – Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Information concernant les candidats aux postes d'administrateur ».

Nom	Réunions du conseil		Réunions des comités					Présence globale	
	Régulières (6)	Extraordinaires ¹⁾ (5)	Spécial ²⁾ (5)	CAFR (7)	CGSDD (5)	CRH (7)	CPI (6)		
Ambrose	6 de 6	5 de 5	-	5 de 5	7 de 7			23 de 23	100,0 %
Dielwart ³⁾	6 de 6	5 de 5	5 de 5	-	2 de 2	-	2 de 2	20 de 20	100,0 %
Farrell ⁴⁾	6 de 6	4 de 5	-	-	-	-	-	10 de 11	90,9 %
Flexon ⁵⁾	4 de 4	1 de 1	-	6 de 6	-	-	4 de 4	15 de 15	100,0 %
Fohrer ⁶⁾	6 de 6	4 de 5	-	7 de 7	2 de 2	4 de 4	-	23 de 24	95,8 %
Giffin ⁷⁾	3 de 3	1 de 1	-	-	-	-	-	4 de 4	100,0 %
Goldgut	6 de 6	5 de 5	-	-	-	-	6 de 6	17 de 17	100,0 %
Legault	6 de 6	5 de 5	-	-	-	-	6 de 6	17 de 17	100,0 %
Mansour	6 de 6	3 de 5	5 de 5	-	5 de 5	-	6 de 6	25 de 27	92,6 %
Nelson ⁸⁾	5 de 6	5 de 5	-	1 de 1	3 de 3	2 de 2	4 de 4	20 de 21	95,2 %
Park	6 de 6	5 de 5	5 de 5	7 de 7	-	7 de 7	-	30 de 30	100,0 %
Pinney	6 de 6	5 de 5	5 de 5	7 de 7	-	7 de 7	-	30 de 30	100,0 %
Sharman ⁹⁾	3 de 3	4 de 4	-	-	3 de 3	5 de 5	-	15 de 15	100,0 %
Total	63 de 64	47 de 51	20 de 20	28 de 28	15 de 15	25 de 25	28 de 28	226 de 231	97,8 %

Notes :

- 1) Les réunions extraordinaires se tiennent de façon ponctuelle, souvent par téléphone et suivant un court préavis, et n'offrent que des possibilités limitées de s'assurer que l'ensemble des administrateurs pourront y participer.
- 2) Le comité spécial a été établi aux fins d'évaluation d'une opération potentielle.
- 3) M. Dielwart a été membre du CPI et président et membre du CGSDD jusqu'au 21 avril 2020.
- 4) M^{me} Farrell est présidente et chef de la direction de TransAlta jusqu'au 31 mars 2021. Elle est également membre du conseil de TransAlta jusqu'au 31 mars 2021. Elle s'est abstenue d'assister à une réunion extraordinaire du conseil en raison de l'objet des discussions à cette réunion. M^{me} Farrell n'a été membre d'aucun comité permanent du conseil, mais a assisté aux réunions des comités (à l'exclusion des parties des réunions qui se tiennent à huis clos auxquelles assistaient exclusivement des administrateurs indépendants). Étant donné qu'elle n'était pas membre des comités, sa présence n'a pas été consignée.
- 5) M. Flexon a été membre du CAFR et président et membre du CPI jusqu'au 1^{er} août 2020.
- 6) M. Fohrer a cessé d'être membre du CRH le 1^{er} août 2020. Il a été nommé membre du CGSDD le 1^{er} août 2020.
- 7) L'ambassadeur Giffin a quitté ses fonctions d'administrateur et de président du conseil, avec prise d'effet le 21 avril 2020.
- 8) M^{me} Nelson a cessé d'être membre du CRH et a été nommée membre du CPI le 21 avril 2020. Elle a cessé d'être membre du CGSDD et a été nommée membre du CAFR le 1^{er} août 2020.
- 9) M^{me} Sharman a été élue administratrice le 21 avril 2020. Elle a été nommée membre du CGSDD et du CRH le 21 avril 2020.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Aucun des membres du conseil ne siège avec un autre membre du conseil au sein d'autres conseils d'administration. Il y a « appartenance commune à d'autres conseils d'administration » lorsque deux administrateurs de TransAlta ou plus siègent ensemble au conseil d'administration d'une autre société ouverte. Le conseil n'a pas adopté de lignes directrices précises limitant le nombre d'appartenances communes à d'autres conseils d'administration. Toutefois, conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil (voir l'annexe B), l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration est prise en compte au moment d'examiner la candidature de personnes susceptibles de réunir les conditions requises pour siéger au conseil, ainsi qu'à l'occasion de l'évaluation annuelle de l'indépendance, de l'apport et de la performance de chaque administrateur au conseil, afin de s'assurer qu'elle ne porte pas atteinte à l'indépendance ou à l'efficacité de nos administrateurs. Les membres de notre CRH et notre présidente et chef de la direction ne siègent pas ensemble au sein d'autres conseils.

Durée des mandats au sein du conseil

Afin de soutenir le renouvellement continu des compétences, de l'expertise et des qualités personnelles, le conseil procède à une évaluation annuelle approfondie du conseil, des comités et de chaque administrateur. Chaque année, le conseil examine la taille et la composition du conseil et de chacun de ses comités et veille à planifier la relève afin de s'assurer que le conseil est doté de l'éventail de compétences et d'expérience dont il a besoin pour fonctionner. Le conseil s'assure que le degré pertinent d'expérience et de connaissance institutionnelle est en équilibre avec ces nouvelles perspectives, qui sont souvent présentées par de nouveaux administrateurs.

La durée moyenne du mandat de nos candidats aux postes d'administrateur est de moins de trois ans.

Le candidat à un poste d'administrateur dont le mandat au sein de la Société a été le plus long est membre du conseil depuis 2013; la durée moyenne du mandat de nos candidats aux postes d'administrateur est de seulement 2,6 ans. Le conseil a examiné la possibilité d'adopter des limites à la durée du mandat de ses administrateurs. Toutefois, il est d'avis qu'il s'agit d'une façon arbitraire de mettre fin aux fonctions d'un administrateur et qu'en obligeant des administrateurs chevronnés à quitter le conseil uniquement au motif de leurs états de service, on risque de priver la Société de compétences précieuses nécessaires pour maximiser l'efficacité de son processus décisionnel. Selon nous, les administrateurs devraient plutôt faire l'objet chaque année d'une évaluation approfondie de leur capacité à continuer d'apporter une contribution utile au conseil.

Selon la politique concernant les départs de TransAlta énoncée dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil (voir l'annexe B), le conseil a établi à 75 ans l'âge de la retraite pour les administrateurs; toutefois, le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de l'âge de 75 ans s'il décide que la Société et le conseil bénéficieraient de l'apport, des compétences et de l'expérience de cet administrateur.

La Société a adopté une politique selon laquelle les administrateurs doivent prendre leur retraite à 75 ans.

Bien que les politiques de la Société en matière de départ à la retraite devraient favoriser le renouvellement du conseil, la Société est d'avis que le principal mécanisme pour assurer la solidité et l'efficacité du conseil est un processus d'évaluation annuelle approfondie de la capacité de chaque administrateur à continuer d'apporter une contribution utile au conseil. Chaque année, le CGSDD examine la taille et la composition du conseil et planifie les besoins en matière de relève afin de s'assurer que le conseil est doté des compétences et de l'expérience dont il a besoin pour fonctionner, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir le niveau voulu d'expérience et de connaissances au conseil.

Interdictions d'opérations et faillites

Sauf indication contraire ci-après, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs; ii) a, après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; ou iii) a, pendant que le candidat à un

poste d'administrateur exerçait ses fonctions en qualité d'administrateur ou de membre de la haute direction de cet émetteur, ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs. Aucun candidat à un poste d'administrateur n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec ses créanciers ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses actifs. Aucun candidat à un poste d'administrateur i) ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières; ou ii) ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à prendre une décision en matière de vote à l'égard de ce candidat.

M. Reid est un administrateur de Second Wave Petroleum Inc. (« SWP »), société fermée d'exploration et de production de pétrole et gaz. Le 30 juin 2017, SWP a fait une cession de faillite en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (la « Loi sur la faillite »). Le 7 septembre 2017, SWP a fait une proposition concordataire en vertu de la Loi sur la faillite et, le 5 octobre 2017, cette proposition a été approuvée par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et la faillite a été annulée.

Grille de compétences

Nous tenons une grille de compétences dans laquelle chaque administrateur indique s'il a de l'expertise et des antécédents professionnels dans les domaines que nous estimons essentiels pour TransAlta, compte tenu de nos stratégies, de nos plans, de nos activités d'exploitation et de nos parties prenantes. Le conseil utilise la grille de compétences dans son processus de planification de la relève pour la recherche, la sélection et la désignation de candidats aux postes d'administrateur ainsi que dans le cadre de l'évaluation des aptitudes, des expériences et des qualifications nécessaires pour maximiser l'efficacité du processus décisionnel du conseil et de ses comités. Compte tenu de l'étendue de l'expérience et des compétences de chacun des administrateurs, le tableau ci-après présente uniquement les quatre principales compétences que possède chaque candidat à un poste d'administrateur selon l'évaluation du conseil et l'autoévaluation des administrateurs. Le conseil est d'avis que les candidats à des postes d'administrateur possèdent un éventail d'aptitudes et la combinaison appropriée de compétences dont le conseil a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat et surveiller l'exécution des stratégies de la Société.

Nom	H/ F	Lieu de résidence (Province/État)				Nombre d'années au conseil			Âge			Quatre principales compétences pertinentes ¹⁾										
		Colombie-Britannique	Alberta	Ontario	États-Unis	0 à 5	6 à 10	11+	59 ans et moins	60 à 69 ans	70 ans+	Comptabilité, finances et fiscalité	Génie et technique	Affaires gouvernementales	Droit et réglementation	RH/Rémunération	Gestion des risques	Énergie électrique/Services publics	Technologie/Télécommunications	Opérations internationales	Environnement/ Changements climatiques	Fusions et acquisitions/ Changements organisationnels
Ambrose	F		•			•			•				•	•				•			•	
Dielwart	H		•				•			•			•		•						•	•
Fohrer	H				•		•			•		•	•					•			•	
Folse	F				•	•				•			•		•	•	•					
Goldgut	H			•		•				•				•	•			•				•
Kousinioris	H		•			•			•					•	•			•			•	•
O'Flynn	H				•	•				•			•			•	•					•
Park	F	•					•			•			•								•	•
Pinney	H		•			•				•			•		•							•
Reid	H		•			•			•				•			•				•		•
Sharman	F			•		•			•					•	•	•	•					•
Slusser	F				•	•			•								•		•	•	•	•

Notes :

¹⁾ Les compétences indiquées dans la colonne des principales compétences pertinentes sont définies comme suit :

- Comptabilité, finances et fiscalité – Compréhension de la comptabilité et de l'information financières et des finances, et bonne connaissance des contrôles financiers internes/comptables et des IFRS.
- Génie et technique – Connaissance des principes de génie et application d'une expertise et de compétences techniques.
- Affaires gouvernementales – Compréhension des affaires gouvernementales, de la diplomatie et de l'action des pouvoirs publics, à l'échelle internationale, fédérale ou provinciale.
- Droit et réglementation – Compréhension des principes de droit et des rouages des systèmes réglementaires.
- RH/Rémunération – Compréhension de la rémunération des membres de la haute direction, de la gestion et du maintien en poste des talents et de la planification de la relève.
- Gestion des risques – Compréhension du contrôle interne et de l'évaluation des risques et de l'information en matière de risques.
- Énergie électrique/Services publics – Connaissance des activités dans le secteur de l'électricité, des services publics et de l'énergie renouvelable, y compris les mesures visant à favoriser l'amélioration continue et l'adoption de normes opérationnelles de première qualité.
- Technologie/Télécommunications – Connaissance des nouvelles technologies utiles, y compris dans le domaine de l'information et des télécommunications, et connaissance des télécommunications ou du contenu, y compris le contexte stratégique, la concurrence et les enjeux commerciaux auxquels ces secteurs sont confrontés.

- Opérations internationales – Connaissance des principales activités internationales et de l'élaboration d'une stratégie mondiale.
- Environnement/Changements climatiques – Connaissance des pratiques en matière de responsabilité de l'entreprise et des éléments constitutifs des pratiques de développement durable, y compris en matière de changements climatiques.
- Fusions et acquisitions/Changements organisationnels – Aptitude à superviser des changements organisationnels importants et/ou à gérer une fusion ou une acquisition d'importance.

En plus des quatre principales compétences de chaque administrateur indiquées ci-dessus, chaque candidat à un poste d'administrateur remplit son obligation de posséder les caractéristiques suivantes :

- **Surveillance stratégique** – Capacité de soutenir les activités commerciales et les affaires internes de la Société au moyen d'une gérance et d'une surveillance stratégiques, notamment en collaborant à l'établissement de politiques et de normes clés pour la Société (y compris des politiques d'évaluation et de gestion de ses risques) et au moyen de l'examen et de l'approbation des plans stratégiques de la Société.
- **Expertise** – Vaste expérience professionnelle et réalisations importantes à titre de haut dirigeant d'une entreprise, d'une administration publique ou d'un organisme à but non lucratif qui a un rapport avec la Société, son secteur d'activité, sa situation financière et son profil de risque.
- **Capacité d'influencer** – Bonnes aptitudes en matière d'écoute, de communication et de motivation pour pouvoir participer activement aux discussions et aux délibérations du conseil.
- **Intégrité** – Qualités personnelles, notamment intégrité et la crédibilité.
- **Engagement** – Capacité de consacrer le temps, les efforts et l'énergie nécessaires pour bien s'acquitter de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'expérience et les antécédents professionnels que chaque candidat à un poste d'administrateur doit posséder. Le tableau vise à faire ressortir la manière dont chaque candidat a acquis les quatre principales compétences susmentionnées.

Expérience à titre de haut dirigeant	Ambrose	Dielwart	Fohrer	Folse	Goldgut	Kousiniors	O' Flynn	Park	Pinney	Reid	Sharman	Slusser
Expérience à titre de chef de la direction d'une importante société multinationale complexe		•	•	•	•	•	•					•
Expérience à titre de chef des finances ou de membre de la haute direction d'une importante société multinationale complexe		•	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Expérience à titre d'entrepreneur ou de propriétaire d'une entreprise prospère		•										•
Expérience à titre de conseiller professionnel (p. ex. avocat ou expert-comptable)					•	•	•		•	•		
Expérience à titre de haut fonctionnaire	•				•							

Le CGSDD pourrait également tenir compte d'autres facteurs qu'il juge pertinents relativement à certains candidats à des postes d'administrateur, au conseil dans son ensemble et à ses comités, tels que les avantages découlant de la promotion de la diversité (y compris la diversité des genres), comme il est indiqué sous la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Diversité » à la page 61.

2. États financiers

Nous avons publié les états financiers consolidés audités de 2020 de la Société, y compris le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le texte intégral du rapport annuel, des états financiers annuels consolidés audités et du rapport de gestion en français ou en anglais est accessible sur notre site Web, au www.transalta.com/powering-investors/financial-and-annual-reports, sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov.

3. Reconduction du mandat de l'auditeur

À l'assemblée, vous serez invité à reconduire le mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant qu'auditeur, qui se poursuivra jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, moyennant une rémunération devant être fixée par le conseil. Des représentants d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. seront présents à l'assemblée pour répondre à vos questions. Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe de la Société depuis 1947.

Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et les sociétés membres du même groupe que ce cabinet ont reçu des honoraires respectifs de 4 253 798 \$ et de 4 171 813 \$, comme il est décrit ci-après :

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Honoraires d'audit ¹⁾	2 273 888 \$	2 475 985 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ^{1) 2)}	1 122 771	1 356 412
Honoraires pour services fiscaux	857 139	339 415
Autres honoraires	-	-
Total	4 253 798 \$	4 171 813 \$

Notes :

¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la classification des honoraires des périodes considérées.

²⁾ Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent des honoraires de 722 733 \$ (905 580 \$ en 2019) facturés à TransAlta Renewables Inc.

Aucun autre cabinet d'audit n'a fourni de services d'audit externe en 2020 ou en 2019.

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit sont versés pour les services professionnels fournis dans le cadre de l'audit et de l'examen de nos états financiers ou pour des services fournis dans le cadre de dépôts prévus par la loi et la réglementation et pour la remise de lettres d'accord présumé relativement à des documents liés aux valeurs mobilières.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit sont versés pour la certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen de nos états financiers et qui ne sont pas inclus dans les « Honoraires d'audit ». En 2020 et en 2019, nous avons inclus les honoraires facturés à TransAlta Renewables Inc., filiale contrôlée par TransAlta dont les résultats sont consolidés avec ceux de TransAlta.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour les services d'examen des déclarations de revenus, l'aide relative aux questions portant sur les audits fiscaux et la planification fiscale.

Autres honoraires

Les autres honoraires sont versés pour les produits et services fournis par l'auditeur de la Société qui ne tombent pas sous les catégories « *Honoraires d'audit* », « *Honoraires pour services liés à l'audit* » ou « *Honoraires pour services fiscaux* ». Sont inclus les honoraires ayant trait aux services de formation fournis par l'auditeur.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le CAFR a examiné la prestation de services non liés à l'audit afin de déterminer si elle compromettrait l'indépendance de l'auditeur. Le CAFR a adopté une politique interdisant à TransAlta de retenir les services de l'auditeur pour des catégories « interdites » de services non liés à l'audit et prévoyant l'approbation préalable du CAFR d'autres catégories de services non liés à l'audit autorisés, ces catégories étant déterminées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*. Cette politique prévoit également que le président du CAFR peut approuver des services non liés à l'audit autorisés pendant le trimestre et en faire rapport au CAFR au moment de sa prochaine réunion prévue au calendrier.

Le conseil estime que la reconduction du mandat d'Ernst & Young à titre d'auditeur de la Société et l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération de l'auditeur sont dans l'intérêt de la Société, et il recommande à l'unanimité de voter POUR cette résolution. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la Société et l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération de l'auditeur.

4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction

À l'assemblée, vous serez invité à examiner et à approuver, à titre consultatif et de façon non contraignante, une résolution portant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la présente circulaire. Une analyse détaillée de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction suit dans l'Analyse de la rémunération, à partir de la page 106, laquelle comprend également l'explication de notre stratégie de rémunération, les objectifs des divers éléments de nos programmes de rémunération, la façon dont la performance est évaluée et les décisions en matière de rémunération sont prises, ainsi que la façon dont nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération sont conçues pour aligner la rémunération sur la performance et les stratégies de notre Société. Au cours des quelques dernières années, le CRH et le conseil ont examiné attentivement notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, qu'ils continuent d'améliorer, afin d'en assurer l'harmonisation avec la performance de la Société, nos objectifs stratégiques et les principes de la rémunération fondée sur la performance. Nous continuons d'améliorer notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction conformément à ces principes, dont les détails sont présentés dans la lettre aux actionnaires et notre analyse de la rémunération à partir de la page 106 de la présente circulaire. En 2020, les actionnaires ont voté à 98,75 % en faveur de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

En tant qu'actionnaire, vous pouvez, à titre consultatif et de façon non contraignante, voter « Pour » ou « Contre » notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction en examinant la résolution qui suit et en l'approuvant si elle est jugée souhaitable :

« IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif et de façon non contraignante, et sans que soient restreints le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 24 mars 2021 remise pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2021 de la Société. »

Étant donné que votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Toutefois, le conseil et, plus particulièrement, le CRH, tiendront compte de l'issue du vote dans le cadre de leur examen continu de la rémunération des membres de la haute direction. La Société prévoit tenir annuellement un vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Le conseil recommande à l'unanimité de voter POUR notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'approbation de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction.

5. Approbation du plan d'unités d'actions de 2021

Le plan d'unités d'actions de 2021 autorisera la Société à attribuer des unités d'actions incessibles (les « UAI »), des unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») et des unités d'actions différées (les « UAD » et, avec les UAI et les UAP, les « unités ») aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société ou d'un des membres du même groupe qu'elle (collectivement, les « participants »). Dans le cas des UAP et des UAI, les dirigeants ou les employés (mais, il est entendu, aucun administrateur qui n'est pas un employé) de la Société ou des membres du même groupe qu'elle, ou tout autre employé que le conseil estime admissible, pourront être considérés comme des personnes admissibles et, dans le cas des UAD, un administrateur ou un dirigeant de la Société ou des membres du même groupe qu'elle pourra être considéré comme une personne admissible aux termes du plan d'unités d'actions de 2021. Chaque participant qui est admissible à recevoir des UAD en vertu du plan d'unités d'actions de 2021 peut choisir, une fois par année civile, de recevoir, dans le cas des administrateurs, jusqu'à concurrence de 100 % de leur provision sur honoraires annuels ou, dans le cas des dirigeants ou des employés jugés admissibles à recevoir des UAD, jusqu'à concurrence de 100 % de leur salaire de base ou de leur attribution incitative annuelle, sous forme d'UAD. Conformément aux modalités du plan d'unités d'actions de 2021, les UAD peuvent être réglées en espèces seulement, et non en actions ordinaires de la Société. Le plan d'unités d'actions de 2021 vise à promouvoir les intérêts de la Société et de ses actionnaires en offrant aux participants un incitatif lié à la performance qui concorde avec les objectifs stratégiques de la Société et les intérêts des actionnaires.

La Société n'a pas attribué d'unités aux termes du plan d'unités d'actions de 2021 et elle ne le fera pas à moins que ce plan ne soit approuvé par les actionnaires à l'assemblée. Le plan d'unités d'actions de 2021, s'il est approuvé, modifiera et mettra à jour les plans incitatifs en vigueur précédemment adoptés par la Société qui régissent l'attribution d'unités. Après l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021, toutes les unités émises et en cours qui ont été attribuées aux termes des plans en vigueur seront par la suite régies par les modalités du plan d'unités d'actions de 2021. Si le plan d'unités d'actions de 2021 n'est pas approuvé à l'assemblée, les unités présentement émises et en cours demeureront telles quelles en vertu des plans incitatifs en vigueur.

Si le plan d'unités d'actions de 2021 est approuvé par les actionnaires, les UAI et les UAP qui ont été attribuées précédemment et qui sont en cours pourront être réglées en actions ordinaires nouvellement émises. À l'heure actuelle, la Société compte au total 4 604 957 UAI et UAP en cours aux termes de ses plans incitatifs en vigueur. Si la totalité de ces UAI et UAP en cours étaient réglées en actions ordinaires nouvellement émises après l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021, la Société aurait 2 395 043 actions ordinaires encore disponibles aux fins d'attribution dans le cadre du plan d'unités d'actions de 2021 (à supposer que la cible de performance liée aux UAP soit atteinte). À compter de 2022, la Société a l'intention de régler seulement une partie des UAI et des UAP en actions ordinaires nouvellement émises. De plus, la Société prévoit maintenir son offre publique de rachat dans le cours normal et racheter des actions ordinaires afin de contrôler les effets dilutifs du plan d'unités d'actions de 2021 sur les actionnaires, si le plan est approuvé à l'assemblée.

Le sommaire ci-après des principales modalités du plan d'unités d'actions de 2021 est donné entièrement sous réserve du texte intégral du plan d'unités d'actions de 2021, que l'on peut consulter sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov.

Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises, de titres en cours déjà attribués et de titres disponibles aux fins d'attribution

Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du plan d'unités d'actions de 2021 ne peut à aucun moment dépasser 7 000 000 d'actions ordinaires, soit 2,6 % du nombre total des actions ordinaires émises et en circulation au 23 mars 2021, ou tout autre nombre que la TSX ou les actionnaires peuvent approuver de temps à autre. Si une unité est expirée, annulée ou résiliée avant d'avoir été réglée ou rachetée en contrepartie d'espèces dans le cadre d'un règlement (y compris des unités rachetées au moyen d'actions ordinaires achetées dans le cadre du plan d'options sur actions ouvert conformément aux modalités du plan d'unités d'actions de 2021), les actions ordinaires qui étaient visées par l'unité mais qui n'ont pas été émises dans le cadre du règlement deviendront alors disponibles aux fins d'émission, sous réserve du nombre maximal indiqué ci-dessus, à moins que la Société n'ait mis fin au plan d'unités d'actions de 2021.

Comme il est mentionné à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Modifications au plan d'options sur actions », la modification proposée visant le retrait du nombre maximal global de 16 500 000 actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du plan d'options sur actions de la Société (le « plan d'options ») et de tous les autres mécanismes de rémunération en actions de la Société entraînera une augmentation dans l'ensemble nette de 5 000 000 d'actions ordinaires (soit de 16 500 000 à 21 500 000 actions ordinaires) pouvant être émises dans le cadre de tous les mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société (au sens du plan d'unités d'actions de 2021), considérés dans leur ensemble. Le conseil a approuvé une modification du plan d'options visant la réduction du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du plan d'options, ce nombre passant de 16 500 000 à 14 500 000 (sous réserve de l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021 à l'assemblée), afin d'atténuer les effets dilutifs du plan d'unités d'actions de 2021 sur les actionnaires. De plus, la Société prévoit maintenir son offre publique de rachat dans le cours normal et racheter des actions ordinaires afin de contrôler les effets dilutifs du plan d'unités d'actions de 2021 sur les actionnaires, si le plan est approuvé à l'assemblée.

Le nombre global d'actions ordinaires émises aux initiés de la Société au cours d'une période de 12 mois aux termes du plan d'unités d'actions de 2021 seul, ou combiné avec tous les autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société, ne doit pas dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de temps à autre. Le plan d'unités d'actions de 2021, combiné avec les autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société, ne doit, en aucune circonstance, faire en sorte que, à un moment donné, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés soit supérieur à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre total d'actions qu'un participant peut acquérir dans le cadre de l'ensemble des mécanismes de rémunération fondés sur des titres ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires de la Société qui sont en circulation. L'attribution annuelle totale à un administrateur qui n'est pas un employé dans le cadre de l'ensemble des mécanismes de rémunération fondés sur des titres (à l'exclusion des attributions d'UAD) ne peut être supérieure à une valeur à l'attribution totale des titres de capitaux propres de 150 000 \$ (et de 100 000 \$ en options aux termes du plan d'options). Les administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ne reçoivent pas d'UAI, d'UAP ou d'attributions aux termes du plan d'options.

Le nombre actuel d'UAI et d'UAP en cours attribuées dans le cadre de tous les mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société est de 4 604 957, soit 1,7 % du nombre total des actions ordinaires émises et en circulation au 23 mars 2021. Si la totalité de ces UAI et de ces UAP en cours étaient réglées en actions nouvellement émises, le nombre d'actions ordinaires encre disponibles aux fins d'attribution serait de 2 395 043 actions ordinaires (à supposer que la cible de performance liée aux UAP soit atteinte), soit 0,9 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au 11 mars 2021 (non dilué). La Société surveille le nombre d'options et d'actions ordinaires (dilution) en circulation et le nombre d'options et d'unités émises chaque année (taux d'épuisement). Pour plus de détails concernant le nombre et le pourcentage d'unités en cours, se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Composantes de la rémunération en 2020 – Incitatifs à long terme* ».

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions disponibles dans le cadre du plan d'unités d'actions de 2021 en date du 23 mars 2021 avant et après l'adoption proposée du plan d'unités d'actions de 2021.

	Actions ordinaires devant être émises à l'exercice des UAI et des UAP actuellement émises et en cours (a)	Actions ordinaires émises antérieurement à l'exercice d'UAI et d'UAP (b)	Nombre total d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission à l'exercice d'UAI et d'UAP (c)	UAI et UAP disponibles aux fins d'attribution future en fonction des actions ordinaires disponibles aux fins d'émission = (c) - (a) - (b)
Actuellement approuvées	0	0	0	0
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	--	--	--	--
Approuvées après l'adoption proposée du plan d'unités d'actions de 2021	4 604 957	0	7 000 000	2 395 043
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	1,7 %	--	2,6 %	0,9 %

Au cours des trois derniers exercices, le taux d'épuisement annuel pour les UAI et les UAP s'est établi en moyenne à environ 0,7 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux d'épuisement au cours d'un exercice donné correspond au résultat de la division du nombre global d'UAI et d'UAP attribuées par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les plans incitatifs actuels de la Société ne permettent pas que des unités soient réglées en actions ordinaires nouvellement émises; ces unités doivent plutôt être réglées en espèces (ou sous forme d'achats d'actions ordinaires effectués sur le marché libre).

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Aux 31 décembre 2018
Nombre d'UAI et d'UAP attribuées au cours de l'exercice	1 849 215	2 343 087	1,584,851
Nombre d'actions en circulation ¹⁾	274 622 582	282 520 820	286,820,300
Taux d'épuisement²⁾	0,7 %	0,8 %	0,6 %

Notes :

- ¹⁾ Le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période correspond au nombre de titres en circulation au début de la période, rajusté en fonction du nombre de titres rachetés ou émis au cours de la période multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps. Le facteur de pondération en fonction du temps correspond au nombre de jours pendant lesquels les titres sont en circulation par rapport au nombre total de jours compris dans la période.
- ²⁾ Les UAI et les UAP ne pouvaient pas être réglées en actions ordinaires nouvellement émises dans le cadre des plans incitatifs antérieurs, mais nous avons quand même fourni l'information concernant le taux d'épuisement annuel historique étant donné que les UAI et les UAP attribuées antérieurement pourront être réglées actions ordinaires nouvellement émises si le plan d'unités d'actions de 2021 est approuvé. À compter de 2022, la Société a l'intention de régler seulement une partie des UAI et des UAP en actions ordinaires nouvellement émises.

Attributions d'unités et gestion du plan

Le conseil gèrera le plan d'unités d'actions de 2021 et a un pouvoir discrétionnaire absolu et exclusif pour faire ce qui suit : i) attribuer des unités; ii) établir les modalités, notamment les limites, les restrictions, la période d'acquisition, le facteur de rajustement, les critères de performance et les conditions de ces attributions et modifier tout critère de performance ou toute condition, à son appréciation exclusive; iii) adopter, modifier et annuler des lignes directrices administratives et d'autres règles relatives au plan d'unités d'actions de 2021; et iv) prendre toutes les autres décisions ou mesures relatives à la mise en œuvre et à la gestion du plan d'unités d'actions de 2021. Le conseil a le droit de déléguer à un comité la gestion du plan d'unités d'actions de 2021, en totalité ou en partie, et le chef de la direction peut déléguer le pouvoir d'attribuer les unités aux participants (à l'exception du chef de la direction ou des dirigeants qui relèvent directement du chef de la direction) selon les paramètres et sous réserve de la valeur maximale globale que le conseil peut établir de temps à autre. Une telle délégation par le conseil peut être révoquée en tout temps, à l'appréciation exclusive du conseil.

L'attribution d'unités sera attestée par une convention d'attribution énonçant les restrictions, les limites et les conditions rattachées à chaque unité, notamment les modalités d'acquisition des droits aux unités, les dispositions applicables en cas de cessation d'emploi ou de service, ou les critères de performance ou le facteur de rajustement applicables à l'égard des UAP; cette convention renfermera également les modalités qui pourraient être jugées nécessaires pour se conformer aux lois et aux règlements applicables. La Société tiendra un compte théorique pour chaque participant afin d'enregistrer le nombre de parts attribuées au participant.

Le conseil détermine, à son appréciation exclusive au moment du règlement, si chaque UAI ou UAP attribuée à un participant confère au participant le droit de recevoir : i) une action ordinaire nouvellement émise ou achetée sur le marché secondaire; ii) l'équivalent en espèces de une action ordinaire, établi en fonction de la valeur marchande (au sens attribué à ce terme ci-après) multipliée par le nombre d'UAI ou d'UAP dont les droits sont acquis; ou iii) une combinaison d'espèce et d'actions ordinaires (nouvellement émises ou achetées sur le marché secondaire). Dans le cas des UAP seulement, cette détermination peut faire l'objet d'un rajustement conformément au facteur de performance applicable.

La Société n'attribuera pas d'unités pendant une période d'interdiction des opérations.

Acquisition des droits, règlement et rachat d'unités

Dans le cadre du plan d'unités d'actions de 2021, le conseil peut établir les conditions pertinentes et les dispositions relatives à l'acquisition des droits (y compris, dans le cas des UAP, les critères de performance et le facteur de performance applicables) des UAI et des UAP ainsi que la période de restriction pendant laquelle les droits aux UAI ou aux UAP ne peuvent être acquis. Le conseil peut réduire ou éliminer toute période de restriction à l'égard d'une UAI ou d'une UAP de temps à autre pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de décès ou d'invalidité d'un participant.

La période de règlement applicable à l'égard d'une UAI ou d'une UAP en particulier est établie par le conseil. Sauf indication contraire dans une convention d'attribution ou toute autre disposition du plan d'unités d'actions de 2021, tous les droits aux UAI et aux UAP acquis doivent être réglés dès que possible après la date à laquelle le conseil détermine si les critères de performance ou applicables à l'acquisition des droits ont été respectés, mais avant la première des éventualités suivantes : i) le 15 décembre de la troisième année civile suivant A) la date d'attribution de ces UAI ou de ces UAP, B) l'« année de service » applicable (au sens attribué à l'expression *service year* dans le plan d'unités d'actions de 2021), si ces UAI ou ces UAP sont réglées par le paiement de l'équivalent en espèces ou au moyen d'achats effectués par la Société sur le marché libre au nom du participant, ou, dans le cas des UAP, la date ultérieure, après la fin de cette troisième année, à laquelle le facteur de performance est établi pour cette UAP, ii) 10 ans après la date d'attribution de l'UAI ou de l'UAP si cette UAI ou cette UAP est réglée par l'émission d'actions nouvellement émises ou iii) dans le cas des participants qui sont des contribuables américains, dans les 60 jours de l'acquisition des droits à ces UAI ou à ces UAP.

Au moment du règlement, les UAI ou les UAP sont rachetables en contrepartie d'actions ordinaires ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande multipliée par le nombre d'UAI ou d'UAP dont les droits sont acquis figurant dans le compte théorique du participant (après déduction des taxes et impôts applicables) ou d'une combinaison de ce qui précède, sous réserve, dans le cas des UAP seulement, du facteur de performance, conformément à la convention d'attribution applicable. L'expression « valeur marchande » désigne, à l'égard des UAI ou des UAP, le cours moyen pondéré en fonction du volume de une action ordinaire à la TSX pour les cinq jours précédents où les actions ordinaires ont été négociées (et si les actions ordinaires ne sont pas inscrites ni affichées aux fins de négociation à une bourse, la juste valeur marchande de ces actions établie par le conseil, à son appréciation exclusive).

Pour chaque attribution d'UAP, le conseil peut établir des critères de performance et d'autres conditions d'acquisition pour que les droits à ces UAP puissent être considérés comme ayant été acquis et que le participant ait le droit de demander leur règlement. La convention d'attribution peut prévoir que la valeur que chaque UAP confère au participant le droit de recevoir, soit une action ordinaire ou l'équivalent en espèces, sera multipliée par un facteur de performance, de sorte que chaque UAP confèrera au participant le droit de recevoir une valeur qui pourrait être supérieure ou inférieure à celle d'une action ordinaire.

À moins que la loi ne l'interdise, la Société peut préciser que le montant devant être versé à un participant à l'égard d'UAI et d'UAP doit être affecté à l'achat d'actions ordinaires sur le marché libre, auquel cas la Société doit désigner un courtier indépendant afin que celui-ci agisse comme mandataire du participant pour l'achat d'actions ordinaires sur le marché libre. Le courtier achète des actions ordinaires à son appréciation et exerce un contrôle sur le choix du moment pour effectuer tous les achats d'actions ordinaires, ainsi que sur la quantité d'actions ordinaires achetées et la manière dont celles-ci sont achetées, et il informe le participant et la Société de ce qui suit : i) le prix d'achat global des actions ordinaires; ii) le prix d'achat par action ordinaire ou, si les actions ordinaires ont été achetées à des prix différents, le prix d'achat moyen (calculé sur une base moyenne pondérée); iii) le montant de tous frais de courtage; et iv) la date de règlement. La valeur en espèces résiduelle après l'achat des actions ordinaires sera versée à la date de règlement. La Société paiera tous les frais de courtage liés à l'acquisition des actions ordinaires.

Cessation des droits en cas de cessation d'emploi, de décès ou d'invalidité

En ce qui concerne les UAI et les UAP attribuées dans le cadre du plan d'unités d'actions de 2021, si l'emploi d'un participant prend fin parce que celui-ci démissionne sans raison valable (au sens attribué à l'expression *good reason* dans le plan d'unités d'actions de 2021) ou parce que la Société y met fin pour une cause juste et suffisante (au sens attribué à l'expression *for cause* dans le plan d'unités d'actions de 2021), les droits non acquis aux UAI et aux UAP détenues par ce participant expirent à la date de cessation d'emploi, sous réserve du contrat d'emploi du participant, de la

convention d'attribution et de la législation sur les normes d'emploi applicables. Si la Société met fin à l'emploi du participant sans cause juste et suffisante ou en raison du départ à la retraite du participant (le jour où le participant a atteint l'âge de 55 ans et cumulé 10 années de service actif et continu au sein de la Société ou d'un membre du même groupe qu'elle, au sens attribué au terme *affiliate* dans le plan d'unités d'actions de 2021 ou par la suite), de la démission de celui-ci pour une raison valable, ou du décès ou de l'invalidité de celui-ci, le participant se verra émettre des actions ordinaires ou recevra l'équivalent en espèces, ou une combinaison de ce qui précède, dont la valeur sera égale au résultat de la multiplication du nombre d'UAI et d'UAP dont les droits ne sont pas acquis figurant dans le compte théorique du participant par une fraction dont le numérateur correspond au nombre de mois entre la date d'attribution et la date de cessation d'emploi, et le dénominateur, au nombre de mois entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. Dans le cas des UAP, le facteur de performance pour la période applicable entre la date d'attribution et la date de cessation d'emploi sera également appliqué à ce paiement.

Changement de contrôle

En cas de changement de contrôle (au sens attribué à l'expression *change of control* dans le plan d'unités d'actions de 2021), toutes les unités dont les droits ne sont pas acquis qui sont alors en cours seront remplacées par des unités de l'entité issue de l'opération entraînant le changement de contrôle ou de l'entité qui succède à la Société (l'« entité subsistante ») selon les mêmes modalités et conditions que les unités originales. Si, dans les 12 mois de la survenance d'un changement de contrôle, il est mis fin à l'emploi d'un participant qui est un dirigeant ou un employé de la Société sans cause juste et suffisante ou parce que le participant démissionne de son poste pour une raison valable, l'acquisition de la totalité des droits à l'ensemble des unités alors détenues par ce participant sera accélérée; toutefois, si l'acquisition des droits à une unité est conditionnelle à l'atteinte de certains critères de performance, alors le nombre ou la valeur, selon le cas, des unités dont les droits peuvent être acquis sera calculé en tenant compte de la proportion dans laquelle les critères de performance applicables ont été atteints jusqu'à la date de cessation d'emploi, conformément aux modalités du plan d'unités d'actions de 2021.

Si l'entité subsistante ne respecte pas le plan d'unités d'actions de 2021, l'acquisition de la totalité des droits aux unités alors en cours sera accélérée, à l'appréciation du conseil.

En cas de changement de contrôle éventuel, le conseil pourra, à son appréciation exclusive, modifier les modalités du plan d'unités d'actions de 2021 et/ou des unités afin d'aider les participants à répondre à une offre publique d'achat ou dans le cadre de toute autre opération menant à un changement de contrôle. En cas d'offre publique d'achat ou de toute autre opération menant à un changement de contrôle, le conseil peut, à son appréciation exclusive, permettre aux participants de régler leurs unités sous réserve de certaines conditions, notamment la prise de livraison, par l'initiateur, des actions ou des autres titres déposés en réponse à cette offre publique d'achat conformément aux modalités de celle-ci (ou la réalisation de cette autre opération menant à un changement de contrôle). Si, toutefois, le changement de contrôle éventuel n'est pas réalisé dans le délai prévu (ou tout délai reporté à une date ultérieure), alors i) tout règlement conditionnel d'unités dont les droits sont acquis sera réputé être nul et sans effet, et les unités qui ont été réglées conditionnellement seront, à toutes fins, réputées ne pas avoir été réglées, et ii) les unités dont les droits ont été acquis conformément au paragraphe 5.1 (5) du plan d'unités d'actions de 2021 seront retournées à la Société par le participant et rétablies à titre d'actions autorisées mais non émises, et les modalités initiales applicables à ces unités seront également rétablies. Si le conseil a autorisé le règlement conditionnel d'unités dans le cadre d'un changement de contrôle éventuel, il aura alors le droit, à son appréciation exclusive, d'annuler, immédiatement après la réalisation du changement de contrôle et selon les modalités qu'il juge appropriées, les unités qui n'ont pas été réglées (y compris toutes les unités dont les droits ne sont pas acquis), selon le cas.

Quittance

À la survenance d'un événement entraînant l'acquisition des droits à des UAI ou à des UAP et le règlement de celles-ci ou l'acquisition des droits à des UAD et le rachat de celles-ci, les participants devront remettre une quittance, sous une forme que la juge Société acceptable, dans laquelle ils dégagent la Société et/ou les membres du même groupe qu'elle de toute responsabilité à l'égard des réclamations découlant du plan d'unités d'actions de 2021 ou de leur emploi au sein de la Société ou d'un membre du même qu'elle et de la cessation de celui-ci, selon le cas.

Cessibilité

Les unités attribuées aux termes du plan d'unités d'actions de 2021 ne sont pas transférables ni cessibles.

Équivalents de dividendes

Si un dividende devient payable sur les actions ordinaires de la Société, le compte théorique de chacun des participants sera crédité, à la date de paiement de ce dividende, du nombre d'unités supplémentaires correspondant au résultat de la division i) du montant résultant de la multiplication a) du nombre d'unités figurant dans le compte théorique du participant (que les droits à ces unités soient acquis ou non) par b) le montant du dividende payé par action, par ii) la valeur marchande d'une action à la date de paiement du dividende.

Politique de récupération

Les attributions d'unités, ainsi que tout paiement effectué à un participant sont et demeurent assujettis à la politique de récupération de la Société, laquelle précise les conséquences liées aux attributions incitatives en cas de négligence grave, de faute intentionnelle ou de fraude (voir la description à la page 112).

Modifications au plan d'unités d'actions de 2021

Le plan d'unités d'actions de 2021 contient les dispositions habituelles en matière de modifications. Le conseil peut suspendre ou résilier le plan d'unités d'actions de 2021 à tout moment, ou de temps à autre modifier ou réviser les modalités du plan d'unités d'actions de 2021 ou d'une unité attribuée aux termes de celui-ci et de toute convention d'attribution ou autre convention. Toutefois, aucune suspension, résiliation, modification ou révision ne sera faite : i) sauf en conformité avec les lois applicables et avec l'approbation préalable, si celle-ci doit être obtenue, de la TSX, de la NYSE ou de tout autre organisme de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société, du plan d'unités d'actions de 2021 ou des actionnaires; et ii) dans le cas d'une modification ou d'une mise à jour, si celle-ci est susceptible de porter atteinte aux droits d'un participant, sans le consentement de celui-ci. Le conseil peut, à son appréciation, apporter les modifications mineures qu'il juge nécessaires, sans avoir à obtenir l'approbation des actionnaires, sous réserve des dispositions du plan d'unités d'actions de 2021 et des règles applicables de la TSX et de la NYSE. Ces modifications comprennent, notamment, et sans s'y limiter : i) des modifications de nature « administrative » ou mineures qui doivent être apportées de temps à autre pour corriger des erreurs typographiques ou autres erreurs mineures ou pour clarifier une ambiguïté dans une disposition; ii) des modifications nécessaires pour se conformer aux lois, aux règlements, aux exigences ou aux règles d'une autorité gouvernementale ou de réglementation compétente, de la TSX ou de la NYSE; iii) toute modification apportée au plan d'unités d'actions de 2021 et à toute convention d'attribution afin de permettre le rachat conditionnel d'une unité; iv) toute modification apportée aux dispositions en matière d'acquisition des droits du plan d'unités d'actions de 2021 ou d'unité; v) toute modification relative aux UAD, pourvu que les UAD soient réglées uniquement en espèces (et non en actions); vi) toute modification concernant l'effet de la cessation de l'emploi, du mandat, du contrat ou des fonctions d'un participant; ou vii) toute autre modification qui ne nécessite pas l'approbation des actionnaires, comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessous. La résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 est conditionnelle à l'approbation de la résolution relative aux modifications au plan d'options.

Malgré ce qui précède, l'approbation des actionnaires devra être obtenue à l'égard de ce qui suit : i) augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'unités d'actions de 2021; ii) modifications apportées aux dispositions relatives à la modification et à la résiliation du plan d'unités d'actions de 2021; iii) toute modification ayant pour effet de prolonger la durée d'une unité ou de droits à celle-ci au-delà de la date initiale à laquelle l'unité aurait expiré; iv) toute annulation ou réattribution d'unités ou tout remplacement d'unités par d'autres attributions plus avantageuses pour les participants; v) des changements apportés aux critères d'admissibilité et aux limites de participation (y compris des modifications apportées aux définitions de « participant » (*Participant*) et de « personne admissible » (*Eligible Person*)) applicables aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société; vi) toute modification apportée aux dispositions du plan d'unités d'actions de 2021 portant sur l'incessibilité; vii) toute modification apportée aux limites de participation applicables aux initiés; viii) toute modification apportée aux dispositions prévoyant les attributions maximales pouvant être effectuées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société; ou ix) toute augmentation de la limite quant au nombre total d'actions qu'un participant peut acquérir dans le cadre de tous les mécanismes de rémunération fondés sur des titres.

Proposition de résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021

Le plan d'unités d'actions a été approuvé par le conseil le 2 mars 2021 et a été approuvé sous condition par la TSX, sous réserve de l'obtention de l'approbation des actionnaires. Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 et de la résolution relative aux modifications au plan d'options (au sens attribué à ces deux résolutions ci-après), il est prévu que le plan d'unités d'actions de 2021 prendra effet le 4 mai 2021. À l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter une résolution ordinaire approuvant le plan d'unités d'actions de 2021 (la « résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 ») La résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 n'entrera en vigueur que si elle est adoptée à la majorité (c.-à-d. 50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir. La résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 est conditionnelle à l'approbation de la résolution relative aux modifications au plan d'options à l'assemblée. La résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021, telle qu'elle figure ci-après, est sujette aux modifications ou ajouts pouvant être approuvés à l'assemblée :

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. le plan d'unités d'actions de 2021 de la Société, qui est décrit pour l'essentiel dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 24 mars 2021 et qui a été déposé sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous le profil de la Société sur EDGAR, au www.sec.gov, est par les présentes approuvé;
2. le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du plan d'unités d'actions de 2021 ne doit pas dépasser 7 000 000 d'actions ordinaires;
3. le conseil d'administration de TransAlta peut annuler la présente résolution avant qu'il n'y soit donné suite, sans autre approbation des actionnaires de TransAlta;
4. tout administrateur ou tout dirigeant de la Société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre pour la Société, en son nom et pour son compte, l'ensemble des certificats, des actes, des conventions, des documents et des avis et de prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, de l'avis de cette personne, sont nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution. »

Recommandation du conseil

Le conseil estime que l'adoption du plan d'unités d'actions de 2021 est dans l'intérêt de la Société et il recommande à l'unanimité de voter POUR la confirmation de la résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR le plan d'unités d'actions de 2021. Votez dès aujourd'hui POUR l'approbation de la résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 sur la procuration.

6. Modifications au plan d'options sur actions

Le 2 mars 2021, le conseil a approuvé les modifications suivantes au plan d'options (sous réserve de l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021), sous réserve de l'obtention de l'approbation de la TSX et des actionnaires (les « modifications au plan d'options ») :

- a) une diminution du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission, ce nombre passant de 16 500 000 à 14 500 000;
- b) la suppression de l'article 6.2, qui prévoit que le nombre global d'actions qui peuvent être émises aux termes du plan d'options et de tout autre mécanisme de rémunération en actions de la Société ne peut dépasser, dans l'ensemble, 16 500 000 actions, afin de prévoir un nombre maximal global d'actions pouvant être émises aux termes du plan d'options et un nombre maximal global d'actions pouvant être émises aux termes du plan d'unités d'actions de 2021, respectivement;

- c) une modification apportée à la dernière phrase du paragraphe 7.1 afin de prévoir que [TRADUCTION] « le “nombre d’actions en circulation” correspond au nombre d’actions en circulation à un moment donné, après déduction du nombre d’actions qui ont été émises à l’exercice d’options *ou en règlement d’unités conformément au plan d’unités d’actions de 2021 de la Société au cours de l’année précédente* »,

Les modifications au plan d’options sont conditionnelles à ce que le plan d’unités d’actions de 2021 soit approuvé à l’assemblée. Les modifications ci-dessus au plan d’options visent à faire concorder les modalités du plan d’options avec celles du plan d’unités d’actions de 2021. Les modifications au plan d’options entraîneront une augmentation nette de 5 000 000 d’actions pouvant être émises dans le cadre de tous les mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société, considérés dans leur ensemble. Un sommaire des principales modalités du plan d’options figure à la page 116 et le texte intégral du plan d’options, dans sa version modifiée, peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov.

Le conseil considère que les options sur actions constituent un élément essentiel du programme de rémunération de la haute direction de TransAlta, notamment parce que les options sur actions constituent une rémunération à long terme et « à risque » qui fait en sorte que les intérêts des membres de la haute direction concordent avec ceux des actionnaires en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires, de concert avec les autres pratiques de rémunération incitative à court et à long terme de la Société. Comme la Société continue de mettre en œuvre les divers piliers de sa stratégie de transformation visant à devenir une société d’énergie propre de premier plan d’ici 2025, le conseil estime qu’il demeure particulièrement important à l’heure actuelle de recruter des employés qualifiés et de les maintenir en poste. La Société considère que l’attribution d’options sur actions dans le cadre du plan d’options est un atout précieux lorsqu’il s’agit d’attirer du personnel compétent et chevronné.

Le tableau suivant indique le nombre d’actions disponibles dans le cadre du plan d’options en date du 23 mars 2021 avant et après la diminution proposée. Si les modifications au plan d’options ne sont pas approuvées, le plan d’options sera maintenu, les options actuellement attribuées et en cours ne seront pas touchées et la limite maximale d’actions ordinaires réservées aux fins d’émission dans le cadre du plan d’options et de tous les mécanismes de rémunération fondés sur des titres de la Société sera encore de 16 500 000 actions.

	Actions ordinaires devant être émises à l’exercice des options actuellement attribuées et en cours (a)	Actions ordinaires émises antérieurement à l’exercice d’options (b)	Nombre total d’actions ordinaires disponibles aux fins d’émission à l’exercice d’options (c)	Options disponibles aux fins d’attribution future en fonction des actions ordinaires disponibles aux fins d’émission = (c) - (a) - (b)
Actuellement approuvées	4 306 452	6 500 358	16 500 000	5 693 190
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	1,6	2,4	6,1	2,1
Approuvées après la diminution proposée	4 306 452	6 500 358	14 500 000	3 693 190
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	1,6	2,4	5,4	1,4

Le nombre d’actions ordinaires réservées aux fins d’émission sur le capital autorisé dans le cadre du plan d’options représente environ 1,4 %, au 11 mars 2021 (y compris environ 6,5 millions d’actions antérieurement émises à l’exercice d’options) de la totalité des actions émises et en circulation.

Au cours des trois derniers exercices, le taux d'épuisement annuel des options s'est établi en moyenne à environ 0,34 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux d'épuisement au cours d'un exercice donné correspond au résultat de la division du nombre d'options attribuées par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en question.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	740 846	1 382 191	691 481
Nombre d'actions en circulation ¹⁾	274 622 582	282 520 820	286 820 300
Taux d'épuisement	0,27 %	0,50 %	0,24 %

Note :

¹⁾ Le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période correspond au nombre de titres en circulation au début de la période, rajusté en fonction du nombre de titres rachetés ou émis au cours de la période multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps. Le facteur de pondération en fonction du temps correspond au nombre de jours pendant lesquels les titres sont en circulation par rapport au nombre total de jours compris dans la période.

La TSX a approuvé les modifications au plan d'options pourvu que certaines conditions soient respectées, notamment que la résolution relative aux modifications au plan d'options (dont il est question ci-après) soit approuvée à la majorité d'au moins 50 % plus une des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée.

Résolution relative aux modifications au plan d'options proposée

À l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter une résolution ordinaire confirmant les modifications au plan d'options (la « résolution relative aux modifications au plan d'options »). La résolution relative aux modifications au plan d'options n'entrera en vigueur que si elle est adoptée à la majorité (c.-à-d. 50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir. La résolution relative aux modifications au plan d'options, telle qu'elle figure ci-après, est sujette aux modifications ou ajouts pouvant être approuvés à l'assemblée. La résolution relative aux modifications au plan d'options est conditionnelle à ce que la résolution relative au plan d'unités d'actions de 2021 soit approuvée à l'assemblée.

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le nombre d'actions ordinaires du capital de TransAlta réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options est par les présentes réduit de 2 000 000 d'actions ordinaires (pour un nombre total maximal de 14 500,000 actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options), comme il est décrit pour l'essentiel dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 24 mars 2021 et la modification du plan d'options requise pour tenir compte de cette réduction est par les présentes autorisée et approuvée;
2. la modification apportée au plan d'options afin de supprimer le paragraphe 6.2 de celui-ci est par les présentes autorisée et approuvée ;
3. la modification apportée au plan d'options afin de supprimer la dernière phrase du paragraphe 7.1 et de la remplacer par ce qui suit est par les présentes autorisée et approuvée :

[TRADUCTION] *Malgré ce pouvoir discrétionnaire, le nombre d'actions qu'un participant peut acquérir, à un moment donné, à l'exercice d'options aux termes du plan et dans le cadre de tout autre mécanisme de rémunération en actions de la Société ne peut dépasser cinq pour cent (5 %) du nombre d'actions en circulation (et, à cette fin, le « nombre d'actions en circulation » correspond au nombre d'actions en circulation à un moment donné, après déduction du nombre d'actions qui ont été émises à l'exercice d'options ou en règlement d'unités conformément au plan d'unités d'actions de 2021 de la Société au cours de l'année précédente);*

4. le conseil d'administration de la Société peut annuler la présente résolution avant qu'il n'y soit donné suite, sans autre approbation des actionnaires de la Société;
5. tout administrateur ou tout dirigeant de la Société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre pour la Société, en son nom et pour son compte, l'ensemble des certificats, des actes, des conventions, des documents et des avis et de prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, de l'avis de cette personne, sont nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution. »

Recommandation du conseil

Le conseil estime que les modifications au plan d'options sont dans l'intérêt de la Société et il recommande à l'unanimité de voter POUR la confirmation de la résolution relative aux modifications au plan d'options. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la résolution relative aux modifications au plan d'options. Votez dès aujourd'hui POUR l'approbation de la résolution relative aux modifications au plan d'actions sur la procuration.

7. Autres points à l'ordre du jour

En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification des questions ou d'ajout de points à l'ordre du jour à l'assemblée, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'égard de ces questions selon son bon jugement.

Une fois que les points à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traités, nous inviterons les actionnaires inscrits ou les fondés de pouvoir dûment désignés à nous faire part de leurs questions et de leurs commentaires.

Gouvernance

Nous croyons que des pratiques de gouvernance responsables et transparentes nous offrent un cadre pour prendre des décisions opportunes et efficaces et servent de fondement à notre engagement envers vous et les autres parties prenantes afin de représenter vos intérêts et ceux des autres parties prenantes avec intégrité et honnêteté et conformément à l'éthique.

La présente rubrique énonce les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta et fournit des renseignements concernant notre conseil et ses comités.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Les titres de TransAlta sont inscrits à la cote de la TSX sous le symbole « TA » et à celle de la NYSE sous le symbole « TAC », et la Société est assujettie à la réglementation, aux règles et aux normes en matière de gouvernance applicables de ces deux bourses. Nos pratiques en matière de gouvernance respectent, voire surpassent, les exigences de la TSX et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans ce domaine, y compris :

- le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*;
- l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*;
- le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

À titre d'« émetteur privé étranger », au sens de *foreign private issuer* en vertu des lois sur les valeurs mobilières américaines, il nous est généralement permis de nous conformer aux exigences canadiennes en matière de gouvernance. Aux termes des règles en matière de gouvernance de la NYSE, nous sommes toutefois tenus de divulguer toutes les divergences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles qui sont suivies par les émetteurs nationaux américains, lesquelles sont reproduites à l'annexe A de la présente circulaire, sous la rubrique « Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance », et sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance. En outre, nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences applicables adoptées en vertu des règles de la SEC prises en application de la loi Sarbanes-Oxley et englobent également des pratiques exemplaires, y compris certaines recommandations de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

Les éléments clés des pratiques en matière de gouvernance de TransAlta sont :

- s'assurer que les employés, la direction et le conseil sont résolus à respecter une conduite éthique et à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté;
- établir des politiques et des normes clés encadrant l'exercice de nos activités;
- élire des administrateurs, à l'exclusion de notre chef de la direction, qui sont indépendants;
- avoir un conseil diversifié composé de personnes qualifiées dotées d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'expériences, notamment les compétences principales énoncées dans notre grille de compétences afin de maximiser l'efficacité du conseil et de ses comités et la surveillance de l'exécution de nos stratégies;
- maximiser l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs au moyen d'évaluations annuelles de nos administrateurs et de leur formation continue;
- faciliter et favoriser un dialogue ouvert entre la direction et le conseil et les actionnaires et les parties prenantes de la collectivité.

Notre engagement en matière d'éthique

Codes de conduite

L'un de nos actifs les plus chers est notre réputation. Notre solide engagement en matière d'éthique constitue un élément fondamental de notre gouvernance. Nous avons adopté les codes de conduite suivants pour guider nos décisions d'affaires et nos activités commerciales quotidiennes :

- le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, qui s'applique à nos administrateurs;
- le code de conduite de la Société, qui s'applique à tous les employés, dirigeants et consultants de TransAlta et de ses filiales;
- le code de déontologie financière, qui s'applique à tous les employés de la fonction financière de la Société;
- le code de conduite sur les opérations visant les produits énergétiques, qui s'applique à tous nos employés qui s'occupent de la commercialisation de produits énergétiques;
- le code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs de la Société.

Nos codes de conduite énoncent nos normes et attentes à l'égard de nos employés, dirigeants, administrateurs, consultants et fournisseurs en ce qui a trait à la protection et au bon usage de nos actifs. Les codes énoncent aussi des lignes directrices en ce qui a trait à la protection de nos actifs, aux conflits d'intérêts, au respect en milieu de travail, à la responsabilité sociale, à la protection des renseignements personnels, au respect des lois, aux opérations d'initiés, à l'environnement, à la santé et à la sécurité et à notre engagement envers une conduite éthique et honnête. Le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs et le code de conduite de la Société dépassent la portée des lois, règles et règlements qui régissent notre entreprise au sein des territoires où nous exerçons nos activités; ils énoncent les pratiques commerciales fondées sur des principes que tous les administrateurs, employés et consultants doivent suivre. Le code de conduite de la Société doit être approuvé chaque année, et cette approbation est communiquée au conseil.

La Société a adopté un code de conduite des fournisseurs qui oblige les fournisseurs de biens et de services de la Société (ainsi que leurs employés et leurs sous-traitants) à respecter les valeurs de cette dernière, notamment en matière de santé et de sécurité, d'éthique commerciale et de leadership environnemental. Les fournisseurs peuvent signaler leurs préoccupations d'ordre éthique ou juridique liées au code de conduite des fournisseurs au moyen de la Ligne d'assistance en matière d'éthique de TransAlta. Toutes les préoccupations soulevées demeureront confidentielles dans la mesure appropriée et permise par la loi. Les renseignements ne seront communiqués que si cela est nécessaire pour résoudre complètement et équitablement le problème. On peut joindre la Ligne d'assistance en matière d'éthique au 1 855 374-3801 (Canada/États-Unis) et au 1 800 399-9276 (Australie) ou par Internet au www.transalta.com/ethics-helpline. On peut consulter le texte intégral de notre code de conduite des fournisseurs sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ainsi que sur notre site Web, au www.transalta.com/about-us/governance.

Dans le cadre de notre engagement à appliquer une bonne gouvernance, le code de conduite des administrateurs comprend des directives et des principes qui régissent l'exécution des obligations des administrateurs et qui favorisent une culture d'honnêteté, d'intégrité et de reddition de comptes conforme aux principes applicables adoptés dans le code de conduite de la Société. Le texte intégral de notre code de conduite des administrateurs peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov, ainsi que sur notre site Web, au www.transalta.com/about-us/governance/directors-code-conduct.

Notre code de déontologie financière énonce les obligations qui incombent à nos employés de la fonction financière de fournir de l'information financière exacte, complète, objective et pertinente, tandis que notre code de conduite sur les opérations visant les produits énergétiques met l'accent sur la prévention et la détection des violations des lois et des règlements qui s'appliquent à nos activités liées aux produits énergétiques et à la commercialisation.

Des exemplaires de nos codes de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés, des fournisseurs, des employés de la direction commerciale et des employés de la direction financière sont accessibles sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Gestion des conflits d'intérêts et des opérations avec des personnes apparentées

Chez TransAlta, nous faisons la promotion d'une culture d'intégrité et d'éthique commerciale en exigeant que les employés, les dirigeants et les administrateurs mènent leurs affaires personnelles et commerciales de façon qu'il n'y ait pas de conflit ni d'apparence de conflit entre leurs intérêts privés ou personnels et les intérêts de la Société. Nos politiques prévoient que chaque administrateur et chaque membre de la haute direction sont tenus de respecter les exigences de la LCSA en matière de communication de tout intérêt dans un contrat ou une opération d'importance, en cours ou projeté. L'administrateur qui déclare avoir un intérêt important ne sera pas autorisé à voter sur une question s'y rapportant si celle-ci est soumise à un vote du conseil. En outre, aux termes du code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, les administrateurs sont plus généralement tenus d'éviter toute activité qui pourrait compromettre ou sembler compromettre l'exercice de leurs fonctions et responsabilités ou leur objectivité et l'application d'une appréciation commerciale saine et éthique dans l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs confrontés à des conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris ceux pouvant survenir en raison des intérêts ou des relations d'un administrateur (ou d'un membre de sa famille) à l'extérieur de la Société peuvent être priés de se récuser à l'égard des délibérations concernant l'affaire.

Le comité d'audit, des finances et des risques (le « CAFR ») a également adopté des modifications à ses règles afin d'aider expressément le conseil à assurer la surveillance des opérations importantes avec des personnes apparentées. Le CAFR examinera l'opération avec une personne apparentée et pourrait recommander le recours à un comité permanent ou à un comité spécial *ad hoc* pour aider le conseil à évaluer cette opération avec une personne apparentée. Le CAFR est considéré comme le comité approprié pour évaluer initialement les opérations avec une personne apparentée étant donné les critères d'indépendance supplémentaires que chacun des membres du comité doit respecter conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour les besoins de cette politique, l'expression « personne apparentée » comprend les entités que la Société contrôle mais dont elle n'a pas la propriété exclusive, et s'applique à toute convention conclue avec cette personne apparentée dont la valeur est supérieure à 30 millions de dollars (compte tenu de la valeur globale du contrat). Par le passé, le conseil a établi des comités spéciaux afin d'examiner des opérations avec une personne apparentée, notamment concernant la vente de certains actifs à TransAlta Renewables Inc.

Opérations d'initiés

La Société s'est dotée d'une politique en matière d'opérations d'initiés (la « politique en matière d'opérations d'initiés ») et de lignes directrices en matière de signalement qui imposent des restrictions aux initiés et aux personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta à l'égard de la négociation des actions de TransAlta et des autres titres de la Société. Notre politique respecte les exigences des bourses à la cote desquelles nos actions sont inscrites et celles des lois applicables aux sociétés et comprend les mesures suivantes :

- imposer des périodes d'interdiction totale des opérations trimestrielles et annuelles pendant que les résultats financiers sont en cours de préparation et n'ont pas encore été présentés publiquement. Ces périodes d'interdiction totale s'appliquent à tous les employés engagés dans la préparation de nos résultats financiers et à tous les dirigeants et administrateurs, entrent en vigueur le premier jour suivant la fin d'un trimestre ou d'un exercice et se terminent à la fermeture des marchés le deuxième jour de négociation suivant la diffusion des communiqués ou la présentation de nos résultats financiers;
- publier et communiquer les dates des périodes d'interdiction totale des opérations prévues et envoyer chaque mois à tous les initiés assujettis un rappel de leurs obligations;
- mettre en place des périodes d'interdiction totale des opérations spéciales lorsque des employés, pour des raisons d'affaires, peuvent être en possession d'information non publique importante;
- obliger tous les initiés assujettis à demander une autorisation préalable avant de conclure des opérations sur titres.

Procédures de dénonciation

Nos procédures de dénonciation nous aident à préserver nos valeurs intrinsèques et notre culture d'éthique commerciale. Nos procédures ne s'appliquent pas uniquement aux processus comptables, d'audit et financiers; elles permettent aussi aux employés, aux sous-traitants, aux actionnaires et aux autres parties prenantes de signaler tout manquement d'ordre

éthique, tout manquement à la législation ou aux politiques de la Société ou toute autre question potentiellement importante dont ils souhaitent faire part au conseil par l'intermédiaire du CAFR. Toutes les demandes peuvent être transmises directement au président du CAFR en assortissant la demande de la mention « objet 003 ». Les demandes peuvent aussi être transmises de façon anonyme ou confidentielle au moyen de notre numéro sans frais ou de notre Ligne d'assistance en matière d'éthique au www.transalta.com/ethics-helpline. Les plaintes font l'objet d'une enquête du comité chargé des enquêtes en matière d'éthique de la Société, sous la supervision du CAFR. Le CAFR reçoit la totalité des incidents, des plaintes ou des renseignements signalés au moyen de la Ligne d'assistance en matière d'éthique qui lui sont adressés ou qui concernent des violations importantes potentielles ou soupçonnées des lois sur les valeurs mobilières, des contrôles comptables internes ou à l'égard de questions liées à la comptabilité, à l'audit ou à la communication de l'information financière ou des violations importantes de nature éthique ou juridique. Si les conclusions sont urgentes, elles feront l'objet d'un rapport immédiat au président du CAFR.

Mandat du conseil

Les lignes directrices générales en matière de gouvernance

Notre conseil est chargé de la gérance de la Société, de la surveillance de l'exécution des stratégies de la Société et de l'établissement de nos principales politiques et normes, notamment les politiques visant l'évaluation et la gestion de nos risques. Le conseil a adopté des lignes directrices générales en matière de gouvernance à l'intention du conseil pour fournir un cadre de conduite commerciale et pour nous aider à nous acquitter de nos responsabilités. Ces lignes directrices comprennent un aperçu du rôle du conseil en matière de gouvernance, un énoncé des principes et politiques clés applicables au conseil et à ses comités ainsi qu'un mandat décrivant les responsabilités premières et les principaux objectifs et devoirs du conseil. Nous estimons que ces pratiques profitent à toutes les parties prenantes et qu'elles constituent les assises de notre succès à long terme. Ces lignes directrices sont revues annuellement par le CGSDD et le conseil pour s'assurer qu'elles reflètent les normes en matière de gouvernance les plus appropriées pour la Société. Nos lignes directrices peuvent être consultées à l'annexe B de la présente circulaire et sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Relations du conseil avec la direction

Conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance, le conseil a délégué à la chef de la direction et aux membres de la haute direction la responsabilité de la gestion quotidienne des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Néanmoins, le conseil joue un rôle actif et engagé dans ses rapports avec la haute direction et la surveillance des stratégies, des risques, de la gouvernance et des affaires internes de la Société. En plus des questions qui doivent, conformément aux lois applicables et à nos règlements administratifs, être approuvées par le conseil, le conseil a délégué à la direction le pouvoir d'approuver les dépenses dans des limites précises. Le conseil demeure responsable des questions d'importance comme les changements importants touchant la stratégie ou les opérations importantes, la planification de la relève de la chef de la direction, la gouvernance et la structure organisationnelle, les acquisitions et désinvestissements importants, les dépenses en immobilisations importantes, les opérations de financement par emprunt et par actions et l'approbation des politiques environnementales importantes.

Mandat du président du conseil

Le conseil a adopté un mandat pour le président du conseil, énonçant les responsabilités et les obligations de ce dernier. Le président du conseil doit être indépendant au sens des lois sur les sociétés et de la législation en valeurs mobilières applicables. Il incombe au président du conseil de diriger le conseil et de s'assurer que le conseil régit les activités commerciales et les affaires internes de la Société. Pour diriger le conseil dans l'accomplissement de ses obligations, le président du conseil s'assure que le conseil dispose de renseignements suffisants pour prendre des décisions d'affaires, établit la fréquence des réunions du conseil, coordonne, de concert avec la chef de la direction, le chef de l'exploitation, le vice-président à la direction, Affaires juridiques, commerciales et externes et le secrétaire, l'ordre du jour des réunions du conseil et des assemblées des actionnaires, et travaille en étroite collaboration avec le président de chaque comité pour établir les ordres du jour de chaque réunion du comité et s'assurer que chacune des fonctions des comités est accomplie efficacement. En plus de son rôle de leader du conseil, le président du conseil est un lien essentiel entre le conseil et la chef de la direction pour assurer que ce dernier est au courant des préoccupations soulevées par le conseil et que celui-ci reçoit rapidement des renseignements concernant les stratégies, les plans et les questions de rendement de la direction.

Le mandat du président du conseil peut être consulté sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Règles des comités et descriptions de poste des présidents de comité

Le conseil a délégué plusieurs responsabilités à quatre comités permanents qui font régulièrement rapport au conseil plénier et lui font des recommandations, s'il y a lieu : i) le comité d'audit, des finances et des risques; ii) le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable; iii) le comité des ressources humaines; et iv) le comité de la performance des investissements. Le président de chaque comité, guidé par les règles du comité, est responsable de l'organisation du comité et de l'accomplissement de son mandat, et travaille en étroite collaboration avec le président du conseil pour s'assurer que les fonctions du comité sont accomplies efficacement. Les règles des comités ainsi que la description de poste du président du conseil peuvent être consultées sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Veuillez consulter le rapport de chaque comité dans la présente circulaire pour obtenir un aperçu des fonctions et des activités principales de chacun d'eux au cours de 2020.

Description du poste de chef de la direction

Nous avons aussi une description du poste de notre chef de la direction, qui est revue une fois l'an par le chef de la direction et le CRH, puis approuvée par le conseil. Cette description est accessible sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Le conseil est d'avis que les responsabilités décrites dans nos lignes directrices en matière de gouvernance à l'intention du conseil, les règles de chacun des comités, y compris les responsabilités des présidents de comité et le mandat du président du conseil, donnent suffisamment de détails au sujet des rôles et responsabilités du conseil, du président du conseil, de chacun des présidents de comité, de chaque comité et de chaque administrateur.

Planification stratégique

Le conseil assure aussi la supervision de notre stratégie et de notre processus de planification stratégique et collabore étroitement avec la direction en plus de contrôler et de surveiller de près sa performance dans l'exécution de notre stratégie et l'atteinte des objectifs de notre plan stratégique.

Le conseil tient une fois par année une séance de planification stratégique avec la direction au cours de laquelle il revoit, analyse et approuve le plan stratégique de la Société et les progrès accomplis dans la réalisation de ce plan. Le conseil revoit et analyse régulièrement les stratégies et les solutions de rechange potentielles de la Société, suit de près les besoins et la situation en constante évolution de la Société et les environnements dans lesquels elle exerce ses activités, en présence ou non de la haute direction, tout en bénéficiant des conseils de consultants et de conseillers financiers externes, s'il y a lieu. Le conseil tient également périodiquement des réunions à huis clos en l'absence de la chef de la direction ou d'autres membres de la direction afin d'évaluer et de tester le plan stratégique et les priorités de la Société ainsi que leurs solutions de rechange, et d'en discuter, dans le but d'assurer la pertinence et l'exécution du plan stratégique de la Société et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le conseil examine et met à jour son plan stratégique une fois par année au cours de séances de planification stratégique. Dans le cadre de ces séances, la direction fournit une évaluation portant sur l'environnement concurrentiel, les occasions de croissance, le cadre réglementaire et la répartition du capital afin de cerner les occasions et les risques relatifs à notre stratégie commerciale. Au cours des séances de planification stratégique de 2020, le conseil a notamment examiné les initiatives visant la réduction des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration et s'est préparé pour un marché de l'électricité axé entièrement sur la production marchande en 2021 en Alberta, les conversions du charbon au gaz et le rééquipement de l'unité 5 de la centrale de Sundance. Le conseil a également examiné le profil de liquidités futur de la Société, et en décembre 2020, il a augmenté le dividende de 6 %.

En 2019 la Société a conclu une convention d'investissement (la « convention d'investissement ») avec Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., entité membre du même groupe que Brookfield Renewable Partners L.P. et que Brookfield Asset Management, Inc. (collectivement, « Brookfield »), aux termes de laquelle Brookfield a accepté de faire un investissement

de 750 millions de dollars dans la Société (l'« Investissement de Brookfield ») au moyen de l'achat de titres échangeables, qui seront convertibles à une date future en une participation maximale de 49 % dans les titres de capitaux propres d'une entité établie pour détenir les actifs hydroélectriques albertains de la Société, selon une valeur établie en fonction d'un multiple du BAIIA ajusté futur de ces actifs hydroélectriques. Le 1^{er} mai 2019, Brookfield a investi la tranche initiale de 350 millions de dollars dans la Société en échange de débentures subordonnées non garanties à 7 %. La deuxième tranche de l'investissement de Brookfield, dont la clôture a eu lieu en octobre 2020, consistait pour Brookfield à investir le solde de 400 millions de dollars dans la Société en échange d'une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré de l'émetteur ou du porteur. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'investissement de Brookfield dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui est accessible sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov.

Environnement, responsabilité sociale et gouvernance

Le CGSDD aide le conseil à assumer ses responsabilités de supervision quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, des normes et des pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi qu'aux risques connexes. Le conseil prend la sécurité des employés et des sous-traitants de la Société très au sérieux et, chaque trimestre, le CGSDD examine la performance de la Société en matière de sécurité.

La Société est reconnue par CDP Worldwide (auparavant Climate Disclosure Project) comme un chef de file dans le secteur en ce qui a trait à la gestion des changements climatiques. En 2020, CDP a accordé à la Société la note A -, ce qui nous place dans le peloton de tête du secteur de l'énergie. En décembre 2017, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) a désigné notre rapport sur les changements climatiques comme étant « exceptionnel ». En 2015, la Société a obtenu une note parfaite pour la présentation d'information sur la gestion et la performance relative aux changements climatiques et a été inscrite au Disclosure Leadership Index du Canada (les 20 sociétés de tête au Canada). Le CGSDD examine chaque année les lignes directrices et les pratiques de la Société liées à la protection de l'environnement, y compris les mesures d'atténuation de la pollution et des changements climatiques, et fait des recommandations à cet égard.

Nous avons adopté depuis longtemps des pratiques de premier plan en matière de développement durable, notamment en intégrant volontairement depuis 2015 notre rapport sur le développement durable dans notre rapport annuel et en harmonisant nos objectifs en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (« ESG ») avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le 3 mars 2021, les éléments clés des cibles ESG pour 2021 approuvées par la Société ont été annoncés et consistent notamment à faire ce qui suit :

- atteindre, d'ici 2026, des objectifs de réduction de 95 % des émissions de dioxyde de carbone et de 80 % des émissions d'oxyde d'azote produites par les centrales alimentées au charbon de TransAlta par rapport aux niveaux de 2005;
- continuer de mettre l'accent sur la sécurité des opérations et des pratiques favorisant le développement durable, notamment en réalisant d'importants travaux de remise en état;
- entreprendre des initiatives qui amélioreront la performance environnementale de la Société, notamment l'abandon de la production au charbon au Canada d'ici la fin de 2021 et dans l'ensemble de la Société d'ici la fin de 2025;
- favoriser un accès équitable à tous les niveaux du système d'éducation par les jeunes et les Autochtones en leur offrant un soutien financier et des possibilités d'emploi;
- renforcer notre engagement en faveur de la diversité en milieu de travail et adopter un objectif visant, d'ici 2030, une représentation féminine de 50 % au sein du conseil et une diversité de genre se traduisant par une représentation féminine d'au moins 40 % dans tous les postes;
- atteindre, d'ici 2030, des objectifs de réduction, à l'échelle de la Société, de 60 % des GES par rapport aux niveaux de 2015, et la neutralité carbone d'ici 2050.

Les détails complets des cibles ESG approuvées sont affichés sur le site www.transalta.com/sustainability. De plus amples renseignements concernant ces cibles ESG et la performance ESG de la Société sont également inclus dans le rapport intégré annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Réponse à la pandémie de COVID-19

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie de COVID-19 urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020, pour ensuite la qualifier de pandémie mondiale le 11 mars 2020. L'écllosion de la COVID-19 a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à freiner la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isolément, la distanciation physique et la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles, ont fortement perturbé les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un contexte économique incertain et complexe.

Tout au long de 2020, la Société a continué d'exercer ses activités selon son plan de continuité des activités, qui préconisait ce qui suit : i) veiller à ce que les employés en mesure de travailler à distance le fassent et ii) s'assurer que les employés chargés de l'exploitation et de la maintenance de ses installations, qui n'étaient pas en mesure de travailler à distance, puissent travailler en toute sécurité et de façon à protéger leur santé. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020, la Société a assuré avec succès le retour au bureau des employés qui faisaient du télétravail, et ce, en respectant les normes de santé et de sécurité. Tous les bureaux et sites de la Société suivent des protocoles stricts en matière de dépistage et de distanciation physique, et utilisent de l'équipement de protection individuelle facilement accessible. En outre, la Société maintient des interdictions de voyager conformes aux directives des autorités locales, des procédures de nettoyage améliorées, des horaires de travail révisés, des équipes de travail d'appoint et la réorganisation des processus et des procédures pour limiter les contacts avec les autres employés et les sous-traitants sur place.

Nous avons pris un certain nombre de mesures d'atténuation du risque en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris la mise en œuvre officielle du plan de continuité des activités de la Société le 9 mars 2020. Le conseil et la direction surveillent l'évolution de la situation et évaluent constamment ses répercussions sur les activités, les chaînes d'approvisionnement et les clients de la Société et, de façon plus générale, sur les activités et les affaires de la Société. Afin de gérer les risques résultant de la COVID-19, nous avons pris un certain nombre de mesures, dont les suivantes, pour poursuivre les efforts de continuité des activités de la Société :

Réponses à la pandémie de COVID-19

Mesures prises par la direction	<ul style="list-style-type: none"> • Communication régulière avec le conseil et les employés en ce qui concerne la réponse de la société à la COVID-19; • Création d'une équipe d'urgence axée sur la COVID-19 dirigée par John Kousinioris, à titre de chef de l'exploitation, qui fait rapport à Dawn Farrell, la présidente et chef de la direction; • Création d'une équipe chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser des protocoles sanitaires liés à la COVID-19, y compris une stratégie de retour au bureau et sur les sites; • Création d'un comité chargé d'examiner et de traiter toutes les réclamations pour cause de force majeure pouvant être reçues en raison de la COVID-19; • Élaboration de plans de leadership, y compris des plans pour assurer la relève des dirigeants.
Changements aux politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement des exigences relatives aux voyages non essentiels et à la mise en quarantaine sur les directives des autorités locales pour tous les employés et sous-traitants de TransAlta dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.
Changements relatifs aux employés	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions financières supplémentaires aux employés de la Société au titre des coûts plus élevés et de l'incertitude engendrés par la pandémie de COVID-19; • Rassurance des employés par rapport au fait que la pandémie de COVID-19 n'aura pas d'incidence sur leur emploi au sein de la Société; • Élaboration et mise en œuvre de protocoles sanitaires liés à la COVID-19 de retour au bureau afin de s'assurer que tous les bureaux et installations de TransAlta demeurent sécuritaires;

Réponses à la pandémie de COVID-19

	<ul style="list-style-type: none"> • Demande et obtention d'une autorisation de dispense de mise en quarantaine pour les travailleurs essentiels auprès du ministère de la Santé de l'Alberta afin de minimiser les perturbations au cas où une assistance technique internationale serait nécessaire pour nos actifs en Alberta; • Mise en place de procédures de dépistage, y compris des questionnaires et des prises de la température, des mesures de nettoyage améliorées et des protocoles de travail rigoureux dans les bureaux et installations de la Société conformément à notre stratégie de retour au bureau et sur les sites; • Mise en œuvre de formations et de politiques afin de permettre aux employés occupant un poste jugé non essentiel de travailler à distance, le cas échéant.
Changements opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de nos procédures d'exploitation et mise en œuvre des restrictions relatives à l'accès non essentiel à nos installations afin de maintenir nos activités tout au long de la pandémie; • Examen du risque lié à la chaîne d'approvisionnement associé aux principaux intrants du processus de production d'électricité et mise en œuvre d'un suivi hebdomadaire de l'évolution du risque; • Communication avec nos principales personnes-ressources de la chaîne d'approvisionnement pour établir des stratégies et des mesures d'urgence nous permettant de continuer à faire progresser nos projets de croissance, dans la mesure du possible; • Détection de nouveaux risques liés à la cybersécurité associés aux courriels d'hameçonnage et aux protocoles de sécurité améliorés, et renforcement de la conscientisation aux menaces éventuelles.
Surveillance financière	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un programme complet de couverture du prix des produits de base pour nos actifs commerciaux permettant de faire face à l'évolution des conditions du marché sous-jacent; • Maintien de la surveillance des contreparties en ce qui concerne les variations de leur solvabilité, ainsi que leur capacité à remplir leurs obligations; • Surveillance continue de la situation et communication avec nos principaux prêteurs concernant les incidences prévisibles et nos interventions face à la crise. Nos facilités de crédit consenties actuelles nous permettent de maintenir une situation financière solide et des liquidités considérables.

La Société continue de suivre de près la situation et les conseils des responsables de la santé publique afin de s'adapter aux nouvelles recommandations et de modifier sa réponse et son approche, au besoin.

Au début de la pandémie, le conseil s'est réuni chaque semaine de façon informelle afin de recevoir des mises à jour concernant les répercussions de la pandémie sur la Société et d'évaluer les diverses réponses et considérations liées à la gestion de la Société pendant la pandémie. Le conseil continue de recevoir des mises à jour régulières de la Société concernant les pratiques et les politiques de la Société en réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que des données détaillées concernant les effets directs sur les employés.

Gestion des risques

Le conseil est chargé de superviser les stratégies de la Société en matière de repérage, de gestion et d'atténuation des risques, ainsi que le processus d'évaluation des risques, y compris :

- s'assurer que nous détectons nos principaux risques et que nous les évaluons une fois l'an en tenant compte de notre tolérance au risque et des changements pouvant survenir dans nos activités ou notre marché;

- contrôler nos programmes de gestion des risques par l'intermédiaire du travail des comités, qui font rapport au conseil;
- s'assurer que la direction a mis en place des systèmes adéquats de repérage, d'atténuation et de gestion des risques auxquels la Société est exposée et que les risques résiduels demeurent dans les limites de notre tolérance au risque.

Nous avons adopté un cadre de gestion des risques d'entreprise complet qui évalue les risques associés à chacune de nos principales entreprises. Ce processus prévoit l'analyse des risques existants et potentiels dans des catégories définies et tient compte des facteurs qui atténuent nos risques.

Le CAFR est chargé de superviser les processus et les politiques clés de la Société en matière de repérage, d'évaluation et de gestion des principaux risques auxquels la Société est exposée et, une fois l'an (ou plus fréquemment au besoin), il examine les risques avec la direction et fait rapport au conseil. Le CAFR reçoit également des mises à jour de l'évaluation de nos principaux risques commerciaux faite par la direction à chaque réunion trimestrielle prévue au calendrier. Il incombe au CRH de revoir les risques de la Société associés à la rémunération et d'effectuer une évaluation annuelle de ces risques ou des évaluations plus fréquentes, au besoin. Le CGSDD a la responsabilité générale des pratiques de sécurité de la Société et de ses politiques et pratiques en matière de santé et de sécurité environnementales, et examine chaque année avec la direction les politiques et les risques connexes auxquels la Société est exposée. Le CAFR, le CRH et le CGSDD font chacun rapport au conseil à la suite de leurs réunions respectives. Tous les ans, en coordination avec la direction, le conseil brosse aussi un portrait complet des risques de la Société. Pour chaque risque important qui est repéré, la Société désigne un membre de la haute direction chargé d'en surveiller et d'en atténuer l'impact.

Contrôles internes

Le conseil, par l'intermédiaire du CAFR, obtient une confirmation de la part de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs indépendants que nos systèmes de contrôles internes fonctionnent efficacement. Le conseil a également délégué au CAFR la responsabilité de revoir nos états financiers trimestriels et annuels et, au besoin, d'en recommander l'approbation au conseil. De plus, le CAFR est chargé de la supervision de notre fonction d'audit interne, et notre auditeur interne principal rencontre régulièrement le président du CAFR sans la présence de la direction.

Réunion sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants

L'ordre du jour de chacune des réunions ordinaires du conseil et des comités prévoit habituellement du temps pour la tenue, par les administrateurs indépendants, d'une réunion à huis clos à laquelle les administrateurs non indépendants et les membres de la direction n'assistent pas. En 2020, les membres du conseil indépendants ont tenu des réunions à huis clos après chaque réunion du conseil. Chacun des comités permanents du conseil a également tenu des réunions à huis clos. En 2020, le conseil a tenu 11 réunions à huis clos, le CAFR, 7, le CRH, 7, le CPI, 6, et le CGSDD, 5.

Planification de la relève

Il incombe au conseil de nommer notre chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Le conseil est d'avis que la gestion des talents et la planification de la relève sont essentielles au succès continu de la Société. Le CRH aide le conseil à examiner la relève de la haute direction, y compris celle de la présidente et chef de la direction. Le CRH appuie le conseil lors de l'examen et de l'élaboration des plans de relève de la présidente et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction, y compris en examinant la structure organisationnelle ainsi que les politiques et procédures de la Société relatives à l'embauche, à la planification de la relève et à la rémunération.

En ce qui concerne le poste de chef de la direction, le CRH établit et passe en revue le plan de relève pour le poste de chef de la direction chaque année en fonction de divers scénarios, notamment des scénarios de remplacement d'urgence. Le CRH travaille en étroite collaboration avec la chef de la direction et le conseil plénier pour élaborer, superviser et évaluer les plans de relève de la Société, notamment examiner régulièrement la réserve de talents au sein de la Société, choisir des possibilités de perfectionnement des dirigeants et évaluer la performance et les progrès. La planification de la relève demeurera un élément important pour le conseil et le CRH à l'avenir. La promotion de candidats internes à des postes importants de la Société témoigne de la qualité des occasions de développement interne offertes aux hauts dirigeants très compétents au sein de la Société.

La succession de la présidente et chef de la direction a accaparé une bonne partie de l'attention du CRH et du conseil au cours des trois dernières années. Ayant précédemment annoncé son intention de prendre sa retraite, M^{me} Farrell, la présidente et chef de la direction, s'est réunie à plusieurs reprises avec des membres du CRH, en l'absence des autres membres de la direction, pour discuter des successeurs potentiels et du plan de transition pour chaque successeur. Le CRH s'est également réuni à huis clos à de nombreuses occasions, en l'absence de M^{me} Farrell, pour discuter des candidats considérés comme des successeurs potentiels à M^{me} Farrell. Dans le cadre de ce processus et des délibérations et des évaluations respectives du conseil et du CRH, il a été établi que M. Kousinioris était la personne la plus apte à succéder à M^{me} Farrell à titre de président et chef de la direction. Le conseil et le CRH ont favorisé cette transition en nommant M. Kousinioris au poste de chef de la croissance et, par la suite, au poste de chef de l'exploitation. Le conseil et le CRH ont continué à se réunir pendant la période de transition afin d'examiner les progrès réalisés. Le 4 février 2021, lorsque M^{me} Farrell a remis son avis de départ à la retraite, le conseil, avec l'appui du CRH, avait confiance qu'il avait pris la bonne décision en nommant M. Kousinioris à titre de président et chef de la direction.

Notre processus de planification de la relève consiste également à déterminer les employés prometteurs. Cette analyse comprend l'examen des compétences, de la gestion du talent et des besoins de perfectionnement. Au besoin, les services de conseillers indépendants peuvent être retenus pour aider le CRH à déterminer les compétences à développer ou la compatibilité de ces employés avec de telles fonctions. Les employés qui présentent un grand potentiel auront aussi l'occasion de faire des présentations devant le conseil pour acquérir de l'expérience en la matière. Le CRH veille à ce que nous disposions de programmes appropriés pour traiter la question de la planification de la relève et du maintien en fonction des employés et pour superviser le risque associé au capital humain.

Caractéristiques du conseil

Indépendance des administrateurs

L'indépendance de nos administrateurs est évaluée et déterminée chaque année par le conseil sur recommandation du CGSDD. Le CGSDD a adopté la définition du terme « indépendance » prévue dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Le critère d'indépendance est également conforme aux règles applicables de la SEC, de la NYSE et de la loi Sarbanes-Oxley. Il est aussi utilisé pour évaluer l'indépendance d'un nouvel administrateur nommé au conseil ou d'un candidat à l'élection au conseil.

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec TransAlta. Le conseil estime qu'une relation est importante si elle peut raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement d'un administrateur, sans égard à tout autre lien qu'il peut avoir. L'information requise pour établir ce constat est recueillie au moyen de l'examen des notices biographiques, de discussions avec les administrateurs et de questionnaires remplis par les administrateurs chaque année ou avant leur nomination. Pour déterminer si l'administrateur est indépendant, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'incidence des relations entre la Société et chacun de nos administrateurs, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de la famille, soit à titre de partenaire, d'actionnaire ou de membre de la direction d'une autre entité qui a un lien avec la Société, et détermine dans chacun des cas si la relation nuit de façon importante, ou est raisonnablement susceptible d'être perçue comme nuisant de façon importante, à la capacité de l'administrateur d'agir en toute indépendance de la direction.

Nous ne versons à nos administrateurs indépendants que la provision sur honoraires et les frais de déplacement raisonnables et, dans la mesure applicable, des jetons de présence. Le conseil a conclu positivement qu'aucun des candidats aux postes d'administrateur (à l'exception de M. John Kousinioris, notre président et chef de la direction) n'a, directement ou indirectement, de relation importante avec TransAlta raisonnablement susceptible d'entraver l'exercice d'un jugement indépendant. M. John Kousinioris, qui sera nommé président et chef de la direction de la Société le 1^{er} avril 2021 et administrateur de la Société le 1^{er} avril 2021, n'est pas indépendant en raison de son rôle de membre de la haute direction de la Société.

MM. Goldgut et Reid sont des dirigeants d'entités membres du même groupe que Brookfield, laquelle touche des honoraires du fait qu'elle a délégué deux représentants au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques de la Société, qui est chargé d'optimiser l'exploitation des actifs hydroélectriques albertains de la Société et d'en maximiser la valeur. Brookfield a investi 750 millions de dollars dans la Société conformément à l'Investissement de Brookfield. Le CGSDD du et le conseil ont examiné cette relation et ont établi qu'elle ne nuit pas à l'exercice du jugement indépendant de MM. Goldgut ou Reid dans leurs fonctions de membres du conseil. Par conséquent, MM. Goldgut et Reid sont

indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et aux termes des normes en matière de gouvernance de la NYSE. Toutefois, étant donné que Brookfield touche des honoraires de gestion annuels de 1 500 000 \$ en échange de ses fonctions au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques, MM. Goldgut et Reid ne satisfont pas aux autres critères d'indépendance prescrits par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et ne peuvent donc pas siéger au CAFR.

M^{me} Sharman est membre de la haute direction de la CIBC, grande banque canadienne. Dans le cours normal des affaires, la Société a recours aux services bancaires et financiers de la CIBC, qui agit notamment en tant que membre d'un syndicat d'institutions financières qui a consenti une facilité de crédit à la Société. En contrepartie de la prestation de ces services, la CIBC reçoit des honoraires de la Société et de certains membres du même groupe qu'elle. Les honoraires que la Société et les membres du même groupe qu'elle ont versés à la CIBC au cours des trois derniers exercices ont été de beaucoup inférieurs à 2 % des produits bruts consolidés de la CIBC. La Société croit savoir que la CIBC prendra des mesures pour s'assurer que M^{me} Sharman ne soit pas mise au courant ou ne dispose pas de renseignements concernant TransAlta dans l'exercice de son pouvoir décisionnel au sein de la CIBC. Pareillement, M^{me} Sharman se récuserait des discussions du conseil portant sur des questions concernant la CIBC et ne voterait pas sur ces questions. Néanmoins, en raison des honoraires payables à la CIBC, M^{me} Sharman ne satisfait pas aux critères d'indépendance établis par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, de sorte qu'elle ne pourrait pas siéger au CAFR de la Société.

Le conseil a également examiné les fonctions exercées par M^{me} Ambrose au sein de Valeurs Mobilières TD Inc. à titre de présidente suppléante et conclu que celles-ci n'étaient pas celles d'un « membre de la haute direction » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et, par conséquent, qu'elle satisfaisait aux critères d'indépendance et pouvait siéger au CAFR. M^{me} Ambrose ne siège pas au CAFR.

Indépendance du président du conseil

Le président du conseil, John P. Dielwart, est un administrateur indépendant. Il n'a jamais agi à titre de membre de la haute direction de la Société et le conseil a conclu qu'il était indépendant. Le conseil a adopté des lignes directrices, sous réserve de son pouvoir discrétionnaire, qui prévoient que le président du conseil doit être nommé par le conseil et est responsable de l'ensemble du processus compris dans le travail du conseil ainsi que du développement et du rendement efficace du conseil.

Diversité

Chez TransAlta, la diversité est un principe soutenu tant par notre conseil que par notre haute direction. En 2015, le conseil a adopté une politique concernant la diversité du conseil et des effectifs qui reconnaît qu'un ensemble diversifié de compétences, d'expérience et de genres au sein du conseil et dans les postes de haute direction, de même qu'au sein de notre personnel, accentue les avantages concurrentiels de notre Société. En 2020, le conseil a adopté un engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion afin de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail. En prenant cet engagement, la Société cherche à éliminer les obstacles systémiques qui peuvent empêcher l'épanouissement des employés issus de la diversité, notamment les minorités visibles, les peuples autochtones, les membres de la communauté LGBTQ+, les personnes handicapées et les femmes.

Notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs, qui comprend notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, que l'on peut consulter au www.transalta.com/about-us/governance/board-and-workforce-diversity, vise précisément à promouvoir la diversité au sein du conseil et à tous les échelons de la Société, notamment en ce qui concerne les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes issues des minorités visibles (à savoir les personnes non caucasiennes autres que les membres des peuples autochtones). Notre conseil demeure résolu à maintenir et à augmenter la représentation des femmes au sein du conseil au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir, en tenant compte de notre grille de compétences ainsi que des compétences, de l'expérience et des connaissances désirées à ce moment-là pour répondre aux besoins du conseil à ce chapitre.

Les candidats proposés aux postes d'administrateur comptent cinq femmes (42 %) et sept hommes (58 %). En ce qui concerne les postes de haute direction, trois d'entre eux sont occupés par des femmes (33,33 %) et six, par des hommes (66,6 %). Les femmes représentent environ 22 % du total de nos effectifs. TransAlta demeure résolue à promouvoir la diversité, comme en témoigne le nombre de femmes qui siègent à son

La Société a adopté des objectifs en matière de genre selon lesquels, d'ici 2030, 50 % de son conseil et 40 % de ses effectifs seront des femmes.

conseil ou qui occupent des postes de haute direction. Au 31 décembre 2020, le conseil compte une personne issue des minorités visibles, tandis que les membres de la haute direction ne comptent actuellement aucune personne issue des minorités visibles, aucun membre des peuples autochtones ni aucune personne handicapée (chacun, un « groupe désigné »). Bien que la Société se soit spécifiquement donné l'objectif de promouvoir la diversité à l'échelle de la Société à l'égard de personnes qui déclarent appartenir à un groupe désigné, la Société et ses filiales importantes n'ont pas adopté de chiffre ou de pourcentage cible quant aux trois catégories qui composent un groupe désigné. Plutôt que de fixer des cibles pour le conseil et la haute direction, la Société applique sa politique concernant la diversité du conseil et des effectifs de manière à promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement pour les personnes appartenant à un groupe désigné à la grandeur de l'entreprise, et non seulement aux échelons les plus élevés de sa hiérarchie. La Société est d'avis qu'il s'agit là d'une approche plus significative et durable de l'amélioration de la diversité et de l'inclusion au sein de ses effectifs, car avec le temps, des employés qui déclarent appartenir à un groupe désigné devraient se voir promus à des postes plus élevés dans l'échelle hiérarchique, y compris à des postes de direction.

Le 27 janvier 2021, la Société a encore une fois été incluse dans l'indice de l'égalité des sexes de Bloomberg de 2021, qui a été élargi et représente désormais 44 pays et régions et comprend 380 entreprises issues de 11 secteurs. Cet indice suit la performance financière de sociétés ouvertes déterminées à soutenir l'égalité des sexes grâce à l'élaboration de politiques, à la représentation et à la transparence. Les entreprises incluses dans l'indice sont évaluées selon 75 critères, répartis entre les cinq piliers suivants : i) leadership féminin et vivier de talents; ii) salaire égal et parité salariale entre les sexes; iii) culture inclusive; iv) politiques sur le harcèlement sexuel; et v) marque pro-femmes.

En 2020, la Société a aussi annoncé qu'elle adoptait des objectifs en matière de genre, parmi les meilleurs du secteur, pour le conseil et la Société dans son ensemble. Le 16 janvier 2020, le conseil a approuvé l'objectif, pour 2030, de 50 % d'administratrices et d'au moins 40 % de femmes parmi tous les employés. Bien que la Société n'ait pas fixé d'objectif propre aux membres de la haute direction, l'objectif de 40 % pour l'ensemble des effectifs devrait continuer d'entraîner une bonne représentation des femmes dans la haute direction. Le conseil considère que ces objectifs en matière de genre traduisent l'engagement de la Société envers la diversité et l'inclusion et qu'ils devraient bénéficier à la Société non seulement en élargissant le bassin d'employés et de cadres supérieurs qualifiés, mais aussi en intégrant des perspectives différentes et d'autres façons de penser qui favorisent l'innovation et la mise en œuvre réussie de notre stratégie.

TransAlta a également été reconnue pour ses efforts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, notamment en étant certifiée par Diversio pour son engagement à mesurer, à suivre et à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion. La certification de Diversio signifie que nous avons mesuré et fixé des objectifs pour accroître la diversité, que nous rassemblons régulièrement des données sur les expériences de nos collègues pour cerner les préjugés et les obstacles auxquels sont confrontés les groupes sous-représentés, et que nous avons mis en œuvre des programmes et des politiques conçus pour résoudre des problèmes particuliers tout en assurant le suivi des résultats.

Au niveau de la direction, dans le cadre de notre processus de perfectionnement, TransAlta s'est engagée à donner aux employés issus de milieux divers des occasions d'emploi internes leur permettant de progresser au sein de notre entreprise et nous permettant d'enrichir notre vivier d'employés talentueux qui assureront la relève. Dans le cadre des pratiques en matière d'emploi de la Société, nous nous efforçons d'intégrer la diversité des genres dans le processus de relève de la haute direction ainsi que dans les listes de candidats aux postes de haute direction, comme en font preuve l'embauche de deux femmes accomplies en 2018 et la nomination d'une femme à titre de première vice-présidente en 2020. Pour surveiller notre progrès dans l'avancement des femmes et bâtir un vivier fertile de talents féminins, nous veillons aussi à :

- nous assurer que toute liste de candidats potentiels au conseil comprenne au moins 50 % de femmes;
- tenir une liste uniquement de candidates hautement qualifiées pour des postes d'administratrice;
- repérer les meilleurs talents et élaborer des plans de développement pour les femmes à fort potentiel;
- assurer l'équité salariale entre les hommes et les femmes (à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années, nous avons ajusté de manière proactive les salaires à l'échelle de la Société pour mieux harmoniser les salaires des femmes et des hommes qui occupent des rôles similaires);
- chercher activement à pourvoir par des femmes les postes clés au sein de la Société;
- surveiller le nombre de femmes occupant des postes de direction et le nombre de femmes qui sont des leaders en devenir;

- mettre les talents féminins en contact avec les cadres supérieurs pour accélérer le développement et l'avancement des femmes à fort potentiel.

De plus, l'avancement des femmes au sein de la Société et les préjugés sexistes subconscients potentiels sont des questions sur lesquelles le CRH s'est penché tout particulièrement.

Au 31 décembre 2020, les femmes comptaient pour environ 22 % de l'ensemble des effectifs, dont le tableau qui suit présente le détail.

				Pourcentage total au sein de la strate		Pourcentage total de l'ensemble des employés	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Conseil d'administration	6	5	11	54,54 %	45,45 %	0,34 %	1,25 %
Chef et haute direction	4	3	7	57,14 %	42,86 %	0,34 %	1,25 %
Premier vice-président	2	1	3	66,67 %	33,33 %	0,17 %	0,31 %
Directeurs généraux	13	5	18	72,22 %	27,78 %	1,12 %	1,56 %
Directeurs	69	19	88	78,41 %	21,59 %	5,93 %	5,94 %
Superviseurs	77	25	102	75,49 %	24,51 %	0,86 %	7,81 %
Personnel	995	262	1 257	79,16 %	20,84 %	85,48 %	81,88 %
Total	1 166	331	1 487	-	-	78,44 %	21,56 %

La Société ne compte qu'une « filiale importante » (au sens attribué à ce terme dans la LCSA), à savoir TransAlta Renewables Inc. Au 31 décembre 2020, à TransAlta Renewables Inc., les femmes représentaient environ 17 % du conseil et 20 % de la haute direction, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

	Conseil		Haute direction	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filiale importante¹⁾	(%)	(%)	(%)	(%)
TransAlta Renewables Inc.	83 %	17 %	80 %	20 %

Note :

- 1) TransAlta Generation Partnership répond également à la définition de « filiale importante » bien qu'elle soit gérée par TransAlta et ne possède pas son propre conseil d'administration ou sa propre équipe de membres de la haute direction.

Présence des administrateurs

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et des comités prévues au calendrier. De plus, nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent aux assemblées annuelles des actionnaires de notre Société. En outre, si des réunions extraordinaires du conseil ou des comités sont requises, nous nous efforçons de les planifier de façon à réunir la majorité des administrateurs.

Sièges au sein d'autres conseils d'administration/comités de sociétés ouvertes

Le conseil n'a pas adopté de lignes directrices fixant le nombre précis d'autres conseils et comités auxquels un administrateur peut siéger. Toutefois, le ou les postes au sein de conseils ou de comités externes sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle rigoureuse de l'apport et de l'efficacité de chaque administrateur. En règle générale, nos administrateurs reconnaissent que la participation à des conseils et à des comités exige beaucoup de temps et d'attention afin de bien s'acquitter de leurs responsabilités, et que la participation à des conseils ou à des

comités d'autres organisations doit tenir compte de ce principe et respecter les normes en matière de conflits d'intérêts de la Société établies dans notre code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs.

Le tableau suivant présente les sièges au sein du conseil d'autres sociétés ouvertes qu'occupent nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités dont ils sont membres. Le CGSDD examine les autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes de chaque administrateur et détermine si l'un de ces postes pourrait avoir une incidence défavorable sur l'engagement de l'administrateur concerné envers la Société. Le CGSDD n'a soulevé aucune préoccupation à l'égard des autres postes d'administrateur.

Nom	Sièges au sein d'autres sociétés ouvertes	Bourse	Membre du conseil/de comités
Ambrose, R.H.	Andlauer Healthcare Group Ltd.	TSX	Rémunération, mises en candidature et gouvernance; audit
Dielwart, J.P.	ARC Resources Ltd.	TSX	Sécurité, réserves et excellence opérationnelle (président); risques
	Crescent Point Energy Corp.	TSX	Réserves; environnement, santé et sécurité (président)
Fohrer, A.J.	PNM Resources, Inc.	NYSE	Audit et éthique (président); mises en candidature et gouvernance
Folse, L.	Aucun	-	-
Goldgut, H.	Aucun	-	-
Kousinioris, J.	Aucun	-	-
O'Flynn, T.	EIP Acquisition Corp I	-	-
Park, B.F.	SSR Mining Inc.	TSX/NASDAQ	Audit (présidente); comité de la sécurité et du développement durable
Pinney, B.	North American Energy Construction Group Ltd.	TSX/NYSE	Administrateur principal; comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération
	Sundial Growers Inc.	NASDAQ	Audit et risques (président); ressources humaines et rémunération; gouvernance
Reid J.	CWC Energy Services Corp.	TSXV	Président du conseil
	Altera Infrastructure L.P.	NYSE	Comité chargé de l'examen des projets et des occasions d'affaires
Sharman, R.	Aucun	-	-
Slusser, S.	Aucun	-	-

Expertise du conseil

Orientation et formation continue

Orientation

Le 21 avril 2020, M^{me} Sharman a été nommée en tant que nouvelle administratrice. Avant d'être nommée au conseil, elle a reçu une description claire de sa charge de travail et du temps qu'elle doit y consacrer. Des rencontres individuelles entre M^{me} Sharman et chacun des membres de la haute direction ont aussi été prévues afin qu'elle puisse se familiariser avec les membres de l'équipe de direction et recevoir de l'orientation relativement aux stratégies, aux activités, aux technologies de production, au développement des affaires ainsi qu'aux questions juridiques et financières, aux relations avec les investisseurs, aux effectifs en ressources humaines et aux programmes d'efficacité des coûts. Cette orientation offerte à M^{me} Sharman comprenait également ce qui suit :

- un manuel de l'administrateur comprenant de la documentation écrite sur les fonctions et obligations des administrateurs, du conseil et de chaque comité (y compris les règles de chaque comité), les documents constitutifs de la Société, le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, le code de conduite de la Société, le code de conduite des fournisseurs, notre politique en matière de communication de l'information,

notre politique en matière d'opérations d'initiés, les autres politiques clés de la Société ainsi qu'un aperçu de notre entreprise et de nos activités;

- l'accès à des documents et aux procès-verbaux se rapportant aux récentes réunions du conseil et des comités;
- au début de son mandat, sa participation à toutes les réunions des comités pour mieux saisir le rôle des comités, leurs responsabilités de surveillance et l'ensemble des travaux et des responsabilités du conseil.

Les nouveaux administrateurs bénéficient également de séances d'orientation ciblées, d'une durée de plusieurs heures, qui portent sur de nombreux sujets essentiels à la compréhension de nos activités, comme le secteur de l'énergie et des services publics, la stratégie, l'exploitation, les questions financières, la conformité avec les lois, la gestion des risques, l'assurance et divers autres sujets. De plus, dans certaines circonstances, les nouveaux administrateurs peuvent également assister à des présentations ou recevoir des rapports d'analyse de la part de nos conseillers externes, notamment des conseillers juridiques et financiers, sur certaines questions liées entre autres à nos activités, à notre stratégie, à nos solutions de rechange stratégiques, à nos finances, aux affaires juridiques et à la conformité, et aux programmes de rémunération.

Formation continue

Notre formation continue à l'intention des administrateurs vise à renseigner ces derniers sur la nature et le fonctionnement de la Société et comprend ce qui suit :

- une trousse d'information complète avant chaque réunion du conseil et des comités;
- périodiquement, des présentations sur nos principales activités et des visites à nos principales installations, souvent dans le cadre des réunions du conseil, afin de maintenir le niveau de connaissances des administrateurs à l'égard des activités et du personnel opérationnel de TransAlta et des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités;
- des séances et des discussions stratégiques ciblées, notamment des présentations de la direction et de conseillers externes, l'examen des options stratégiques et la mise à l'essai de stratégies et de solutions de rechange;
- des présentations de consultants externes, notamment des conseillers financiers et des conseillers juridiques;
- l'accès à un site en ligne sécurisé où la direction affiche des mises à jour sur nos activités et d'autres sujets d'intérêt pour le conseil afin de le tenir à jour sur les questions dont s'occupe la direction;
- des présentations par la direction de TransAlta ayant pour objectif de donner aux administrateurs de l'information pertinente sur nos activités;
- des séances d'information sur des sujets suggérés par la direction ou les administrateurs;
- avec l'apport du secrétaire, le CGSDD établit un calendrier de conférences et de présentations en recourant à des sources internes ou externes;
- des rapports sur les travaux des comités du conseil à la suite des réunions des comités;
- l'accès sans restriction à nos membres de la haute direction et à nos employés;
- des cours de perfectionnement professionnel; par exemple, notre conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la National Association of Corporate Directors, organisations qui font la promotion de la formation continue des administrateurs;
- l'encouragement des administrateurs à participer à d'autres occasions de formation qui leur permettraient de mieux comprendre nos activités et d'améliorer leur performance au conseil.

En 2020, nos administrateurs ont assisté à des présentations sur les sujets suivants :

Date	Sujet	Préparées ou organisées par	Présence
Juillet	Données fondamentales du marché de la production marchande de l'Alberta	TransAlta Corporation	Tous les administrateurs
Juillet	Tutoriel à l'intention du CAFR (Risque financier)	TransAlta Corporation	D. Farrell B. Park J. Dielwart A. Fohrer B. Pinney R. Flexon
Novembre	Tutoriel à l'intention du CAFR (Séance portant sur la fiscalité)	TransAlta Corporation / Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	D. Farrell B. Park J. Dielwart A. Fohrer B. Pinney G. Nelson

Avant les restrictions liées à la COVID-19, le conseil organisait en outre régulièrement des soupers la veille des réunions prévues du conseil. Les soupers du conseil sont vus comme des occasions de réaliser plusieurs d'objectifs de gouvernance importants, notamment : favoriser la collégialité grâce à des rencontres d'administrateurs dans un contexte moins formel, rencontrer des employés montrant un grand potentiel et ainsi assurer la planification de la relève et tenir des séances de formation sur des sujets importants pour l'orientation commerciale et stratégique de la Société. La Société a tenu un événement social virtuel avec le conseil en 2020.

Compétences financières

Une personne possède des compétences financières lorsqu'elle peut lire et comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles qui sont soulevées par nos états financiers. Le conseil a établi que tous les administrateurs possèdent des compétences financières conformément à cette définition. De plus, M^{me} Park, M. Pinney et M. O, Flynn ont été désignés à titre d'« experts financiers du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*) aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, en sa version modifiée. Cette détermination est fondée sur une analyse de la formation, des compétences et de l'expérience de chacun des administrateurs. La désignation d'« expert financier du comité d'audit » n'impose aucun devoir ni aucune obligation ou responsabilité qui soient plus exigeants que les devoirs, obligations ou responsabilités imposés à un membre d'un comité du conseil n'ayant pas reçu cette désignation.

Conseillers externes et autres tiers

Le conseil et ses comités peuvent faire appel à des conseillers externes ou à d'autres tiers, à leur gré. Le CRH a retenu les services de Fariant Advisors à titre de conseillers en rémunération indépendants pour qu'ils le conseillent sur le plan de rémunération de la Société. Se reporter à la rubrique « Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction – Conseiller indépendant ».

Efficacité du conseil

Évaluation du conseil

Nous avons mis sur pied un processus d'évaluation annuel dans le cadre duquel nos administrateurs ont l'occasion d'évaluer le conseil, les comités du conseil, les administrateurs et la performance du président du conseil. Vous trouverez ci-après un résumé des processus liés à l'évaluation annuelle :

Examen (fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Conseil plénier (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé qui : a) prévoit une note quantitative dans des secteurs clés; b) demande des commentaires subjectifs à l'égard de chacun de ces secteurs.</p> <p>Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil.</p> <p>Chaque membre du conseil rencontre également individuellement le président du conseil pour discuter de l'efficacité du conseil.</p> <p>Le CGSDD et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux lignes directrices générales en matière de gouvernance à l'intention du conseil.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil.</p> <p>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Les points à améliorer et les objectifs sont précisés et surveillés.</p> <p>Des suggestions sont données à la chef de la direction et communiquées » aux membres de la haute direction en vue d'apporter des améliorations dans des secteurs qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.</p>
Président du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil évaluent la performance du président du conseil par rapport à la description de poste et formulent des commentaires à cet égard.</p> <p>Le président du CGSDD prend connaissance des réponses de chacun des membres pendant les rencontres individuelles.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du CGSDD et fourni au président du conseil et au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Avant le premier mandat du président du conseil, le président du CGSDD fait des recommandations au conseil plénier sur le renouvellement du mandat.</p>
Comités du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé pour évaluer le degré d'efficacité des comités et pour faire des suggestions qui permettraient de l'améliorer.</p> <p>Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil.</p> <p>Les membres du conseil tiennent également des rencontres individuelles avec le président du conseil pour discuter de l'efficacité des comités.</p> <p>Le CGSDD et le conseil examinent tous les changements que l'on propose d'apporter aux règles des comités.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du CGSDD.</p> <p>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du CGSDD pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Les présidents de chacun des comités doivent s'assurer de faire un suivi sur les questions soulevées au cours de l'évaluation et prendre les mesures qui s'imposent.</p>

Examen (fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Administrateurs (annuel)	Chaque administrateur	Chaque administrateur rencontre de façon formelle le président du conseil pour avoir une discussion franche sur les questions soulevées par l'un ou l'autre d'entre eux. Chaque administrateur devrait être prêt à discuter de la façon dont les administrateurs pourraient, de façon individuelle ou collective, optimiser leur efficacité.	Le président du conseil présente les conclusions sommaires au conseil plénier pendant une réunion à huis clos. Le président du conseil rencontre également chaque administrateur individuellement afin de discuter de la façon dont ce dernier peut optimiser son efficacité.

Recherche de nouveaux candidats pour le conseil

Le CGSDD tient à jour une liste évolutive de candidats potentiels à des postes au conseil. Ces candidats potentiels proviennent de diverses sources, y compris des recommandations et des réseaux de nos administrateurs, des demandes de renseignements non sollicitées de candidats potentiels à des postes d'administrateur, des références fournies par nos actionnaires et, dans certains cas, d'organismes de recrutement. Le CGSDD examine la liste des candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux et demande au chef de la direction, au président du conseil ou au président du CGSDD de tenir une première réunion avec eux. Ensuite, les candidats jugés les plus aptes à siéger au conseil rencontrent d'autres membres du conseil et, s'il y a lieu, d'autres membres de l'équipe de haute direction. Ce processus permet d'assurer une relève efficace et ordonnée des administrateurs en permettant au conseil de planifier la nomination de ses membres compte tenu des départs, en vue de maintenir une composition appropriée de compétences et d'expérience.

Lorsqu'il recrute de nouveaux administrateurs, le CGSDD examine les qualités de chaque personne, compte tenu de la vision et de la stratégie commerciale de la Société, de la diversité, des aptitudes et des compétences requises au sein du conseil en fonction de la grille de compétences de la Société et compte tenu de sa politique concernant la diversité du conseil et des effectifs. Le CGSDD révisé régulièrement la liste évolutive des candidats potentiels au conseil pour veiller à ce qu'un ensemble diversifié de compétences soit présent. La liste évolutive doit compter au moins 50 % de femmes afin d'assurer une représentation égale. Le CGSDD tient également compte du leadership relatif des candidats éventuels, de leurs antécédents en droit et en entrepreneuriat et de leur expérience en tant qu'administrateur de sociétés ouvertes, toutes ces compétences étant appréciées mais non déterminantes pour tout nouveau membre du conseil.

En outre, il est également tenu compte du genre, des groupes désignés, de l'âge, de l'expérience et de l'expertise professionnelles, des aptitudes personnelles, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique de tout candidat potentiel. En 2020, le CGSDD a évalué plus de 49 candidats à un poste d'administrateur, dont 26 femmes (environ 53,1 %) et 7 personnes issues des minorités visibles (environ 14,3 %). Tous ces facteurs ont ensuite été étudiés afin de créer un conseil diversifié pouvant offrir des connaissances, une surveillance et une vision au profit de la Société. Ce processus a permis à la Société de repérer et d'attirer trois personnes très qualifiées comme candidats à un poste d'administrateur, en plus de M. Reid, à titre de candidat de Brookfield.

Droits de mise en candidature

Aux termes de la convention d'investissement, tant que Brookfield est propriétaire des titres échangeables, elle a le droit de proposer deux (2) candidats à l'élection au conseil à chaque assemblée annuelle des actionnaires. Chaque candidat doit i) être acceptable pour le CGSDD, agissant raisonnablement et appliquant la grille des compétences et les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et ii) satisfaire aux exigences de la législation applicable et être éligible comme administrateur de la Société en vertu de cette législation. MM. Reid et Goldgut sont les candidats de Brookfield à un poste d'administrateur. Étant donné que M. Reid est un nouveau candidat à un poste d'administrateur, il a rencontré, avant sa nomination, le président du conseil, le président du CGSDD et la présidente et chef de la direction. Ces rencontres ont confirmé non seulement que M. Reid remplissait les critères susmentionnés, mais également qu'il constituait un élément précieux pour le conseil.

La Société doit déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour s'assurer que les candidats de Brookfield soient élus au conseil à chaque assemblée annuelle des actionnaires, notamment en sollicitant des procurations en faveur de leur élection et en prenant les mêmes mesures qu'elle prend pour assurer l'élection des autres candidats qu'elle choisit en vue de leur élection au conseil. Chaque candidat de Brookfield doit être une personne de grande qualité et

d'une grande intégrité, posséder une expérience et une expertise importantes dans le secteur des affaires ou applicable à ce secteur, avoir occupé des postes de haute direction, de leadership ou d'entrepreneur, avoir une connaissance et une compréhension approfondies de la communauté des affaires canadienne, posséder les qualités requises pour orienter la direction d'une société et faire preuve de la motivation et de la disponibilité, dans chaque cas, requis pour une entreprise dont la complexité, la taille et l'envergure sont comparables à celles de la Société, en conformité avec les normes les plus élevées pour les administrateurs de sociétés ouvertes canadiennes qui sont dans la même situation.

Si l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield, ou les deux candidats, ne sont pas élus à l'assemblée ou à une assemblée subséquente des actionnaires, l'obligation de Brookfield de porter à 9 % le pourcentage d'actions ordinaires qu'elle détient et de maintenir ce pourcentage, ainsi que ses obligations de maintien du statu quo, de vote et de blocage aux termes de la convention d'investissement pourraient être suspendues jusqu'à la date à laquelle ses deux candidats auront été élus ou nommés au conseil. Comme l'a précédemment annoncé la Société, la convention d'investissement contient des obligations de maintien du statu quo, de vote et de blocage qui, sous réserve de certaines exceptions, produiront leurs effets jusqu'au 1^{er} mai 2022. Brookfield a notamment convenu qu'elle votera en faveur de chacun des candidats aux postes d'administrateur proposés par le conseil; contre tout candidat à un poste d'administrateur proposé par les actionnaires qui n'est pas approuvé par le conseil; contre toute proposition ou résolution visant la destitution d'un membre du conseil; et conformément aux recommandations du conseil sur toutes les autres propositions.

Interaction avec les actionnaires

Le conseil estime qu'il est important d'interagir régulièrement et de manière constructive directement avec ses actionnaires. Il importe de les encourager à exprimer leurs points de vue sur la stratégie, la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles, où le président du conseil sera disponible pour répondre à leurs questions. Entre les assemblées, la Société a en place un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou de l'adresse courriel indiquée ci-après. À la Société, il est d'usage que le président du conseil et le président de l'un des comités permanents rencontrent les grands investisseurs institutionnels une fois par année. Tout au long de 2020, des représentants du conseil et de la haute direction (dont la chef de la direction) ont eu de nombreuses interactions avec les actionnaires importants de la Société. En 2020, des membres du conseil ont rencontré directement des actionnaires représentant environ 37,3 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Les sujets de discussion appropriés entre le conseil et les actionnaires peuvent comprendre la surveillance de la stratégie de la Société, la gouvernance, la surveillance de la gestion des risques, la performance ou la rémunération des membres de la haute direction, la surveillance financière, les propositions d'actionnaires, ou encore la composition, la performance, la diversité, la durée des mandats et la planification de la relève du conseil ou des comités. Le président du conseil, avec le secrétaire, détermine quelles demandes d'interaction avec les actionnaires doivent être traitées par le conseil. Habituellement, le conseil renvoie à la direction les questions de nature opérationnelle ou liées aux résultats financiers, aux opérations ou à la performance de la Société. En plus de répondre aux demandes de réunions ou aux demandes de renseignements des actionnaires, les administrateurs non membres de la direction participent à des événements d'interaction avec les actionnaires, y compris des rencontres individuelles en personne ou par téléphone avec nos actionnaires importants, des tables rondes, des tournées de présentation, des journées des investisseurs, des réunions virtuelles et d'autres tribunes.

La politique en matière d'interaction avec les actionnaires de la Société est assujettie aux lois applicables et aux politiques relatives à la communication de l'information de la Société, qui interdisent la communication sélective de faits importants non divulgués ou de changements importants. Cette politique vise à promouvoir et à faciliter l'échange de points de vue sur la gouvernance et sur d'autres questions générales dans le domaine public. Le CGSDD supervise cette politique et la passe en revue chaque année pour s'assurer qu'elle permet l'atteinte de ses objectifs et qu'elle cadre avec des solides pratiques en matière de gouvernance. La politique en matière d'interaction avec les actionnaires peut être consultée sur le site Web de la Société, au www.transalta.com/about-us/governance/shareholder-engagement-policy.

Le conseil s'efforcera de répondre à toute la correspondance pertinente de façon opportune. Chaque trimestre, le secrétaire de la Société rend également compte au CGSDD de toutes les communications envoyées au conseil.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil, aux soins du secrétaire, par courrier adressé au conseil d'administration de TransAlta (en inscrivant sur l'enveloppe « Confidentiel – Conseil – Interaction avec les actionnaires ») ou par courriel (l'objet étant « Confidentiel – Conseil – Interaction avec les actionnaires ») comme suit :

Secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12 th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou par courriel :

corporate_secretary@transalta.com

Les demandes d'interaction avec les actionnaires envoyées au conseil seront examinées par notre secrétaire. Les actionnaires et autres parties prenantes sont également invités à communiquer avec nous au moyen de notre Ligne d'assistance en matière d'éthique au 1 855 374-3801 (Canada/États-Unis) ou au 1 800 339276 (Australie), ou par courriel au comité de déontologie, composé de membres de la direction, à ethics_helpline@transalta.com.

Information supplémentaire

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

La Société a pour principe de ne pas accorder de prêts à ses administrateurs et à ses dirigeants, et, au cours de l'exercice 2020, aucun prêt n'a été accordé ni n'était en cours. Le conseil doit approuver tout prêt qui pourrait être accordé aux administrateurs et aux dirigeants.

Au 31 décembre 2020, nulle personne qui a des liens avec un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société n'avait de dette envers la Société.

Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

La Société a souscrit, à ses frais, des polices d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour se protéger contre les responsabilités que ses administrateurs ou ses dirigeants pourraient engager en leur qualité d'administrateurs ou de dirigeants de la Société ou des filiales de celle-ci. La prime de ces polices pour la période comprise entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 s'est élevée à 739 851 \$ US. Les polices prévoient une garantie allant jusqu'à 150 millions de dollars américains par sinistre, pour un maximum de 150 millions de dollars américains par année. Il n'y a pas de franchise pour les administrateurs et les dirigeants, et il y a une franchise de 3 millions de dollars américains pour chaque demande d'indemnité faite par la Société. L'assurance s'applique dans les cas où la Société n'est pas en mesure d'indemniser ses administrateurs ou ses dirigeants à l'égard de leurs actes ou de leurs omissions.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Mis à part ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, ni les administrateurs, ni les membres de la haute direction de la Société, ni les candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur de la Société, ni aucune autre « personne informée » (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) ni aucune personne qui, à la connaissance des administrateurs ou des dirigeants de la Société, est propriétaire véritable de titres conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation de toute catégorie de la Société, ou qui exerce une emprise sur de tels titres, ni aucune personne qui a un lien avec l'une des personnes précitées ni aucun membre du même groupe que l'une des personnes précitées n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours du plus récent exercice clos de la Société ou dans une opération proposée qui a eu un effet important ou qui aurait un effet important sur la Société ou sur l'une de ses filiales.

Aux termes de la convention d'investissement intervenue entre la Société et un membre du même groupe que Brookfield, tant que Brookfield est propriétaire des titres échangeables qui lui ont été émis dans le cadre de l'investissement de

Brookfield, elle a le droit de proposer deux candidats à l'élection au conseil de TransAlta à chaque assemblée annuelle des actionnaires. MM. Goldgut et Reid sont les candidats actuels de Brookfield et ont été recommandés aux actionnaires en vue de leur élection à l'assemblée. Dans le cadre de la convention d'investissement, Brookfield et les membres du même groupe qu'elle ont reçu ou ont le droit de recevoir des frais de financement, des honoraires de gestion et des intérêts ainsi que des dividendes relativement à l'Investissement de Brookfield. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs » de la présente circulaire pour de plus amples renseignements sur MM. Goldgut et Reid, qui sont également des administrateurs et/ou des dirigeants de Brookfield et/ou de membres du même groupe que celle-ci. MM. Goldgut et Reid n'étaient pas administrateurs de la Société au moment où celle-ci a approuvé et conclu l'Investissement de Brookfield.

Pour de plus amples détails concernant l'Investissement de Brookfield ainsi que les droits et les restrictions de Brookfield en matière de proposition de candidats, de vote, de statu quo et de blocage, ainsi que d'autres conditions et dispositions clés de l'Investissement, il y a lieu de se reporter à la déclaration de changement important de la Société datée du 26 mars 2019, déposée sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com et sur EDGAR, au www.sec.gov. Une copie complète de la convention d'investissement, ainsi que des copies de la débenture échangeable émise à Brookfield le 1^{er} mai 2019, de la convention relative aux droits d'inscription conclue avec Brookfield relativement aux actions ordinaires de TransAlta que celle-ci détient ainsi que de la convention d'échange et d'option avec Brookfield qui régit les modalités de l'échange des titres échangeables émis aux termes de l'Investissement, peuvent également être consultées sur SEDAR et sur EDGAR.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Mis à part ce qui est indiqué sous la rubrique « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes » ci-dessus et ailleurs dans la présente circulaire, aucune personne ayant été administrateur ou dirigeant de la Société à un moment donné au cours de l'exercice 2020, ni aucun candidat proposé à l'élection à un poste d'administrateur de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec l'une des personnes précitées ni aucun membre du même groupe que l'une des personnes précitées n'a un intérêt important, direct ou indirect, notamment parce que ces personnes sont propriétaires véritables de titres, relativement à certains points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Rapport du comité d'audit, des finances et des risques et responsabilités du comité

Membres

Le CAFR est composé d'administrateurs indépendants conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Tous les membres du CAFR ont des « compétences financières », comme l'exigent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la NYSE. M^{me} Park et M. Pinney ont été désignés « experts financiers du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée.



Beverlee Park
(présidente)



Georgia Nelson



Alan Fohrer



Bryan Pinney

Mandat

Le CAFR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance quant à l'intégrité des états financiers et du processus d'information financière de la Société, aux systèmes de contrôles financiers internes et de contrôles à l'égard de la communication de l'information de la Société établis par la direction et au processus de repérage et d'évaluation des risques de la Société mené par la direction.

Le texte intégral des règles du CAFR et des renseignements supplémentaires sur le CAFR peuvent être consultés sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/about-us/governance/board-committees, ou sur SEDAR, au www.sedar.com, en tant qu'annexe à la notice annuelle de la Société.

Dans le cadre de son mandat en 2020, le CAFR :

Information financière

- a passé en revue et a approuvé ou recommandé au conseil, dans le cas des états financiers annuels, les états financiers consolidés trimestriels et annuels de la Société, y compris les notes annexes et le rapport de gestion connexe;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction à l'égard de changements apportés aux principes, pratiques ou politiques comptables et a analysé avec la direction et l'auditeur externe leur applicabilité et leur incidence sur l'entreprise de la Société;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction au sujet des contrôles et procédures de communication de l'information et de l'efficacité de ces contrôles;
- a passé en revue la notice annuelle de la Société et toute autre information communiquée au public qui contient de l'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Gestion des risques financiers et conformité à la réglementation

- a modifié le mandat du CAFR afin de clarifier le traitement, l'examen et les procédures pour les plaintes que la Société reçoit concernant des violations de nature éthique ou juridique des lois sur les valeurs mobilières, des contrôles comptables internes ou à l'égard de questions liées à l'audit ou à la communication de l'information financière;
- a reçu des mises à jour relativement à l'évaluation et à la réduction des menaces à la cybersécurité par la Société et a surveillé le processus d'évaluation et de réduction de ces menaces;

- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les processus d'évaluation de la gestion, de l'atténuation et du repérage des risques de la Société en fonction du cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société et a surveillé ces processus;
- a reçu des rapports et analyses trimestriels détaillés sur le profil de risque de la Société, l'évaluation des risques, la couverture du risque, les paramètres de risques liés aux opérations, l'élaboration de prévisions en matière de risques et les programmes/politiques mis en place pour atténuer ces risques ou s'y attaquer.

Planification financière

- a reçu des mises à jour sur la fiscalité et a passé en revue le plan en matière de fiscalité et de financement à long terme;
- conjointement avec le CGSDD, a passé en revue les programmes d'assurance de la Société et sa protection en la comparant à son profil de risque;
- a examiné des rapports de l'auditeur externe et de l'auditeur interne quant au caractère adéquat des pratiques de gestion des risques financiers de la Société ainsi que les réponses de la direction à cet égard;
- a examiné les politiques de la Société à l'égard de la gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base et a recommandé des changements à ce sujet au conseil;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les activités de gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base de la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles relatives aux questions touchant la conformité à la législation et à la réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société;
- a examiné la performance financière des régimes de retraite de la Société.

Auditeur externe

- a examiné la performance et les compétences de l'auditeur externe et a recommandé au conseil la reconduction de son mandat pour approbation par les actionnaires;
- a passé en revue, avec l'auditeur externe, les méthodes comptables adoptées par la direction, les estimations faites par celle-ci et le caractère raisonnable des évaluations faites par celle-ci;
- a examiné l'indépendance de l'auditeur externe, d'après la déclaration de l'auditeur quant à ses liens avec la Société, et a conclu à l'indépendance de l'auditeur;
- a obtenu et examiné, avec l'auditeur externe, son rapport à l'égard de ses procédures de contrôle de la qualité interne, de toutes les questions importantes soulevées par l'examen ou du récent examen des pairs et s'est informé afin de savoir si des enquêtes avaient été menées par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq dernières années et a conclu qu'il n'existait aucun élément de cette nature qui puisse influencer sur la capacité de l'auditeur externe d'agir en tant qu'auditeur externe indépendant;
- a examiné et approuvé les honoraires payables à l'auditeur externe;
- a examiné et approuvé la portée générale et les plans de l'audit annuel avec l'auditeur externe et la direction;
- a examiné et approuvé les services non interdits qui seront fournis par l'auditeur externe;
- a rencontré l'auditeur externe en privé, sans la présence de membres de la direction, afin de discuter de la portée de son travail, de sa relation avec la direction et l'auditeur interne et d'autres questions dont l'auditeur externe souhaitait discuter à chaque réunion du CAFR tenue en personne et à chaque réunion prévue au calendrier.

Auditeur interne

- a examiné le mandat, l'indépendance, les compétences et les ressources de l'auditeur interne;
- a examiné et approuvé le plan de travail annuel et du service d'audit interne;
- a reçu des mises à jour trimestrielles régulières des audits exécutés, des résultats de chaque audit et des plans en place pour appliquer toute mesure corrective nécessaire;
- a encouragé l'auditeur interne à entreprendre des examens indépendants d'entreprise afin de brosser un portrait clair des questions de conformité et des pratiques exemplaires;

- a rencontré en privé, sans la présence de membres de la direction, l'auditeur interne, pour discuter des processus, de l'appui de la direction quant à l'exécution des responsabilités du service et de toute autre question qui a été soulevée.

De plus, au cours de 2020, le CAFR :

- a rencontré régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne, la chef de la direction, le chef des finances, le directeur général et contrôleur, le vice-président à la direction, Affaires juridiques, commerciales et externes, le secrétaire ainsi que d'autres membres de la direction, au besoin;
- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de chacune des réunions du CAFR;
- a revu les changements apportés au programme de conformité des opérations de la Société;
- a revu et reçu des mises à jour trimestrielles concernant les plaintes à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes, de l'audit ou de questions touchant la présentation de l'information financière soumises aux termes de la politique de dénonciation et surveillé l'enquête et la résolution s'y rapportant en collaboration avec le comité chargé des enquêtes en matière d'éthique de la Société;
- a reçu des rapports trimestriels concernant les plaintes soumises en vertu du code de conduite de la Société, y compris les plaintes communiquées par l'intermédiaire de la Ligne d'assistance en matière d'éthique.

Le CAFR a examiné son mandat et estime qu'en 2020, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Beverlee Park (présidente)

Georgia Nelson

Alan Fohrer

Bryan Pinney

Rapport du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable et responsabilités du comité

Membres

Le CGSDD est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la santé et la sécurité, l'environnement et le développement durable, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



Rona
Ambrose
(présidente)



Alan
Fohrer



Yakout
Mansour



Sandra
Sharman

Mandat

Le CGSDD est chargé d'élaborer et de recommander au conseil un ensemble de principes de gouvernance applicables à la Société et de surveiller la conformité à ces principes. Le CGSDD est également chargé du recrutement des membres du conseil, de la planification de la relève et de la proposition de candidats pour siéger au conseil et aux comités. En outre, le CGSDD aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait au suivi, par la Société, de la réglementation en matière d'environnement, de santé et de sécurité et des changements apportés à la politique publique de même qu'à l'établissement et au respect de pratiques, de procédures et de politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Le texte des règles du CGSDD peut être consulté sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Dans le cadre de son mandat en 2020, le CGSDD :

Gouvernance

- a examiné la taille et la composition du conseil, la date de départ à la retraite de chacun des administrateurs et la grille de compétences des administrateurs, pour évaluer les lacunes au chapitre des compétences et définir les compétences principales dont le conseil a besoin afin de maximiser la surveillance de l'orientation stratégique future de la Société;
- a évalué la taille et la composition des comités du conseil pour que les membres de chaque comité aient la combinaison de compétences et d'expérience appropriée de sorte à maximiser l'efficacité du processus décisionnel;
- a repéré, évalué et recommandé les candidats à l'élection aux postes d'administrateur à l'assemblée;
- a examiné et recommandé des modifications, au besoin, des lignes directrices générales en matière de gouvernance de la Société pour le conseil;
- a examiné et recommandé des modifications des règles de chacun des comités, qui ont été approuvées par le conseil;
- a examiné le code de conduite de la Société et le code de conduite des administrateurs;
- a examiné et évalué le mandat du président du conseil;
- a examiné les exigences en matière d'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants;
- a examiné la politique d'engagement des actionnaires et la politique concernant la diversité en milieu de travail;
- a examiné les commandites, les dons et les contributions politiques;
- a examiné la compétitivité de la rémunération des administrateurs sur le marché;

- a effectué une évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs et a eu une discussion à huis clos pendant une réunion du conseil sur les résultats des évaluations confidentielles, et s'est également penché sur les points à améliorer et les changements à apporter, au besoin;
- a examiné le programme d'assurance des administrateurs et dirigeants.

Environnement, santé et sécurité

- a reçu des rapports réguliers de la direction concernant la conformité et les tendances en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que les réactions de TransAlta à cet égard;
- a reçu des rapports et des comptes rendus portant sur les initiatives de la direction en réponse aux modifications apportées à la législation sur les changements climatiques, à l'évolution de la réglementation et aux autres projets de loi ainsi que sur leur incidence éventuelle sur les activités de la Société au Canada comme aux États-Unis et en Australie;
- a évalué l'incidence des politiques et d'autres mesures législatives relatives aux gaz à effet de serre sur les activités de la Société;
- a examiné, avec la direction, les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société;
- a reçu une mise à jour sur les effets potentiels de la fracturation sur les sites d'hydroélectricité de la Société;
- a examiné le plan d'intervention en cas d'urgence de TransAlta;
- a reçu des rapports réguliers de la direction sur le programme de quasi-incidents et a analysé, avec la direction, des façons d'améliorer les processus et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- a examiné l'efficacité de la réaction de TransAlta aux problèmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les nouvelles initiatives mises en place pour améliorer davantage la culture de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Développement durable

- a reçu et recommandé aux fins d'approbation le rapport annuel ESG de la direction concernant les objectifs en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance de TransAlta.

De plus, au cours de 2020, le CGSDD s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de chacune des réunions du CGSDD.

Le CGSDD a examiné son mandat et estime qu'en 2020, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Rona Ambrose (présidente)

Alan Fohrer

Yakout Mansour

Sandra Sharman

Rapport du comité des ressources humaines et responsabilités du comité

Membres

Tous les membres du CRH sont indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la rémunération des membres de la haute direction, la gestion des risques liés à la rémunération, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



Bryan
Pinney
(président)



Rona
Ambrose



Beverlee
Park



Sandra
Sharman

Mandat

Le CRH est habilité par le conseil à surveiller, à examiner et à approuver les principales politiques et les principaux plans en matière de rémunération, de ressources humaines et de retraite de TransAlta qui visent à attirer, à recruter, à conserver et à motiver les employés de la Société. Le CRH formule également des recommandations au conseil quant à la rémunération des membres de la haute direction de la Société, y compris l'examen et l'adoption de plans de rémunération incitative fondés sur des titres de capitaux propres et de régimes de retraite, à l'adoption de politiques en matière de ressources humaines qui soutiennent les droits de la personne, et à l'éthique, à la surveillance des processus d'évaluation et de gestion des risques liés à la rémunération, et à l'examen et à l'approbation de plans de relève et de perfectionnement des membres de la haute direction.

Le texte des règles du CRH peut être consulté sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Dans le cadre de son mandat en 2020, le CRH :

Rémunération des membres de la haute direction

- a examiné et approuvé les cibles incitatives annuelles ainsi que les paramètres et les cibles de performance applicables au plan incitatif à long terme, a examiné la performance de la chef de la direction, a reçu et passé en revue l'évaluation de la performance des autres membres de la haute direction au cours du dernier exercice effectuée par la chef de la direction et a examiné la politique de la Société en matière de vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- a examiné les profils et les responsabilités des membres de la haute direction;
- a examiné et modifié ses règles;
- a évalué la relève au sein de la haute direction et de la direction;
- a approuvé le groupe de sociétés comparables révisé et a examiné les paramètres applicables à la rémunération variable ainsi que le processus d'évaluation et les lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction;
- a discuté de questions de gouvernance ayant trait à la rémunération;
- a examiné les évaluations du leadership au sein de la Société;
- a examiné les paramètres applicables à la rémunération incitative et les modifications au programme incitatif de 2020, et recommandé au conseil les objectifs fixés pour les membres de la haute direction pour 2020 et la rémunération de la chef de la direction pour 2020;
- a examiné et approuvé le plan des travaux pour 2020.

Ressources humaines et régimes de retraite

- a examiné et approuvé les politiques, pratiques et structures en matière de ressources humaines de la Société et en a fait rapport au conseil;
- a examiné les prestations de retraite et les autres avantages similaires prévus par les régimes de retraite et plans similaires de la Société ainsi que la gouvernance globale s'y rapportant;
- conjointement avec le CAFR, a examiné le rapport annuel sur les régimes de retraite de la Société et a recommandé ce rapport au conseil.

De plus, en 2020, le CRH :

- a tenu des discussions sur la relève des membres de la direction, notamment de longues séances à huis clos portant sur la succession de la présidente et chef de la direction, a recommandé M. Kousinioris comme successeur au poste de président et chef de la direction et a examiné le processus de transition jusqu'à l'entrée en fonctions de M. Kousinioris;
- a effectué des examens annuels du salaire des membres de la haute direction;
- a examiné la politique concernant la diversité en milieu de travail;
- a examiné la description du poste de chef de la direction;
- a examiné les répercussions de la COVID-19 et discuté de l'organisation du travail à distance;
- conjointement avec la direction, a examiné et évalué les risques liés à la rémunération ainsi que les stratégies de gestion et d'atténuation de ces risques de la Société.

En outre, au cours de 2020, le CRH s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de chacune des réunions du CRH.

Le CRH a examiné son mandat et estime qu'en 2020, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Bryan Pinney (président)

Rona Ambrose

Beverlee Park

Sandra Sharman

Rapport du comité de la performance des investissements et responsabilités du comité

Membres

Le CPI est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la répartition du capital, l'expertise du secteur, le développement de projets, la construction, les finances et l'appréciation commerciale.



Yakout
Mansour
(président)



Harry
Goldgut



Richard
Legault



Georgia
Nelson

Mandat

Le CPI aide le conseil en assurant la surveillance des conclusions de la direction en matière d'investissement et de l'exécution des projets d'immobilisations importants approuvés par le conseil qui font avancer les plans stratégiques de la Société.

Le texte intégral des règles du CPI et des renseignements supplémentaires sur le CPI peuvent être consultés sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Le CPI, créé en 2019, a été chargé au premier chef d'aider le conseil à surveiller la stratégie visant à transformer la Société en chef de file dans la production d'énergie propre, principalement au moyen de la conversion, d'ici 2025, des centrales au charbon de la Société en centrales au gaz naturel, et en second lieu pour appuyer le conseil dans son rôle de surveillance des autres priorités de la Société en matière de croissance stratégique liées aux énergies renouvelables et à la production sur place.

Dans le cadre de son mandat en 2020, le CPI :

- a examiné et recommandé au conseil une transition vers une stratégie gazière;
- a examiné l'état d'avancement des conversions du charbon au gaz;
- a examiné et recommandé au conseil le rééquipement de l'unité 5 de la centrale de Sundance;
- a examiné des occasions d'acquisitions et formulé des recommandations au conseil à cet égard;
- a examiné les éléments clés des projets d'immobilisations importants de la Société;
- a examiné les rendements des actifs postérieurs aux investissements des projets d'immobilisations importants antérieurs;
- a examiné et évalué diverses occasions d'investissement.

De plus, en 2020, le CPI :

- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de chacune des réunions du CPI.

Le CPI a examiné son mandat et estime qu'en 2020, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Yakout Mansour (président)

Harry Goldgut

Richard Legault

Georgia Nelson

Rémunération des administrateurs

Rapport sur la rémunération des administrateurs

Philosophie et approche

Le conseil est chargé d'élaborer, d'adopter et de surveiller le programme de rémunération des administrateurs et il a délégué au CGSDD la responsabilité d'évaluer la rémunération des administrateurs et de formuler des recommandations au conseil à cet égard. Les pratiques en matière de rémunération des administrateurs tiennent compte de ce qui suit :

- les plans et priorités stratégiques de la Société;
- la complexité du secteur et la taille de l'entreprise;
- le recrutement et le maintien en fonction de personnes qualifiées pour siéger au conseil à titre d'administrateurs;
- l'offre d'une rémunération concurrentielle;
- l'importance que nous accordons à faire concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération des administrateurs ne comprend pas de prestations de retraite, d'indemnités en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi, de couverture médicale, de dons de charité, de véhicules, d'adhésion à des clubs, de rentes ou d'autres avantages accessoires. De plus, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas admissibles à participer au plan incitatif à long terme (qui comprend des unités d'actions incessibles et des unités d'actions fondées sur la performance) ou au plan d'options sur actions.

Le CGSDD examine annuellement le caractère concurrentiel de la rémunération des administrateurs par rapport à celle que versent des sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada. Il passe aussi en revue l'engagement en temps et l'expérience requis des membres qui siègent au conseil et, pour s'assurer d'attirer et de garder à son service les administrateurs compétents, la Société compare sa rémunération à la médiane des sociétés canadiennes faisant partie de notre groupe de référence, qui sont généralement de taille semblable au chapitre des produits des activités ordinaires, des actifs et de la capitalisation boursière. Aucune modification n'a été apportée à la rémunération des administrateurs en 2020.

Éléments de la rémunération pour 2020 :

Provision sur honoraires¹⁾	Somme²⁾
<i>Provision sur honoraires annuels pour les membres du conseil</i>	
Président du conseil (50 % en espèces/50 % sous forme de titres de capitaux propres) ¹⁾	330 000 \$
Membre du conseil (50 % en espèces/50 % sous forme de titres de capitaux propres) ¹⁾	160 000 \$
Jetons de présence pour chaque réunion du conseil après 10 réunions	1 500 \$
<i>Provision sur honoraires annuels pour les présidents et membres de comité²⁾</i>	
Comité d'audit, des finances et des risques (président)	25 000 \$
Comité des ressources humaines (président)	25 000 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (président)	15 000 \$
Comité de la performance des investissements (président)	15 000 \$
Comité spécial (président)	30 000 \$
Comité spécial (membres)	18 000 \$
<i>Frais de déplacement</i>	
Si le déplacement dépasse 1 000 kilomètres, aller-retour	1 500 \$
Si le déplacement dépasse 7 500 kilomètres, aller-retour	3 000 \$
Frais de déplacement – Comité spécial (président)	9 000 \$
Frais de déplacement – Comité spécial (membres)	6 000 \$

Notes :

- ¹⁾ L'administrateur peut choisir de recevoir la provision sur honoraires annuels en espèces, en unités d'actions différées ou en actions ordinaires. La provision sur honoraires annuels sous forme de titres de capitaux propres est versée en unités d'actions différées ou en actions ordinaires.
- ²⁾ Les sommes sont payables en dollars canadiens pour les administrateurs qui résident au Canada et payables en dollars américains pour les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada, sauf les honoraires des membres du comité spécial, qui ont été payés entièrement en dollars canadiens.

Unités d'actions différées

Chaque unité d'action différée (une « UAD ») est une action théorique dont la valeur équivaut à celle d'une action ordinaire de TransAlta. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque l'administrateur quitte le conseil. Par conséquent, les administrateurs maintiennent une participation continue dans la Société tant qu'ils demeurent en poste au sein du conseil.

Les UAD sont attribuées au compte de chaque administrateur le 16^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération (la « date d'accumulation »), soit les mois de mars, de juin, de septembre et de décembre, en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX le dernier jour de bourse qui précède la date d'accumulation. Des UAD équivalant aux dividendes en espèces déclarés, fondées sur le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX à la date où les dividendes sont versés sur nos actions ordinaires, sont portées au crédit des comptes d'UAD des administrateurs.

Lorsqu'un administrateur quitte le conseil, il reçoit une somme en espèces correspondant au nombre d'UAD qu'il détient dans son compte, multiplié par la valeur marchande d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX à moment où il quitte ses fonctions, déduction faite des taxes et impôts applicables. Au 31 décembre 2020, la somme accumulée au titre

des UAD qui étaient alors en cours à l'intention des administrateurs s'élevait à 6 630 866 \$, d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX du 31 décembre 2020 de 9,67 \$.

Exigences en matière d'actionariat des administrateurs

Le conseil est d'avis que la rémunération des administrateurs devrait concorder avec les intérêts des actionnaires. Par conséquent, une partie de la provision sur honoraires annuels de chaque administrateur doit être versée sous forme d'actions ordinaires de TransAlta (souscrites sur le marché libre pour le compte de l'administrateur) ou d'UAD, comme il est décrit ci-dessus. En date du 31 décembre 2020, chaque administrateur indépendant était tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant au triple de la provision sur honoraires annuels dans les cinq années suivant son entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération. De plus, les nouveaux administrateurs sont tenus d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à leur provision sur honoraires annuels dans les deux années suivant leur entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération.

Actionariat des administrateurs au 31 décembre 2020 :

Administrateur et année de nomination	Année	Total des actions et des unités d'actions ¹⁾	Variation d'un exercice à l'autre	Valeur ²⁾	Titres de capitaux propres à risque Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2020	Atteinte de l'exigence en matière d'actionariat ³⁾
R. H. Ambrose – 2017	2020	53 286	21 613	489 165 \$	3,06 x	Oui
	2019	31 673		286 323 \$	1,78 x	
J. P. Dielwart – 2014	2020	139 921	19 711	1 284 475 \$	3,89 x	Oui ⁴⁾
	2019	120 210		1 086 698 \$	6,79 x	
D. L. Farrell – 2012	2020	1 162 153	266 846	10 668 565 \$	s o.	Oui ⁵⁾
	2019	895 307		8 093 575 \$		
A. J. Fohrer – 2013	2020	116 877	15 426	1 072 931 \$	6,70 x	Oui
	2019	101 451		917 117 \$	4,31 x	
H. Goldgut – 2019	2020	65 579 ⁶⁾	53 290	602 015 \$	3,76 x	Oui ⁷⁾
	2019	12 289 ⁶⁾		111 097 \$	0,69 x	
R. Legault – 2019	2020	65 579 ⁶⁾	53 290	602 015 \$	3,76 x	Oui ⁷⁾
	2019	12 289 ⁶⁾		111 097 \$	0,69 x	
Y. Mansour – 2011	2020	122 088	16 241	1 120 768 \$	7,00 x	Oui
	2019	105 847		956 856 \$	4,50 x	
G. Nelson – 2014	2020	112 678	15 369	1 034 384 \$	6,46 x	Oui
	2019	97 309		879 673 \$	4,14 x	
B.F. Park – 2015	2020	109 624	11 703	1 006 348 \$	6,29 x	Oui
	2019	97 921		885 205 \$	5,53 x	
B.D. Pinney – 2018	2020	76 116	20 834	698 984 \$	4,37 x	Oui
	2019	55 282		499 749 \$	3,12 x	

Administrateur et année de nomination	Année	Total des actions et des unités d'actions ¹⁾	Variation d'un exercice à l'autre	Valeur ²⁾	Titres de capitaux propres à risque Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2020	Atteinte de l'exigence en matière d'actionariat ³⁾
S.R. Sharman – 2020	2020	13 144		120 662 \$	0,75 x	
	2019	-	13 144	- \$	-	En voie de l'être ⁸⁾

Notes :

- ¹⁾ Comprend les UAD attribuées et les UAD créditées à la place des dividendes réinvestis. Se reporter à la rubrique « Rapport sur la rémunération des administrateurs – Éléments de la rémunération pour 2020 – Unités d'actions différées » pour de plus amples renseignements sur le plan d'UAD. Les unités de M^{me} Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des UAI et des UADD (comme il est décrit à la rubrique « Analyse de la rémunération – Notre programme de rémunération variable »). Au 31 décembre 2020, elle détenait 284 492 UAI et 428 372 UADD. De plus, au 31 décembre 2020, M^{me} Farrell détenait 625 883 UAP et 1 615 823 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Concordance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionariat ».
- ²⁾ La valeur de 2019 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2019, inclusivement, soit 9,04 \$, et la valeur de 2020 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2020, inclusivement, soit 9,18 \$.
- ³⁾ La politique en matière d'actionariat des administrateurs indépendants prévoit qu'à compter du 31 décembre 2020, ces derniers sont tenus d'acquérir et de maintenir une valeur minimale correspondant au triple de leur provision sur honoraires annuels dans les cinq années suivant la date de leur entrée au conseil pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionariat des administrateurs indépendants. Les nouveaux administrateurs sont tenus de détenir l'équivalent de leur provision sur honoraires annuels dans les deux années suivant la date de leur entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de leur rémunération, pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionariat des administrateurs indépendants.
- ⁴⁾ M. Dielwart a été nommé président du conseil le 21 avril 2020, moment où sa provision sur honoraires annuels a été augmentée et portée à 330 000 \$. Malgré le fait qu'il ait atteint cette exigence, M. Dielwart a jusqu'au 21 avril 2025 pour détenir des actions correspondant au triple de sa provision sur honoraires annuels (990 000 \$).
- ⁵⁾ M^{me} Farrell quittera ses fonctions de présidente et chef de la direction de TransAlta et d'administratrice le 31 mars 2021. M^{me} Farrell devait détenir des titres correspondant au quintuple de son salaire de base conformément à la politique d'actionariat des membres de la haute direction. M^{me} Farrell avait atteint cette exigence. Elle est tenue de détenir ce montant (le quintuple de son salaire de base) pendant un an après son départ à la retraite.
- ⁶⁾ MM. Goldgut et Legault ont tous deux choisi de recevoir 100 % de leur rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'ils ont demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. MM. Goldgut et Legault renoncent expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont ils sont réputés propriétaires véritables. Au total, 65 579 actions ordinaires ont été immatriculées au nom d'un membre du même groupe que Brookfield en date du 31 décembre 2020 conformément aux instructions de MM. Goldgut et Legault.
- ⁷⁾ MM. Goldgut et Legault sont dispensés de l'obligation de satisfaire directement à l'exigence en matière d'actionariat tant qu'ils agissent comme candidats de Brookfield au conseil et tant que Brookfield respecte ses obligations aux termes de la convention d'investissement.
- ⁸⁾ M^{me} Sharman a été nommée au conseil d'administration le 21 avril 2020 et a jusqu'au 21 avril 2022 pour détenir l'équivalent de sa provision sur honoraires annuels (160 000 \$) en actions et jusqu'au 21 avril 2025 pour détenir des actions correspondant au triple de sa provision sur honoraires annuels (480 000 \$).

Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2020

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de rémunération des administrateurs, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants s'applique à la rémunération des administrateurs. La rémunération fixe prévoit le versement d'une provision sur honoraires annuels de 160 000 \$ à chaque membre du conseil indépendant et de 330 000 \$ au président du conseil. La rémunération fixe est prévue pour les 10 premières réunions du conseil. Pour chaque réunion du conseil suivante, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. Ce jeton de présence par réunion applicable à compter de la 11^e réunion est établi en tenant compte du temps, de l'attention et des responsabilités considérablement accrues que les administrateurs devront accorder et assumer si plus de 10 réunions par année sont requises.

La rémunération est établie en tenant compte de l'investissement considérable en temps et en énergie requis de la part des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. On attend des administrateurs qu'ils se préparent pour la tenue des réunions et qu'ils assistent à toutes les réunions du conseil et qu'ils veillent à rester informés des activités de la Société de même que de l'évolution rapide du secteur, des activités et du contexte réglementaire. De plus, le conseil

estime que la Société doit offrir un programme de rémunération concurrentiel afin d'attirer des administrateurs chevronnés, expérimentés et dotés de grandes connaissances qui sont disposés et capables de répondre à ces attentes, et de les maintenir en poste.

Nom	Rémunération en espèces gagnée (\$)	Jetons de présence pour les réunions du conseil/de comités et frais de déplacement ¹⁾²⁾ (\$)	Rémunération du président/des membres (comité) (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
R. H. Ambrose ³⁾	-	1 500	10 418	160 000 (UAD)	-	171 918
J. P. Dielwart ⁴⁾	139 199	1 500	22 613 (CGSDD/comité spécial)	139 198	-	302 510
D. L. Farrell ⁵⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
R.C. Flexon ⁶⁾⁷⁾	63 745	2 071	11 952 (CPI)	63 745 (UAD)	-	141 513
A.J. Fohrer ⁷⁾	106 686	2 071	-	106 686 (UAD)	-	215 443
G.D. Giffin ⁷⁾⁸⁾	139 850	2 071	-	69 850 (actions)	-	211 771
H.A. Goldgut ⁹⁾	-	-	-	160 000 (actions)	-	160 000
R. Legault ¹⁰⁾	-	-	-	160 000 (actions)	-	160 000
Y. Mansour ⁷⁾¹¹⁾	106 686	2 071	18 000 (comité spécial)	106 686 (UAD)	-	233 443
G.R. Nelson ⁷⁾	106 686	-	10 583 (CRH)	106 686 (UAD)	-	223 955
B.F. Park ¹²⁾	80 000	3 000	55 000 (CAFR/comité spécial)	80 000 (UAD)	-	218 000
B.D. Pinney ¹³⁾	-	1 500	35 363 (CRH/comité spécial)	160 000 (UAD)	-	196 863
S. R. Sharman ¹⁴⁾	-	-	-	111 123 (UAD)	-	111 123
TOTAL	742 852	15 784	163 929	1 423 974		2 346 539

Notes :

- 1) Frais de déplacement de 1 500 \$ (si le voyage aller-retour est supérieur à 1 000 km, mais inférieur à 7 500 km) ou 3 000 \$ (lorsque le voyage aller-retour dépasse 7 500 km).
- 2) Une rémunération fixe est prévue pour les 10 premières réunions du conseil. Pour chaque réunion qui suit la 10^e réunion, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. En 2020, le conseil a tenu 11 réunions.
- 3) M^{me} Ambrose a été nommée présidente du CGSDD le 21 avril 2020.
- 4) M. Dielwart a été nommé président du conseil le 21 avril 2020. Il a cessé d'être président du CGSDD le 21 avril 2020.
- 5) M^{me} Farrell est la présidente et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 mars 2021 et, à ce titre, elle n'a pas reçu de rémunération comme administratrice. Sa rémunération est présentée dans le « Tableau sommaire de la rémunération » des membres de la haute direction visés figurant dans la présente circulaire.
- 6) M. Flexon a quitté le conseil le 1^{er} août 2020.
- 7) La rémunération à verser à M. Flexon, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin et à M. Mansour ainsi qu'à M^{me} Nelson est convertie en dollars américains au moyen du taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les sommes figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des sommes réelles payées selon un tel taux de change.
- 8) L'ambassadeur Giffin a quitté son poste de président du conseil le 21 avril 2020. Après son départ à la retraite, M. Giffin a reçu des honoraires non récurrents de 70 000 \$ CA en reconnaissance des nombreuses heures supplémentaires qu'il a dû consacrer pour répondre aux réclamations présentées contre la Société et les autres administrateurs relativement à l'Investissement de Brookfield et de ses efforts assidus à cet égard.

- 9) M. Goldgut a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'il a demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. M. Goldgut renonce expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont il est réputé propriétaire véritable.
- 10) M. Legault a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'il a demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. M. Legault renonce expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont il est réputé propriétaire véritable.
- 11) M. Mansour a été nommé président du CPI le 1^{er} août 2020. Il a renoncé à sa rémunération à titre de président du comité pour 2020.
- 12) M^{me} Park a été nommée présidente du comité spécial.
- 13) M. Pinney a été nommé président du CRH le 21 avril 2020.
- 14) M^{me} Sharman a été nommée administratrice le 21 avril 2020.

Ventilation de la rémunération annuelle

Le tableau suivant indique la façon dont chaque administrateur a reçu sa provision sur honoraires annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Administrateur	Espèces (%)	Titres de capitaux propres (%)
R. Ambrose	-	100
J.P. Dielwart	50	50
D. L. Farrell ¹⁾	s. o.	s. o.
R.C. Flexon	50	50
A.J. Fohrer	50	50
G.D. Giffin	50	50
H. Goldgut ²⁾	-	100
R. Legault ²⁾	-	100
Y. Mansour	50	50
G.R. Nelson	50	50
B.F. Park	50	50
B.D. Pinney	-	100
S.R. Sharman	-	100

Notes :

- ¹⁾ À titre de présidente et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 mars 2021, M^{me} Farrell n'a pas reçu de rémunération comme administratrice. M^{me} Farrell quittera le conseil le 31 mars 2021.
- ²⁾ MM. Goldgut et Legault ont choisi de recevoir 100 % de leur rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'ils ont demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield.

Attributions fondées sur des actions

Pour plus de renseignements sur les attributions fondées sur des actions et la valeur acquise durant l'exercice, se reporter au tableau « Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2020 ».

Approbation des administrateurs

Le soussigné atteste par les présentes que le conseil a approuvé le contenu et l'envoi par la poste de la présente circulaire de sollicitation de procurations aux actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à chaque administrateur de la Société, à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux organismes gouvernementaux compétents.

Par ordre du conseil d'administration

Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Jeffers', with a long horizontal line extending to the right.

Scott Jeffers

Calgary (Alberta)
Le 24 mars 2021

Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

La présente section porte sur la rémunération des membres de la haute direction de TransAlta – notre stratégie, notre gouvernance en matière de rémunération, les éléments rémunérateurs, la rémunération versée aux membres de la haute direction aux plus hauts échelons pour 2020 et les motifs la justifiant ainsi que ses liens avec la performance de nos actions. Le comité des ressources humaines a examiné et approuvé le contenu de cette section ainsi que l'information sur la rémunération fournie dans les présentes.

Lettre du comité des ressources humaines	93
Membres de la haute direction en 2020	97
Sommaire	100
Analyse de la rémunération	102
• Philosophie en matière de rémunération.	102
• Décisions en matière de rémunération en 2020.	103
• Performance des membres de la haute direction en 2020.	114
• Analyse de la rémunération réalisée de la chef de la direction en 2020.	117
• Performance des actions et rémunération des membres de la haute direction en 2020	119
Gouvernance en matière de rémunération	120
• Rémunération, gouvernance et gestion du risque	120
• Conseiller indépendant.	122
• Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction	123
• Processus rigoureux de prise de décisions.	124
• Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction visés.	125
Détails concernant la rémunération des membres de la haute direction en 2020	126
• Tableau sommaire de la rémunération	126
• Attributions en vertu d'un plan incitatif	128
• Régimes de retraite, avantages sociaux et assurance-vie	130
• Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.	133

Lettre du comité des ressources humaines

Chers actionnaires,

Le comité des ressources humaines (le « CRH ») de la Société s'emploie à ce que la rémunération des membres de la haute direction de TransAlta Corporation soit fondée sur la performance et fasse concorder les intérêts de la direction avec notre stratégie commerciale tout autant qu'avec les intérêts des actionnaires. Notre philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction, qui repose sur cinq piliers, vise à motiver la direction à atteindre des objectifs stratégiques qui permettront de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires, à privilégier la rémunération fondée sur la performance, à faire concorder les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires, à assurer une surveillance et une gestion des risques efficaces, et à intéresser et à maintenir en poste des employés talentueux, le tout dans le but de soutenir la transition de TransAlta vers le rôle de chef de file dans le secteur de l'électricité propre. L'analyse de la rémunération qui suit fournit des détails sur notre philosophie à cinq piliers, nos pratiques exemplaires et notre solide gouvernance en matière de rémunération.

La pandémie de COVID-19 et la réaction de TransAlta

TransAlta a été directement touchée par la pandémie de COVID-19. L'impact le plus important pour TransAlta a eu lieu pendant la période de confinement généralisé, pendant laquelle la demande a chuté d'environ 1 200 MW (sur une charge moyenne de 9 700 MW, les charges de pointe atteignant 12 000 MW pendant les mois d'hiver) en Alberta. Cette chute immédiate de la demande d'électricité a également eu une incidence sur les prix en raison de l'offre excédentaire sur le marché. Face à ces difficultés, TransAlta a persévéré et maintenu la continuité de ses activités sans interruption. En outre, elle a recentré ses efforts et généré des produits dans d'autres secteurs de l'entreprise pour compenser la réduction de la charge.

TransAlta est considérée comme un « service essentiel » pendant la pandémie et a besoin d'employés pour continuer à répondre aux demandes des collectivités et des clients que nous servons. En conséquence, TransAlta a réagi en adoptant une approche centrée sur les employés. Elle a mis sur pied une équipe d'urgence COVID-19 chargée d'élaborer des protocoles détaillés et des procédures de dépistage sanitaire pour tous les aspects de la culture du travail afin de permettre aux employés de travailler en toute sécurité. TransAlta a fait appel à un épidémiologiste de renommée mondiale, expert en maladies infectieuses, et à un vaccinologue, afin qu'ils communiquent à tous les employés des données scientifiques et médicales sur la pandémie de COVID-19 dans le cadre de réunions périodiques tenues à l'échelle de l'entreprise, et soutiennent le développement et la révision continus de nos protocoles. Ces protocoles et procédures rigoureux ont assuré l'exploitation continue de nos centrales et permis à nos employés de retourner au bureau au début de l'été afin que nous puissions continuer à faire progresser la Société.

Afin de prendre soin de ses employés et de les garder aussi en sécurité que possible pendant le confinement, TransAlta a versé une rémunération supplémentaire à ses employés pour les soutenir et les encourager à éviter toute interaction publique inutile, par exemple en encourageant les employés à utiliser la rémunération supplémentaire pour la livraison de l'épicerie. TransAlta a également embauché un psychologue pour soutenir les employés aux prises avec des problèmes de santé mentale et a facilité la création d'un environnement de travail virtuel en mettant à niveau notre technologie et en veillant à ce que nos employés disposent de tout le matériel nécessaire pour effectuer leur travail avec succès. TransAlta a donné l'assurance aux employés que leur emploi chez TransAlta ne serait pas touché, et nous sommes heureux qu'aucun employé n'ait été licencié par suite de la COVID-19. Nous savons que les employés se sont sentis soutenus pendant la pandémie grâce aux mesures prises par la Société.

Nous avons pu résister aux impacts négatifs de la COVID-19 en maintenant notre liquidité financière, en soutenant notre personnel et en étant en mesure de poursuivre nos projets de construction en cours. En ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, aucun ajustement n'a été apporté à nos cibles ou à nos programmes de rémunération en raison de la pandémie, et nous reconnaissons qu'il s'agit d'une réalisation importante.

Faire concorder notre stratégie d'entreprise avec notre plan de rémunération

Malgré toutes les difficultés soulevées par la pandémie mondiale, la Société a fait d'importants progrès vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Pour plus de détails sur nos principales réalisations en 2020, voir la page 104.

La Société demeure attachée à tirer parti des occasions sur le marché et à réaliser sa transition vers la production d'énergie propre. Sa croissance découle de l'optimisation et de la diversification de ses actifs existants ainsi que de l'expansion de son portefeuille global au Canada, aux États-Unis et en Australie. Nous poursuivons nos investissements dans diverses technologies propres et renouvelables, comme l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire, le stockage à batteries et l'énergie thermique efficace, qui produisent l'électricité destinée à nos clients industriels et aux collectivités et procurent de bons rendements à nos actionnaires.

Voici quelques-unes de nos réalisations en 2020 :

1. La poursuite de la croissance de notre secteur de l'énergie renouvelable grâce à l'acquisition d'une participation de 49 % dans le projet éolien Skookumchuck, à la poursuite de la construction du projet éolien Windrise et au lancement de l'exploitation commerciale du Windcharger, le premier projet de stockage à batteries de calibre service public en Alberta;
2. La transition de notre secteur du charbon thermique en Alberta vers le gaz naturel et l'adoption d'un engagement à cesser toute utilisation de charbon thermique au Canada d'ici la fin de 2021;
3. La déclaration d'une augmentation de 6 % du dividende sur nos actions ordinaires pour le trimestre clos le 31 mars 2021;
4. Le renforcement de la liquidité financière grâce à la clôture d'un placement privé de billets garantis de premier rang d'un capital de 800 millions de dollars australiens, garanti par une charge de premier rang grevant tous les actifs d'une filiale australienne de la Société, ainsi qu'à la clôture de la deuxième tranche de 400 millions de dollars de l'investissement de Brookfield;
5. La progression du renouvellement de l'unité 5 de Sundance, notamment en recevant l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission aux fins du renouvellement de Sundance 5 en une unité à cycle combiné.

Afin de faire concorder nos programmes de rémunération de 2020 avec la stratégie de la Société, le CRH a apporté d'importantes améliorations, notamment :

- En mettant à jour notre groupe de référence pour l'examen de la rémunération des membres de la haute direction, afin qu'il reflète les pratiques exemplaires dans le domaine des affaires et des ressources humaines;
- En mettant à jour notre politique de récupération de la rémunération afin qu'elle cadre davantage avec les pratiques exemplaires en matière de rémunération des membres de la haute direction;
- En réglant les UAP et les UAI en actions moyennant le respect, par les membres de la haute direction, d'exigences strictes en matière d'actionnariat, pour favoriser l'actionnariat.

Rémunération fondée sur la performance

L'une des principales responsabilités du CRH consiste à faire en sorte que le plan de rémunération encourage l'adoption de bons comportements en vue d'assurer le succès à long terme de la Société. Le CRH renforce les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société en privilégiant la rémunération fondée sur la performance; il examine et approuve les lignes directrices de la Société en matière de planification des salaires, les cibles et les objectifs pour les plans de rémunération incitative, en tenant tout particulièrement compte des mesures et des objectifs stratégiques. Un lien étroit entre la rémunération des membres de la haute direction et la performance de la Société doit reposer sur une rémunération incitative annuelle (une « RIA ») et un plan incitatif à long terme (un « PILT ») fondés sur des mesures et composés d'options sur actions, d'unités d'actions incessibles (les « UAI ») et d'unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP »).

En 2020, nous avons révisé et mis à jour les composantes de la rémunération fondée sur la performance en faisant ce qui suit :

Plan de rémunération incitative annuelle

- En établissant des mesures pour 2021 qui demeurent axées sur le bénéfice dégagé, la croissance globale et plusieurs cibles mesurables en matière d'ESG, englobant aussi bien les facteurs liés à la sécurité, à la diversité et à l'inclusion que les facteurs environnementaux.
- En faisant concorder rigoureusement les cibles avec l'objectif de créer de la valeur pour les actionnaires, tout en continuant de mettre l'accent sur les flux de trésorerie, la croissance qui ruisselle dans les unités commerciales comme stimulus de la stratégie de l'entreprise dans toutes les activités et tous les groupes fonctionnels.

- En réalignant les cibles de notre tableau de bord d'entreprise de 2021 dans le but d'obtenir des flux de trésorerie disponibles de 360 millions de dollars.

Plan incitatif à long terme

- En réalignant les cibles de notre tableau de bord d'entreprise de 2021 dans le but d'obtenir des flux de trésorerie disponibles de 360 millions de dollars.
- En continuant d'attribuer des UAP conformément à des paramètres et à des cibles de performance axés sur la performance financière et l'atteinte de nos objectifs stratégiques. En réalité, 55 % de notre PILT est basé sur la performance et dépasse la norme du marché de 50 %.
- En axant nos paramètres de 2021 concernant les UAP sur les progrès réalisés au chapitre de la croissance de la production d'énergie propre, y compris nos conversions réussies au gaz et le développement d'un programme ESG significatif à l'échelle de l'entreprise qui influence positivement tous les aspects et niveaux de l'organisation avec des cibles qui sont mesurables.

Nous estimons que ces améliorations continuent de renforcer la philosophie de TransAlta en matière de rémunération des membres de la haute direction, exposée à la page 106 de notre analyse de la rémunération, car elles font concorder encore plus étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires.

Interaction avec les actionnaires

Nous entretenons un dialogue régulier avec les actionnaires. En 2020 et au début de 2021, le conseil a interagi directement avec des actionnaires représentant 37 % des actions en circulation. Le CRH considère que la communication directe avec les actionnaires est un outil important pour assurer l'harmonisation du programme de rémunération des membres de la haute direction. De plus, nous avons rencontré des groupes de défense des intérêts des actionnaires, tel que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, et des agences de conseil en vote pour leur présenter le programme de rémunération de TransAlta, nous tenir au courant des pratiques exemplaires et entendre et étudier les commentaires des actionnaires.

Nous sommes d'avis que nos interactions continues avec nos actionnaires sont primordiales. Nous sommes heureux que 98,75 % des actionnaires aient appuyé notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction à l'assemblée annuelle de 2020.

Stratégie évolutive en matière de gestion des talents

Une autre responsabilité clé du CRH consiste à veiller à la mise en place de solides programmes de gestion des talents et de planification de la relève. Encore une fois cette année, la direction et le CRH ont consacré beaucoup de temps à des discussions continues et approfondies sur les programmes de gestion des talents et sur les plans de relève de la Société afin de s'assurer que celle-ci soit dotée d'un vivier fertile d'employés talentueux. Bien que Dawn Farrell n'ait annoncé que récemment son départ à la retraite (en date du 31 mars 2021), le CRH a travaillé sur les plans de relève au cours des dernières années et, ce faisant, a identifié John Kousinioris comme le successeur naturel de M^{me} Farrell au poste de président et chef de la direction. Le CRH et le conseil se sont engagés dans un processus de relève pluriannuel, qui tient également compte des candidatures externes, et notre solide programme de gestion des talents et de la relève a abouti à une promotion interne, ce qui est un excellent résultat et permettra une transition en douceur. Les mesures prises par le CRH et le conseil pour identifier de manière proactive et transférer une plus grande responsabilité à M. Kousinioris avant le départ à la retraite de M^{me} Farrell démontrent que notre processus de relève au sein de la direction fonctionne efficacement.

En 2020, le CRH a passé en revue les plans de relève et les programmes de perfectionnement continu du leadership de la Société chaque trimestre. TransAlta considère ses employés comme son principal atout et le perfectionnement et le maintien en poste des talents sont essentiels à notre croissance continue et à notre réussite dans l'avenir.

Équité, diversité et inclusion

Nous soutenons l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de notre main-d'œuvre. Par exemple, nous restons fermement engagés en faveur de la diversité des genres au niveau de la direction et du conseil et nous avons établi des cibles en matière de diversité qui s'appliquent à toute l'organisation. En 2020, la Société a élaboré un engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, suivant lequel elle s'engage à répondre aux préoccupations et aux besoins des

divers employés de la Société et à accroître l'équité pour tous les employés. Cet engagement a été approuvé par le conseil d'administration. La Société a également mis en place un conseil sur l'équité, la diversité et l'inclusion, parrainé par la direction et dirigé par les employés, chargé d'élaborer une stratégie pluriannuelle visant à assurer l'équité pour tous les employés. Chaque année, nous prévoyons de mesurer les améliorations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à l'aide d'un recensement indépendant distribué à tous les employés.

Pratiques exemplaires en matière de rémunération des membres de la haute direction

Le CRH travaille avec son conseiller indépendant, Fariant Advisors, LLC à l'élaboration de cibles et d'objectifs annuels de rémunération. Fariant continue de soutenir les efforts que le conseil a constamment déployés afin d'harmoniser les plans de rémunération des membres de la haute direction de la Société avec les pratiques exemplaires et de faire en sorte qu'ils soient directement liés à la stratégie commerciale et aux intérêts des actionnaires.

Le CRH revoit régulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société en surveillant les secteurs commerciaux et les pratiques exemplaires, et en ajustant ses plans en conséquence. Le CRH examine les stratégies et les besoins changeants de la Société à la lumière de l'évolution du contexte réglementaire et concurrentiel, en réalisant ce qui suit :

- Il établit une rémunération cible au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données du marché recueillies par des entreprises de consultation externes, comme il est indiqué à la page 127;
- Il examine chaque année le groupe de référence afin de maintenir la position concurrentielle de la Société;
- Il utilise ces données de rémunération provenant de sociétés comparables afin de déterminer le caractère concurrentiel du salaire de base, de la rémunération incitative et de la structure des plans ainsi que de la rémunération globale.

Nous sommes persuadés que le programme de rémunération de TransAlta fonctionne. Il est fondé à juste titre sur la performance et concorde avec l'objectif de la Société de devenir un producteur d'électricité propre de premier plan. Pour 2021 et les années subséquentes, nous estimons avoir établi un plan de rémunération concurrentiel qui incitera la direction à mettre en œuvre notre stratégie commerciale, à continuer de dégager la valeur de nos actifs et à créer de la valeur nouvelle à long terme.

Il est important que vous votiez de manière éclairée

L'analyse de la rémunération qui suit vise à fournir des renseignements clairs et complets sur notre programme de rémunération des membres de la haute direction afin que les actionnaires puissent prendre des décisions éclairées sur le vote consultatif, et elle mérite votre soutien. Votre participation en tant qu'actionnaire est très importante pour nous. Nous sollicitons votre appui et vous demandons de voter en faveur de l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction qui est décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Nous vous remercions de l'appui, de la confiance et de l'intérêt indéfectible que vous manifestez à l'égard du succès continu de TransAlta.



John Dielwart
Président du conseil



Bryan Pinney
Président du comité des ressources humaines

Membres de la haute direction en 2020

La liste suivante des membres de la haute direction visés indique leur poste actuel au sein de TransAlta. L'analyse de la rémunération qui suit décrit la rémunération des membres de la haute direction visés pour 2020.

Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction



Compétences et expérience

M^{me} Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation (de 2009 à 2011) et de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement (de 2008 à 2009). M^{me} Farrell compte plus de 36 années d'expérience dans le secteur de l'électricité. En février 2021, le conseil a annoncé son départ à la retraite avec prise d'effet le 31 mars 2021.

Industrie

M^{me} Farrell siège également au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la NYSE, et du Alberta Business Council. Elle est également membre de la Commission trilatérale et du Canada-US Council for Advancement of Women Entrepreneurs and Business Leaders. Auparavant, elle a siégé notamment au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation, de Vision Quest Windelectric, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires.

Formation

M^{me} Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. Elle a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

John H. Kousinioris, chef de l'exploitation



Compétences et expérience

M. Kousinioris s'est joint à TransAlta le 3 décembre 2012 et est devenu chef de l'exploitation le 9 août 2019. Il est chargé de superviser l'exploitation, les services partagés, les activités commerciales, la négociation, les solutions clients, les opérations de couverture et l'optimisation chez TransAlta. Auparavant, il occupait le poste de chef de la croissance de TransAlta. M. Kousinioris a démissionné de son poste de président et de membre du conseil d'administration de TransAlta Renewables Inc. le 5 février 2021 et succédera à M^{me} Farrell au poste de président et chef de la direction à compter du 1^{er} avril 2021.

Industrie

Avant d'entrer au service de TransAlta, M. Kousinioris était associé et cochef de la section de droit des sociétés et de droit commercial du cabinet Bennett Jones LLP. Il compte plus de 30 années d'expérience en droit des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions et en gouvernance et a représenté des clients dans certaines des plus importantes opérations d'appels publics à l'épargne et de fusions au Canada.

Formation

M. Kousinioris est titulaire d'un baccalauréat ès arts en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York. Il a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Todd Stack, vice-président directeur, Finances et chef des finances



Compétences et expérience

M. Stack est devenu chef des finances le 16 mai 2019. Il assure le leadership et la direction des affaires financières de TransAlta et possède une vaste expérience dans les domaines de la finance, de l'évaluation, de l'économie et du secteur de l'énergie. Avant de remplir ces fonctions, M. Stack a occupé les postes de contrôleur et de trésorier de la Société, et a été membre de l'équipe de développement de la Société chargée d'examiner les occasions nouvelles et les possibilités d'acquisitions. M. Stack occupe le poste de président de TransAlta Renewables Inc. depuis le 6 février 2021.

Industrie

Avant de se joindre à l'équipe des finances de TransAlta, M. Stack a occupé plusieurs fonctions au sein de l'équipe d'ingénierie, notamment dans les activités de conception, d'exploitation et de gestion de projets.

Formation

M. Stack est titulaire d'un baccalauréat ès sciences spécialisé en génie électrique de l'Université de l'Alberta et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary. Il est ingénieur professionnel inscrit en Alberta et analyste financier agréé (CFA).

Brett M. Gellner, chef du développement



Compétences et expérience

M. Gellner est chargé de surveiller les initiatives et les investissements stratégiques clés de la Société, y compris les initiatives essentielles à la transition de la Société vers la production d'une énergie entièrement propre d'ici 2025. Avant d'être nommé à ce poste le 9 août 2019, il a été nommé chef de la stratégie et des investissements en 2018, chef des investissements en 2014, chef des finances par intérim en 2018 et chef des finances de 2010 jusqu'au début de 2014. M. Gellner est aussi un administrateur non indépendant du conseil de TransAlta Renewables Inc. et en a été le président de 2013 à 2017. M. Gellner a annoncé qu'il prendrait sa retraite le 30 avril 2021, mais il restera membre du conseil de TransAlta Renewables Inc.

Industrie

M. Gellner a une grande connaissance du secteur de l'énergie, ayant été codirecteur du groupe Énergie et services publics de Marchés mondiaux CIBC, où il a participé à de nombreuses opérations, notamment des acquisitions par emprunt, des financements par titres d'emprunt à haut rendement et de grande qualité, des premiers appels publics à l'épargne, des financements par titres hybrides et des placements privés de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. Avant d'assumer des fonctions chez Marchés mondiaux CIBC, il a occupé des postes de haute direction au sein des groupes Fusions et acquisitions et Expansion d'entreprise d'une grande société ouverte et au sein d'une importante société d'experts-conseils internationale.

Formation

M. Gellner est titulaire d'une maîtrise en économie appliquée de l'Université de l'Alberta et il est analyste financier agréé. Il a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.



Compétences et expérience

M^{me} O'Reilly Wilks s'est jointe à TransAlta le 26 novembre 2018 à titre de chef des affaires juridiques et de la conformité. Au cours de l'année précédente, M^{me} O'Reilly Wilks a siégé en tant que chef des affaires juridiques, réglementaires et externes de TransAlta, avec un portefeuille couvrant les affaires juridiques, les politiques, le développement durable, les affaires réglementaires, les relations gouvernementales, les interactions avec les parties prenantes, les affaires autochtones, le secrétariat général, la gouvernance, la conformité des opérations et les communications.

Industrie

Avant de se joindre à TransAlta, M^{me} O'Reilly Wilks était responsable des affaires juridiques, Atlantique Nord et Royaume-Uni, pour Vale S.A. À ce titre, elle supervisait toutes les questions relatives aux activités de Vale en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. M^{me} O'Reilly Wilks a également occupé le poste de chef du service juridique, des affaires sociales et du marketing, ainsi que celui de conseiller en chef mondial en matière de technologie pour Vale. En outre, elle a occupé un rôle de conseiller stratégique principal auprès des filiales de Vale en Asie-Pacifique, notamment celle de l'Indonésie, en tant que chef du service juridique pour l'Asie-Pacifique. Avant de se joindre à Vale, M^{me} O'Reilly Wilks a travaillé comme associée chez Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Formation

M^{me} O'Reilly Wilks est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en neuropsychologie de l'Université Dalhousie et d'un baccalauréat en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Sommaire

Performance en 2020

Nous avons pu résister aux impacts négatifs de la COVID-19 en maintenant notre liquidité financière, en soutenant notre personnel et en procédant à la construction et à l'achèvement de nos projets en cours. En fin de compte, nous sommes heureux d'avoir été en mesure d'atteindre notre objectif commercial pour 2020, malgré des défis sans précédent. Nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie visant à devenir un producteur canadien d'énergie propre de premier plan. Nous demeurons positifs et restons concentrés sur nos objectifs stratégiques à long terme, tout en continuant de réaliser nos conversions au gaz, de renforcer notre bilan et de mettre l'accent sur la croissance, le développement durable, ainsi que la progression et l'expansion de nos activités de production sur place et de cogénération. Dans le cadre de notre transformation, nous avons pu franchir plusieurs étapes importantes qui ont directement contribué à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Nos principales réalisations sont décrites en détail dans notre rapport de gestion. Les réalisations de 2020 comprennent notamment ce qui suit :

✓ Performance financière

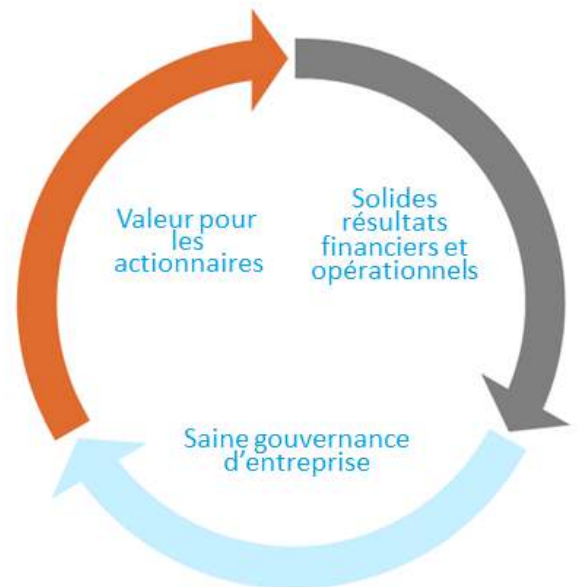
- Flux de trésorerie disponibles de 358 millions de dollars, légèrement au-dessus de la cible
- Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration en baisse de 2 % s'établissant à 464 millions de dollars

✓ Transition vers l'énergie propre

- Poursuite de l'expansion de notre secteur des énergies renouvelables par l'acquisition d'une participation de 49 % dans le projet éolien de Skookumchuck, l'avancement de la construction du projet éolien Windrise et le lancement de l'exploitation commerciale de Windcharger, le premier projet de stockage à batteries de calibre service public en Alberta.
- Transition de notre secteur du charbon thermique en Alberta vers le gaz naturel et adoption d'un engagement à cesser toute utilisation de charbon thermique au Canada d'ici la fin de 2021.
- Déclaration d'une augmentation de 6 % du dividende sur nos actions ordinaires pour le trimestre clos le 31 mars 2021.
- Progression du renouvellement de l'unité 5 de Sundance, notamment en obtenant l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission aux fins du renouvellement de Sundance 5 en une unité à cycle combiné.

✓ Maintien d'une situation financière solide

- Nous disposons actuellement de 2,1 milliards de dollars de liquidités, dont 703 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie
- Nous avons obtenu la somme de 800 millions de dollars australiens dans le cadre d'un financement de projet lié à notre centrale South Hedland
- Nous avons reçu la deuxième tranche de 400 millions de dollars dans le cadre de l'investissement de Brookfield
- Nous avons réduit la dette existante et atteint l'objectif de 1,2 milliard de dollars de titres de créance de premier rang



Rémunération en 2020

Notre programme de rémunération des membres de la haute direction de 2020 concorde avec les intérêts des actionnaires ainsi qu'avec la performance financière et stratégique.

La rémunération totale des membres de la haute direction visés en 2020 ne représente que 0,72 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société.

✓ **Attributions en espèces au titre de la rémunération incitative annuelle (la « RIA ») en 2020**

Résultat du tableau de bord : 135 %

- Les flux de trésorerie disponibles ont été pondérés à 60 % et le résultat a atteint 106 % de la cible
- Les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ont été pondérées à 40 % et le résultat a atteint 178 % de la cible

✓ **Attributions d'unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») de 2018 à 2020**

Résultat du tableau de bord : 109 %

- Le ratio fonds provenant des activités d'exploitation (les « FPAE »)/dette a été pondéré à 70 % et le résultat a atteint 78 % de la cible
- La mesure stratégique a été pondérée à 30 % et le résultat global a atteint 158 % de la cible
- Le résultat en fonction du modificateur du rendement total pour les actionnaires (le « RTA ») s'est établi à 107 %

Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération fournit une description détaillée de notre philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction, des liens entre cette rémunération et la stratégie d'entreprise et les décisions que le CRH a prises dans le cadre de nos programmes de rémunération ainsi que des facteurs examinés pour la prise de ces décisions.

Philosophie en matière de rémunération

Liens entre la stratégie et la rémunération

Les cinq piliers de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction sont les suivants :



1. Atteinte des objectifs stratégiques

Objectif En 2020, les objectifs stratégiques de TransAlta étaient liés à la capacité démontrée de la direction de faire ce qui suit :

- Assurer la reconduction des contrats liés aux actifs;
- Faire des progrès substantiels dans l'expansion de sa base d'actifs dans l'ensemble du secteur, y compris par le biais :
 - a. De l'ajout de projets de production sur place;
 - b. De l'ajout de projets de production éolienne;
 - c. De la mise sur pied d'une équipe chargée du développement de la production éolienne basée aux États-Unis;
- Faire de nets progrès dans l'exécution de la stratégie de renouvellement en Alberta;
- Maintenir sa position financière.

Ces objectifs ont été choisis parce qu'ils représentent les priorités dominantes ayant le plus de retombées sur la valeur à long terme pour les actionnaires.

Approche Des facteurs de performance liés aux UAP sont établis et concordent avec l'atteinte d'objectifs stratégiques pour chaque année au cours du cycle de performance de trois ans.

2. Rémunération fondée sur la performance

Objectif La rémunération des membres de la haute direction est liée à des mesures financières et opérationnelles qui concordent avec notre stratégie et avec la performance de nos actions ordinaires.

Approche Une proportion de 71 % de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé est considérée comme « conditionnelle » et se compose d'incitatifs à long terme et à court terme.

3. Concordance avec les intérêts des actionnaires

Objectif Notre programme de rémunération génère une valeur à long terme durable pour nos actionnaires.

Approche Dans une structure de rémunération conditionnelle, la rémunération des membres de la haute direction est plus élevée si la performance de l'entreprise et les rendements pour les actionnaires dépassent les attentes, et moins élevée si la performance est inférieure aux attentes. La fourchette du multiple de paiement possible de la RIA et des UAP est de 0 à 2, ce qui signifie que le paiement pourrait être aussi minime que 0 \$ et aussi élevé que 200 % de la cible. Les UAI et les options sur actions offrent une valeur supplémentaire qui cadre avec les rendements totaux pour les actionnaires.

4. Surveillance efficace et gestion des risques

Objectif L'ensemble de notre programme de rémunération, y compris les plans incitatifs, n'encouragent pas la prise de risques inappropriés.

Approche Le CRH effectue une évaluation annuelle des risques qui permet de passer en revue les programmes de rémunération, y compris tous les plans incitatifs. Le CRH obtient également des conseils d'un conseiller indépendant externe et examine les faits nouveaux en matière de réglementation touchant la rémunération des membres de la haute direction ainsi que les tendances au chapitre de la structure des programmes de rémunération.

5. Recrutement et maintien en poste de personnes ayant des compétences clés

Objectif Attirer des membres de la haute direction et les maintenir dans des postes clés pour qu'ils mettent en œuvre la stratégie de TransAlta axée sur une croissance durable à long terme, ainsi que constituer un vivier d'employés talentueux qui constitueront la relève de demain.

Approche La rémunération cible est établie au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données sur le marché recueillies par des entreprises de consultation externes. Les données comprennent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines du secteur de l'énergie dont le modèle d'affaires et les produits des activités ordinaires sont semblables aux nôtres, ainsi que des sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement de membres de la haute direction.

Décisions en matière de rémunération en 2020

Lors de l'assemblée annuelle de 2020, 98,75 % des actionnaires ont appuyé notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. De plus, en 2020, TransAlta a reçu le prix Gavel pour la meilleure information sur les pratiques de gouvernance et de rémunération des membres de la haute direction de la part de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui reconnaît l'excellence des communications avec les actionnaires par le biais des circulaires de sollicitation de procurations annuelles.

Améliorations et mises à jour apportées aux plans en 2020




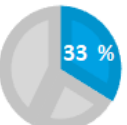


Améliorations/mises à jour	Justification
Étalonnage	
<p>Le CRH a approuvé des changements apportés au groupe de sociétés faisant partie du groupe de référence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sociétés retirées : Ovintiv (auparavant Encana Corporation)• Sociétés ajoutées : TC Energy Corporation	<ul style="list-style-type: none">• Fait concorder le groupe plus étroitement avec le modèle d'affaires et le degré de complexité de l'entreprise de TransAlta, et avec les sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement d'employés talentueux.
Plan incitatif à court terme	
<ul style="list-style-type: none">• En 2020, nous avons conservé les paramètres pour des raisons de cohérence• La performance des membres de la haute direction visés est directement liée aux paramètres de l'entreprise pour l'année de performance 2020.	<ul style="list-style-type: none">• Harmonise entièrement la rémunération des membres de la haute direction visés avec la performance globale de l'entreprise.
Plan incitatif à long terme	
<ul style="list-style-type: none">• En 2020, nous avons conservé les paramètres pour des raisons de cohérence et continué de le faire concorder avec notre stratégie à long terme.	<ul style="list-style-type: none">• Harmonise les intérêts des membres de la haute direction visés et des autres membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Améliorations/mises à jour	Justification
<p>Règlements des UAP et des UAI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les UAP et les UAI en cours qui ont été attribuées et celles qui le seront pour le présent exercice aux membres de la haute direction dans le cadre du plan incitatif à long terme sont réglées en actions sur le marché libre au moment de l'acquisition des droits et ne peuvent être vendues tant que les exigences prévues par les lignes directrices en matière d'actionnariat ne sont pas remplies. 	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la détention d'un actionnariat important par les membres de la haute direction.
<p>Rémunération variable</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la politique de récupération de la rémunération afin de prévoir le remboursement de la rémunération dans les cas où un membre de la haute direction a commis des actes répréhensibles, qu'il y ait eu ou non retraitement des états financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence entre les membres de la haute direction.

Composantes de la rémunération en 2020

Les composantes de la rémunération que nous offrons aux membres de la haute direction comprennent un salaire de base ainsi que des incitatifs à court terme et à long terme qui priorisent la rémunération fondée sur la performance et concordent avec les cinq piliers de notre plan d'investissement dans l'énergie propre, ce qui permet de lier la stratégie et la rémunération.

La rémunération des membres de la haute direction est axée sur la rémunération variable ou conditionnelle, qui est directement liée à notre performance et à la performance de nos actions ordinaires et fait concorder les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

	Salaire de base	Incitatifs à court terme (RIA)	Incitatifs à long terme (« PILT »)		
			UAP	UAI	Options
Objectif principal	Rémunération en espèces fixe concurrentielle sur le marché tenant compte des principales fonctions et responsabilités du membre de la haute direction visé et du travail effectué par celui-ci	Renforce et stimule les réalisations à court terme par rapport aux résultats de l'exercice antérieur Reconnaît et récompense la performance	Harmonise les intérêts du membre de la haute direction visé avec ceux des actionnaires Reconnaît et récompense la performance	Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires	Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires
Période de performance	Courante	1 an	3 ans	3 ans	7 ans
Paiement	Courant	Après la fin de la période de performance, payables en mars	Après la fin de la période de performance, à l'acquisition, payables en mars		Au moment de l'exercice
Espèces ou titres de capitaux propres	Espèces	Espèces ou unités d'actions différées (« UAD ») au choix du membre de la haute direction visé	Réglées en actions, à l'appréciation du conseil		Actions ordinaires, espèces au moment de l'exercice
Composition de la rémunération cible de la chef de la direction					
Composition de la rémunération cible des membres de la haute direction visés					

Salaire de base

Le tableau ci-après indique les salaires gagnés par les membres de la haute direction visés de TransAlta en 2020. Les salaires sont révisés chaque année et les augmentations, le cas échéant, sont accordées en fonction de la performance individuelle, de l'élargissement du champ d'action et de l'ajout de responsabilités, ou pour que les salaires demeurent concurrentiels sur le marché. Les salaires n'ont pas augmenté entre 2019 et 2020.

	2018	2019	2020
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Todd J. Stack Vice-président directeur, Finances et chef des finances	253 125 \$	425 000 \$	425 000 \$
John Kousinioris Chef de l'exploitation	500 000 \$	625 000 \$	625 000 \$
Brett Gellner Chef du développement	500 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
Kerry O'Reilly Wilks Vice-présidente directrice, Affaires juridiques, commerciales et externes	460 000 \$	460 000 \$	460 000 \$

Rémunération incitative annuelle

En 2020, afin d'harmoniser la rémunération des membres de la haute direction visés avec la performance de la Société, la rémunération incitative annuelle (la « RIA ») des membres de la haute direction visés a été entièrement subordonnée à la performance de l'entreprise.



En 2020, notre tableau de bord d'entreprise comprend deux mesures financières qui représentent les plus grandes priorités à court terme ayant les plus grandes répercussions sur la valeur pour nos actionnaires : les flux de trésorerie disponibles et les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure importante qui représente le montant des flux de trésorerie pouvant servir à investir dans des initiatives de croissance, effectuer les remboursements prévus sur la dette et rembourser la dette à l'échéance.

Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration s'alignent sur notre objectif visant à réduire les coûts et à devenir une entreprise plus allégée, plus efficace et plus souple.

Le tableau ci-après indique comment le CRH a calculé le résultat du tableau de bord d'entreprise en 2020. Le conseil et le CRH sont d'avis qu'il illustre adéquatement l'excellent progrès accompli en 2020 dans le cadre de la poursuite de la transformation de TransAlta en société de production d'énergie propre de premier plan.

Résultats du tableau de bord d'entreprise

	Pondération	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 200 %	Résultat en 2020	% de la cible atteint	Facteur de performance en 2020
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	60 %	327 M\$	355 M\$	405 M\$	358 M\$	106 %	64 %
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²⁾	40 %	495 M\$	479 M\$	460 M\$	464 M\$	178 %	71 %
RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ							135 %

¹⁾ Présentés dans le rapport de gestion de TransAlta. Y compris le régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») de TransAlta Renewables.

²⁾ Représente les charges de l'activité de base uniquement et inclut les incitatifs à payer et la croissance connue. Ne tient pas compte de toute nouvelle croissance aux États-Unis ou ailleurs, des coûts de restructuration ou des coûts imprévus, tels que les frais juridiques engagés dans le cadre des affaires du conseil.

Le tableau suivant présente les incitatifs annuels de chaque membre de la haute direction visé en 2020. Ni le CRH ni le conseil n'ont eu recours à leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster l'attribution calculée pour chacun des membres de la haute direction visés.

RIA des membres de la haute direction en 2020

	Salaire gagné en 2020		Cible de RIA (% du salaire)		Facteur de performance de la Société et pondération ¹⁾				RIA en 2020
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	x	100 %	x	(135 %	x	100 %)	=	1 350 000 \$
Todd Stack Vice-président directeur, Finances et chef des finances	425 000 \$	x	70 %	x	(135 %	x	100 %)	=	401 625 \$
John Kousinioris Chef de l'exploitation	625 000 \$	x	75 %	x	(135 %	x	100 %)	=	632 813 \$
Brett Gellner Chef du développement	550 000 \$	x	70 %	x	(135 %	x	100 %)	=	519 750 \$
Kerry O'Reilly Wilks Vice-présidente directrice, Affaires juridiques, commerciales et externes	460 000 \$	x	70 %	x	(135 %	x	100 %)	=	434 700 \$

¹⁾ En 2020, la RIA des membres de la haute direction a été entièrement fondée sur les résultats de la performance de l'entreprise.

Incitatifs à long terme

Pour le cycle de performance 2020-2022, les attributions aux termes du PILT étaient fondées sur un pourcentage du salaire et consistaient en UAP, en UAI et en options sur actions.



Membre de la haute direction	Valeur à l'attribution cible		Répartition		
	Montant	% du salaire	UAP	UAI	Options
Dawn Farrell	2 800 000 \$	280 %	55 %	25 %	20 %
Todd Stack ¹⁾	531 250 \$	125 %	55 %	25 %	20 %
John Kousinioris ²⁾	1 250 000 \$	200 %	55 %	25 %	20 %
Brett Gellner	962 500 \$	175 %	55 %	25 %	20 %
Kerry O'Reilly Wilks ¹⁾	575 000 \$	125 %	55 %	25 %	20 %

¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les valeurs à l'attribution cible faite à M. Stack et à M^{me} O'Reilly Wilks sont passées de 125 % à 150 %.

²⁾ En 2020, M. Kousinioris a bénéficié d'une augmentation de sa cible dans le cadre du PILT, qui est passée de 150 % à 200 %, pour refléter l'augmentation de sa charge et de ses responsabilités au sein de l'organisation à la suite de sa promotion au poste de chef de l'exploitation en août 2019.

À la recommandation du CRH, le conseil approuve le nombre d'UAP, d'UAI et d'options sur actions qui sont attribuées chaque année, ainsi que les mesures de la performance, les cibles et les pondérations aux fins des attributions d'UAP. Les options sur actions peuvent être exercées pour obtenir des actions ordinaires réservées aux fins d'émission sur le capital autorisé. Les UAP et les UAI dont les droits sont acquis aux termes du PILT ont été réglées au moyen de l'achat d'actions sur le marché libre. Si le plan d'unités d'actions de 2021 est approuvé par les actionnaires, toutes les UAI et UAP précédemment attribuées et en cours pourraient être réglées en actions ordinaires nouvellement émises. La Société a l'intention de régler une partie des UAI et des UAP en actions ordinaires nouvellement émises à compter de 2022.

Politique de récupération de la rémunération

Dans le cadre de ses pratiques d'atténuation du risque lié à la rémunération, la Société a adopté une politique de récupération qui donne au conseil le pouvoir discrétionnaire d'annuler les attributions incitatives non acquises et/ou de récupérer les attributions incitatives acquises et/ou payées, selon le cas, dans les cas où le conseil détermine que le membre de la haute direction a commis un acte de négligence grave, une faute intentionnelle, une fraude ou autre faute grave (ce qui inclut, notamment, le fait d'avoir été malhonnête ou d'avoir violé la politique d'une manière portant gravement atteinte à l'entreprise ou à la réputation de la Société et toute conduite qui constituerait un motif de licenciement en vertu de la common law), qu'il y ait eu ou non retraitement des états financiers.

UAP

Les droits aux UAP attribués en 2018 pour le cycle de performance 2018-2020 ont été acquis le 1^{er} janvier 2021. Leur prix s'élevait à 7,45 \$ l'unité, elles donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement en actions correspondait à 140 % de leur valeur à l'attribution initiale.

FPAE/dette	Transition vers l'énergie propre
Le ratio fonds provenant des activités d'exploitation/dette (le « ratio FPAE/dette ») est utilisé, car il s'agit d'un indicateur fort de la solidité de notre bilan, puisqu'il mesure à la fois les liquidités générées par les activités d'exploitation et la dette nette.	La capacité de la direction à faire des progrès clairs et durables et ce, de façon efficace, au chapitre de l'expansion de notre portefeuille propre, y compris, notamment, l'ajout de nouvelles sources de production propre à TransAlta Renewables, l'avancement des conversions au gaz, l'assurance que Brazeau est prêt à être construit avec un contrat d'achat d'énergie en main; la réalisation d'une opération de fusion et d'acquisition importante ou progressive qui étend notre portée en dehors de l'Alberta, de sorte que l'entreprise en Alberta sera entièrement exploitée et rentable; l'intéressement de nouveaux partenaires financiers.

Tableau de bord des UAP					Résultat	Score
Mesure	Pondération	Seuil	Cible	Max		
<i>Fourchette de paiement</i>		<i>50 %</i>	<i>100 %</i>	<i>200 %</i>		
Ratio FPAE/dette	70 %	Voir le tableau ci-dessous			77,5 %	54,3 %
Transition vers l'énergie propre	30 %	Mesure approuvée par le conseil 2018-2020			158 %	47,5 %
Modificateur du tableau de bord – RTA relatif	-	P25	P50	P75	P58	1,07 x
Résultat du tableau de bord UAP 2018 -2020						109 %

Le ratio FPAE/dette est calculé au moyen des ratios à la fin de chaque exercice et de la moyenne sur trois ans.

Exercice	Pondération	Seuil	Cible	Max	Résultat	% de la cible atteint	Score
<i>Fourchette de paiement</i>		<i>50 %</i>	<i>100 %</i>	<i>200 %</i>			
2018	25 %	19,70 %	20,70 %	21,70 %	20,8 %	110 %	27,5 %
2019	25 %	15,40 %	16,40 %	17,40 %	19,0 %	200 %	50 %
2020	25 %	24,90 %	26,00 %	27,00 %	18,3 %	0 %	0 %
Moyenne sur 3 ans	25 %	20,00 %	21,00 %	22,00 %	19,3 %	0 %	0 %
Résultat cumulatif							77,5 %

Pour bien mesurer la performance de la direction par rapport aux mesures stratégiques, le CRH a pris en considération les facteurs suivants :

- la position de TransAlta et du marché de l'électricité de l'Alberta au début de chaque exercice ainsi que pendant la période triennale;
- les priorités stratégiques de l'équipe de direction au début de chaque exercice;
- les réalisations de la direction, contrebalancées par des revers, pour chaque exercice ainsi que pendant la période de trois ans;
- les retombées et les conséquences définitives à la fin de chaque exercice ainsi que pendant la période triennale.

Le CRH a évalué la performance par rapport à chaque objectif stratégique et est arrivé à un résultat cumulatif sur trois exercices de 158 %. On trouvera des détails sur cette évaluation ci-après.

Évaluation des mesures stratégiques pour les UAP 2018-2020

Les faits saillants des éléments relatifs à chaque mesure de la « transition vers l'énergie propre » de la Société sont les suivants :

Avancées dans la transition vers l'énergie propre

Finances

Clôture de la deuxième tranche de 400 millions de dollars du financement stratégique de Brookfield.

Remboursement de 400 millions de dollars d'obligations arrivées à échéance et atteinte de l'objectif de 1,2 milliard de dollars de titres de créance de premier rang.

Élimination de lettres de crédit de 150 millions de dollars

Conclusion par TEC Hedland Pty Ltd., filiale de TransAlta, d'un placement privé de billets garantis de premier rang d'un capital de 800 millions de dollars australiens

Conversions au gaz

Aux côtés de Tidewater Midstream, conclusion d'une convention prévoyant la vente de Pioneer Pipeline à ATCO Gas and Pipelines Ltd.

Mise hors service de l'unité 3 alimentée au charbon de Sundance

Avancement du renouvellement de l'unité 5 de Sundance

Début et fin de la conversion au gaz de l'unité 6 de Sundance

Ajustement de la durée de vie utile de la mine de Highvale pour l'aligner sur les plans de conversion au gaz et la décision de mettre fin à l'exploitation minière d'ici le 31 décembre 2021

Avancement des travaux de conversion des unités 2 et 3 de Keephills, qui devraient être achevés en 2021, et émission d'un avis d'exécution complet pour les deux unités

Progrès

Lancement de l'exploitation commerciale de Windcharger, le premier projet de stockage à batteries de calibre service public en Alberta

Acquisition d'une participation de 49 % dans le projet éolien Skookumchuck

Avancement des travaux de construction du projet éolien Windrise

Intégration réussie de toutes les fonctions d'Antrim, de Big Level, de Windcharger et d'Ada conformément aux nouvelles méthodes mises au point par TransAlta qui rationalisent davantage notre processus d'intégration de la croissance

Arrêt de l'exploitation et mise hors service de l'unité 1 de Centralia, alimentée au charbon, le 31 décembre 2020

Optimisation de la remise en état de la mine Centralia

Progression du développement de l'énergie éolienne aux États-Unis

Discussions avancées avec plusieurs clients de l'Alberta pour fournir de l'énergie renouvelable à partir de sites éoliens existants et nouveaux

Mise en place d'une équipe de développement des énergies renouvelables aux États-Unis, intégration réussie de cinq nouvelles recrues à distance pendant la pandémie du COVID-19

Avancement de nos sites de développement éolien les plus matures aux États-Unis, à Horizon Hill et White Rock

Annonces

Annonce de l'acquisition d'un actif de cogénération sous contrat dans le Michigan (Ada)

Annonce de l'acquisition d'une participation de 30 % dans EMG International LLC

Annonce d'une augmentation de 6 % du dividende sur les actions ordinaires et du transfert de Windrise, de Skookumchuck et d'Ada à TransAlta Renewables

Approbatons

Obtention de l'ajournement d'une audience concernant les activités de fracturation à proximité de l'un des barrages

hydroélectriques de la Société

Présentation du plan de remise en état révisé visant Highvale à l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta

Accord sur une stratégie unique de qualification aux fins d'équité fiscale pour Horizon Hill et White Rock avec le fournisseur de turbines

Gaz et énergies renouvelables

Remplacement et prolongation du contrat d'achat d'électricité existant avec BHP Billiton Nickel West Pty. Ltd.

Réglementation

Collaboration étroite avec le gouvernement de l'Alberta pour l'élaboration d'une nouvelle proposition de financement fédéral pour la réduction des émissions en Alberta

Engagement auprès des ministres et des fonctionnaires fédéraux visant à encourager les communications franches et ouvertes pour ce qui est des discussions entourant les politiques relatives aux changements climatiques

Règlement en actions des attributions d'UAP pour 2018-2020



Comme il est indiqué ci-dessus, le prix d'attribution des UAP en 2018 s'élevait à 7,45 \$, les UAP donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement en actions ordinaires correspondait à 140 % de leur valeur à l'attribution initiale. Le facteur de performance lié aux UAP de 107 % a été établi et approuvé par le conseil sur le fondement des mesures établies pour la période de performance de trois ans. Le tableau qui suit indique la valeur des actions que chaque membre de la haute direction visé a reçues, qui a été calculée en fonction d'un cours de 9,67 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020.

	Attributions d'UAP en 2018 (n ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Facteur de performance lié aux UAP		Cours de clôture		Valeur totale
Dawn Farrell	(162 416	+	11 274)	x	109 %	x	9,67 \$	=	1 830 745 \$
Todd Stack	(13 423	+	932)	x	109 %	x	9,67 \$	=	151 306 \$
John Kousinioris	(46 141	+	2 815)	x	109 %	x	9,67 \$	=	516 011 \$
Brett Gellner	(64 597	+	3 941)	x	109 %	x	9,67 \$	=	722 411 \$
Kerry O'Reilly Wilks	(34 303	+	2 353)	x	109 %	x	9,67 \$	=	386 365 \$

UAI

Règlement en actions des attributions d'UAI pour 2018-2020



Les droits aux UAI attribuées pour 2018 ont été acquis le 1^{er} janvier 2021. Le prix d'attribution des UAI s'élevait à 7,45 \$ l'unité, les UAI donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement correspondait à 139 % de leur valeur à l'attribution initiale. Le tableau qui suit indique la valeur des actions que chaque membre de la haute direction visé a reçues à l'acquisition des droits aux UAI attribuées pour 2018, valeur qui a été calculée en fonction d'un cours de 9,67 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020.

	Attribution d'UAI en 2018 (n ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Cours de clôture des actions		Valeur totale
Dawn Farrell	(73 826	+	5 125)	x	9,67 \$	=	763 454 \$
Todd Stack	(6 711	+	466)	x	9,67 \$	=	69 400 \$
John Kousinioris	(20 973	+	1 456)	x	9,67 \$	=	216 887 \$
Brett Gellner	(29 632	+	2 038)	x	9,67 \$	=	303 640 \$
Kerry O'Reilly Wilks	(17 151	+	1 177)	x	9,67 \$	=	177 228 \$

Options sur actions

Les droits aux options sur actions attribuées en 2018 ont été acquis le 1^{er} janvier 2021, et ces options expireront le 1^{er} janvier 2025. Leur prix d'exercice s'élevait à 7,45 \$ l'option.

Le nombre total d'actions pouvant être émises à tout moment dans le cadre du plan d'options sur actions en vigueur ne doit en aucun cas dépasser 16 500 000 actions (soit 6,1 % des actions ordinaires émises et en circulation). Le conseil a approuvé une modification au plan d'options visant à réduire le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du plan d'options de 16 500 000 à 14 500 000 (sous réserve de l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021 à l'assemblée), afin d'atténuer tout effet dilutif du plan d'unités d'actions de 2021 sur les actionnaires. En date du 23 mars 2021, il y avait 4 306 452 options en circulation (représentant environ 1,6 % des actions ordinaires émises et en circulation) aux termes du plan d'options sur actions et 5 693 190 options sont actuellement disponibles aux fins d'attribution aux termes du plan d'options sur actions (sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la modification du plan d'options, le nombre total d'options disponibles aux fins d'attribution sera réduit à 3 693 190 après l'assemblée). Se reporter à la rubrique « *Questions relatives à l'assemblée – 6. Modification du plan d'options sur actions* » ci-dessus.

Résumé du plan d'options sur actions

Objectif principal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les membres de la haute direction visés à promouvoir les intérêts financiers, la croissance et le développement de TransAlta, au moyen de l'attribution d'options sur actions permettant d'acquérir une participation dans la Société. ✓ Reconnaître la contribution des membres de la haute direction visés au succès de la Société et assurer leur maintien en poste auprès de la Société.
Admissibilité et participation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés non syndiqués de TransAlta que le conseil désigne comme des participants sur l'avis du chef de la direction, y compris les membres de la haute direction visés. ✓ Le conseil détermine à quel moment et dans quelle mesure les personnes par ailleurs admissibles pour une contrepartie deviennent ou cessent d'être des participants au plan d'options sur actions et détermine à quel moment et dans quelles circonstances une personne est considérée comme ayant cessé d'occuper son emploi pour les besoins du plan d'options sur actions. ✓ Les membres de la haute direction à l'emploi desquels il est mis fin sans cause juste et suffisante peuvent exercer leurs options dans un délai de 60 jours ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'expiration des options, dans la mesure où les options pouvaient être exercées à la date de la cessation d'emploi.
Période de performance	Sept ans pour les attributions à des membres de la haute direction et à des personnes ne faisant pas partie de la haute direction
Acquisition des droits	Acquisition en bloc après trois ans pour les attributions aux membres de la haute direction et à des personnes ne faisant pas partie de la haute direction
Règlement	Au moment de l'exercice
Espèces ou titres de capitaux propres	Règlement en actions

Résumé du plan d'options sur actions

Actions visées par le plan	<ul style="list-style-type: none">✓ 16 500 000 au total (sous réserve de l'approbation des actionnaires, ce nombre sera réduit à 14 500 000).✓ Compte tenu de tous les autres mécanismes de rémunération à base de titres de la Société, le nombre total d'actions émises au cours d'une période de un an ne peut dépasser 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation de la Société (sous réserve de l'approbation des actionnaires, cette disposition sera supprimée de sorte que le plan d'options sera soumis à une limite de 14 500 000 et le plan d'unités d'actions sera soumis à une limite de 7 000 000 d'actions pouvant être émises en vertu de chaque plan).
Prix d'exercice	Fixé par le conseil au moment de l'attribution d'une option et ne doit pas être inférieur au dernier cours vendeur des actions à la TSX
Changement de contrôle	<p>Aux termes du plan d'options sur actions, en cas de changement de contrôle, le conseil peut prendre l'une des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Faire en sorte que les droits relatifs à toutes les options en circulation soient acquis et que les options puissent être exercées (soit en totalité ou en partie, soit immédiatement ou avant la date de changement de contrôle);✓ Annuler la totalité des options en circulation en échange d'une attribution de remplacement;✓ Annuler toutes les options en circulation en échange d'une attribution de remplacement dont la valeur correspond au nombre d'actions multiplié par l'écart, s'il y a lieu, entre le prix d'exercice de l'option et le cours de clôture de nos actions à la TSX à la date du changement de contrôle; toutefois, si le cours de clôture à la date du changement de contrôle est inférieur au prix d'exercice de l'option, le conseil peut alors annuler cette option sans règlement.

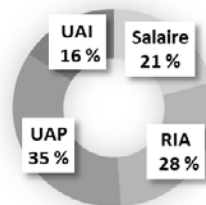
Performance des membres de la haute direction en 2020

Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction

Rémunération en 2020

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (cible)	2020 (réalisé)
Salaire de base	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
RIA	1 570 000 \$	1 500 000 \$	1 000 000 \$	1 350 000 \$
Incitatifs à long terme				
• UAP	1 534 345 \$	3 097 200 \$	1 540 000 \$	1 696 283 \$
• UAI	536 487 \$	804 465 \$	700 000 \$	763 454 \$
• Options sur actions ¹⁾	s. o.	s. o.	560 000 \$	s. o.
Avantages indirects/allocation pour automobile	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Rémunération directe totale	4 710 832 \$	6 471 665 \$	4 870 000 \$	4 879 737 \$

Composition de la rémunération réelle en 2020



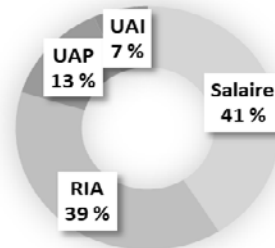
¹⁾ Les options sur actions attribuées en 2018 ont pu être exercées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Todd Stack, vice-président directeur, Finances et chef des finances

Rémunération en 2020

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (cible)	2020 (réalisé)	2021 (cible)
Salaire de base	253 125 \$	361 310 \$ ¹⁾	425 000 \$	425 000 \$	500 000 \$
RIA	123 943 \$	330 413	297 500 \$	401 625 \$	350 000 \$
Incitatifs à long terme ²⁾					
• UAP	122 104 \$	255 964 \$	292 188 \$	140 199 \$	412 500 \$
• UAI	61 049 \$	73 138 \$	132 813 \$	69 400 \$	187 500 \$
• Options sur actions	s. o.	s. o.	106 250 \$	s. o.	150 000 \$
Avantages indirects/allocation pour automobile	18 500 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	1 710 049 \$	1 040 825 \$	1 279 750 \$	1 062 224 \$	1 626 000 \$

Composition de la rémunération réelle en 2020



¹⁾ Le salaire de base réalisé par M. Stack en 2019 est calculé au prorata de sa date d'entrée en fonction au poste de chef des finances le 16 mai 2019.

²⁾ La cible de M. Stack dans le cadre du PILT a été augmentée pour les attributions de 2021, passant de 125 % du salaire de base à 150 %.

John H. Kousinioris, chef de l'exploitation

Rémunération en 2020

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (cible)	2020 (réalisé)	2021 (cible) ³⁾
Salaire de base	531 250 \$	597 656 \$	625 000 \$	625 000 \$	850 000 \$
RIA	565 129 \$	647 207 \$	468 750 \$	632 813 \$	850 000 \$
Incitatifs à long terme ¹⁾					
• UAP	435 422 \$	879 888 \$	687 500 \$	481 928 \$	1 168 750 \$
• UAI	152 248 \$	228 544 \$	312 500 \$	216 887 \$	531 250 \$
• Options sur actions ²⁾	s. o.	s. o.	250 000 \$	s. o.	425 000 \$
Avantages indirects/allocation pour automobile	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	30 000 \$
Rémunération directe totale	1 710 049 \$	2 379 295 \$	2 369 750 \$	1 982 628 \$	3 855 000 \$

¹⁾ La cible de M. Kousinioris dans le cadre du PILT est passée de 125 % en 2018 à 150 % en 2019 et à 200 % en 2020 pour refléter l'augmentation de sa charge et de ses responsabilités.

²⁾ Les options sur actions attribuées en 2018 ont pu être exercées à partir du 1^{er} janvier 2021. M. Kousinioris n'a pas exercé les options sur actions attribuées en 2016 qui pouvaient être exercées à partir de 2019.

³⁾ La cible de 2021 reflète la promotion de M. Kousinioris au poste de président et chef de la direction de TransAlta en date du 1^{er} avril 2021. La rémunération totale de M. Kousinioris pour 2021 sera calculée au prorata compte tenu de sa promotion prenant effet le 1^{er} avril 2021.

Brett M. Gellner, chef du développement¹⁾

Rémunération en 2020

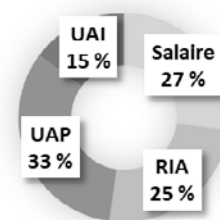
	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (cible)	2020 (réalisé)
Salaire de base ²⁾	715 833 \$	550 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
RIA	554 622 \$	577 500 \$	385 000 \$	519 750 \$
Incitatifs à long terme				
• UAP	654 774 \$	1 231 832 \$	529 375 \$	674 695 \$
• UAI	228 939 \$	319 953 \$	240 625 \$	303 640 \$
• Options sur actions ³⁾	s. o.	s. o.	192 500 \$	s. o.
Avantages indirects/allocation pour automobile	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	2 180 168 \$	2 705 285 \$	1 923 500 \$	2 074 085 \$

¹⁾ M. Gellner a indiqué qu'il se retirerait à compter du 30 avril 2021 (il n'y a donc aucune cible pour 2021).

²⁾ La rémunération de base de M. Gellner pour 2018 comprend une somme de 195 000 \$ pour avoir agi à titre de chef des finances par intérim entre le 1^{er} mai 2018 et le 15 novembre 2018, outre sa rémunération de base de 520 833 \$.

³⁾ Les options sur actions attribuées en 2018 ont pu être exercées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Composition de la rémunération réelle en 2020

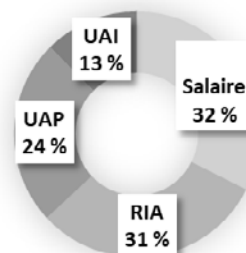


Kerry O'Reilly Wilks, vice-présidente directrice, Affaires juridiques, commerciales et externes

Rémunération en 2020

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (cible)	2020 (réalisé)	2021 (cible)
Salaire de base	47 179 \$	460 000 \$	460 000 \$	460 000 \$	460 000 \$
RIA	50 240 \$	483 000 \$	322 000 \$	434 700 \$	322 000 \$
Incitatifs à long terme ¹⁾					
• UAP	0 \$	316 504 \$	316 250 \$	346 519 \$	379 500 \$
• UAI	0 \$	90 430 \$	143 750 \$	177 228 \$	172 500 \$
• Options sur actions	s. o.	s. o.	115 000 \$	s. o.	138 000 \$
Prime de signature ²⁾	400 000 \$	-	-	-	-
Autres ³⁾	30 833 \$	102 353 \$	-	30 265 \$	-
Avantages indirects/ allocation pour automobile	1 641 \$ ⁴⁾	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	529 893 \$	1 478 287 \$	1 383 000 \$	1 474 712 \$	1 498 000 \$

Composition de la rémunération réelle en 2020



¹⁾ La cible de M^{me} O'Reilly Wilks dans le cadre du PILTa été augmentée pour les attributions de 2021, passant de 125 % du salaire de base à 150 %.

²⁾ Y compris 300 000 \$ en espèces et 100 000 \$ en actions ordinaires.

³⁾ La ligne « Autres » comprend les dépenses liées à l'indemnité de réinstallation.

⁴⁾ À l'exclusion des avantages indirects. Les paiements au titre de l'allocation pour automobile ont été calculés au prorata à partir de sa date d'entrée en fonction en novembre 2018.

Analyse de la rémunération réalisée de la chef de la direction en 2020

Le tableau rétrospectif de la rémunération de la chef de la direction ci-après compare la rémunération cible de M^{me} Farrell pour les cinq derniers exercices à sa rémunération indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération, ainsi que la valeur réalisée moyenne, et met en évidence la nature conditionnelle de sa rémunération incitative.

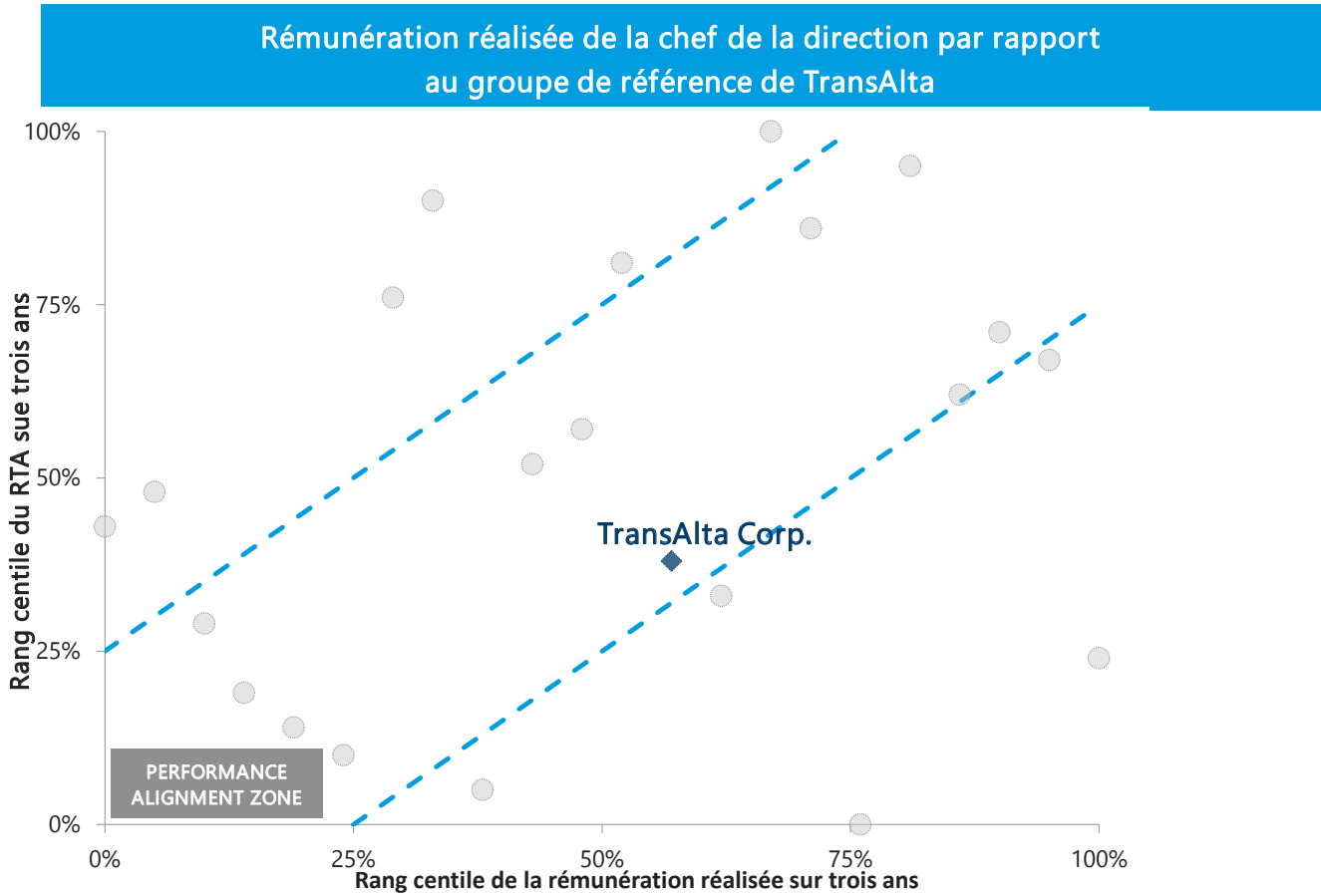
	Rémunération cible ¹⁾	Rémunération indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération ²⁾	Rémunération réalisée ³⁾
2020	4 870 000 \$	6 715 214 \$	4 879 737 \$
2019	4 870 000 \$	6 760 014 \$	6 471 665 \$
2018	4 270 000 \$	6 175 614 \$	4 710 832 \$
2017	4 200 000 \$	6 518 416 \$	4 465 572 \$
2016	3 653 000 \$	7 389 778 \$	4 432 160 \$

¹⁾ La rémunération cible comprend le salaire de base, la RIA versée à la performance cible, la valeur à l'attribution des attributions aux termes du PILT ainsi que les avantages indirects.

²⁾ La rémunération présentée dans le tableau sommaire de la rémunération comprend le salaire de base, la RIA versée, la valeur à l'attribution des attributions aux termes du PILT, les régimes de retraite et les avantages indirects.

³⁾ La rémunération réalisée comprend le salaire de base, la RIA versée, les paiements des attributions aux termes du PILT, les avantages indirects et toute attribution spéciale.

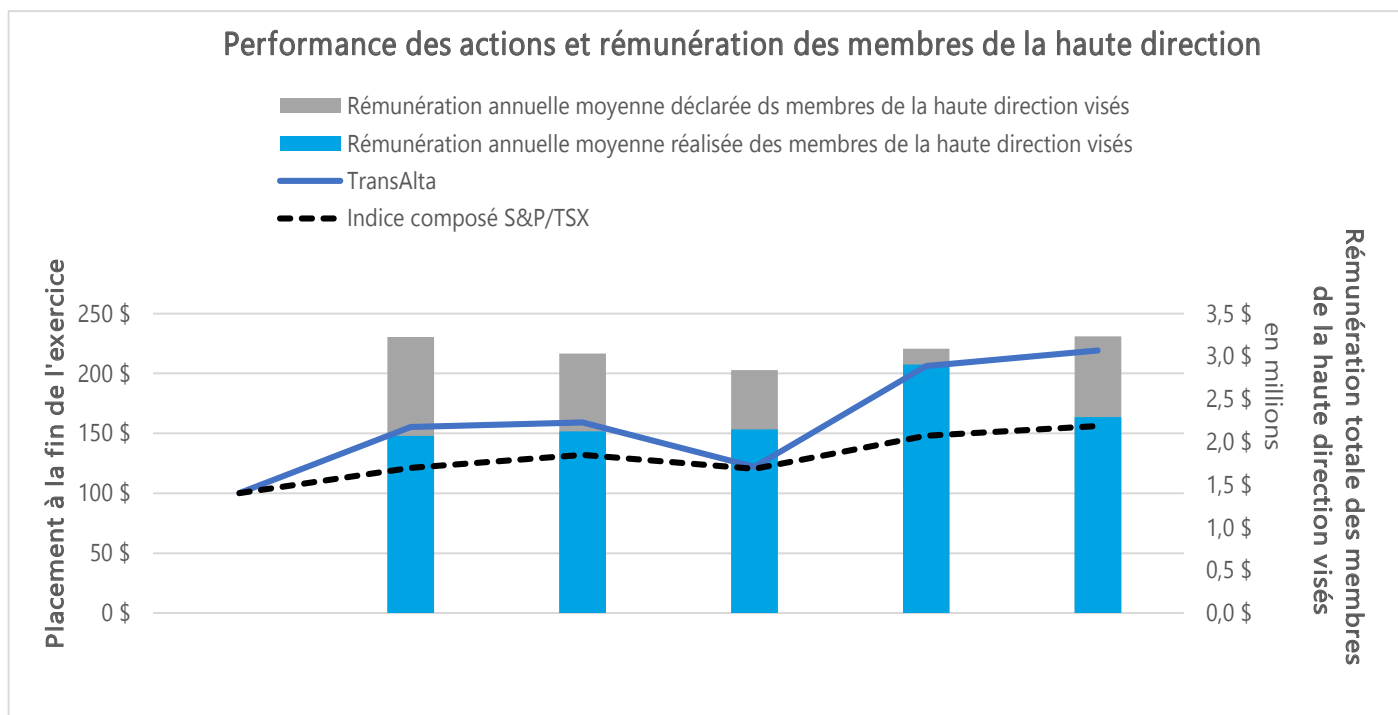
Le graphique suivant compare la rémunération de M^{me} Farrell à celle qui a été versée par les sociétés du groupe de référence (voir la page 127), selon le RTA sur trois ans et la rémunération réalisée moyenne sur trois ans. Comme l'indique la position de TransAlta dans la section ombragée, il existe un lien manifeste entre la rémunération et la performance.



La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, de la RIA payée, des paiements des attributions aux termes du PILT, des avantages indirects et de toute attribution spéciale. Nous avons utilisé les chiffres de la rémunération de 2018 à 2020 pour TransAlta et les données sur la rémunération de 2017 à 2019 pour les autres sociétés de notre groupe de référence, publiées dans leurs circulaires de sollicitation de procurations.

Performance des actions et rémunération des membres de la haute direction en 2020

Le graphique et le tableau ci-après comparent le rendement total d'un placement initial de 100 \$ fait le 31 décembre 2015 dans des actions ordinaires de TransAlta, dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes, au rendement total d'un placement similaire dans l'indice composé S&P/TSX pour la même période. Le tableau présente également la rémunération moyenne annuelle totale des membres de la haute direction visés (indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération des exercices précédents) et le montant réalisé. Bien que le cours de l'action de TransAlta ait diminué à la fin de 2018, il s'est rapidement redressé et s'est accru au cours de 2019 et de 2020, clôturant à 9,67 \$ sur l'indice composé S&P/TSX le 31 décembre 2020. La rémunération des membres de la haute direction de TransAlta est alignée sur la performance du cours de l'action, comme l'illustre le graphique suivant portant sur les cinq derniers exercices.



(au 31 décembre)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TransAlta	100 \$	155 \$	159 \$	122 \$	206 \$	219 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	121 \$	132 \$	120 \$	148 \$	156 \$
Rémunération annuelle moyenne des membres de la haute direction visés déclarée dans le tableau sommaire de la rémunération	2 164 943 \$	3 226 066 \$	3 032 575 \$	2 838 115 \$	3 089 276 \$	3 238 672 \$
Rémunération annuelle moyenne réalisée des membres de la haute direction visés	1 144 728 \$	2 071 386 \$	2 121 671 \$	2 146 568 \$	2 901 660 \$	2 293 571 \$

Membres de la haute direction visés :

2016 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousinioris et Wayne Collins.

2017 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousinioris et Dawn de Lima.

2018 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Christophe Dehout, Brett Gellner, John Kousinioris et Wayne Collins.

2019 : Dawn Farrell, Todd Stack, Christophe Dehout, John Kousinioris, Brett Gellner et Dawn de Lima.

2020 : Dawn Farrell, Todd Stack, John Kousinioris, Brett Gellner et Kerry O'Reilly Wilks.

Gouvernance en matière de rémunération

Sur le fondement d'un examen annuel des risques effectué par le CRH, le conseil estime que le plan de rémunération des membres de la haute direction n'accroît pas le profil de risque de TransAlta. Nous nous assurons d'une bonne gouvernance en matière de rémunération qui favorise les intérêts à long terme des actionnaires. Le conseil a délégué la gouvernance des politiques et des pratiques en ressources humaines de la Société au CRH.

L'examen annuel des risques tient compte des risques majeurs auxquels nous sommes exposés (l'équipement et la maintenance de l'équipement, les dépenses d'investissement, la sous-traitance à long terme, la concurrence sur le marché et l'établissement des prix, la commercialisation de l'énergie, les occasions de croissance, la construction et l'incidence de la réglementation), ainsi que de notre approche en matière de rémunération, de la composition de la rémunération, des plans incitatifs et des mesures de la performance, de la rémunération fondée sur des actions et de nos exigences en matière d'actionariat. La combinaison de ces éléments, leur équilibre général et les limites comprises dans nos plans incitatifs font également partie de l'examen.

Rémunération, gouvernance et gestion du risque

Le tableau qui suit présente nos pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de gestion des risques :

Ce que nous faisons	Atténuation du risque	Rémunération fondée sur la performance	Surveillance efficace	Alignement sur les intérêts des actionnaires	Recrutement et maintien en poste
Maintenir des principes de rémunération fondée sur la performance aux termes desquels la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est « conditionnelle » et fondée sur la performance mesurée par rapport à des critères préétablis qui tiennent compte de nos priorités stratégiques		✓		✓	✓
Intégrer des principes de gestion des risques dans tous les processus de prise de décisions et nous assurer que nos programmes de rémunération n'encouragent pas la prise de risques indus ou excessifs	✓		✓	✓	
Le pouvoir de dépenser est encadré par des limites établies pour différents échelons hiérarchiques au sein de la Société et les dépenses pouvant être engagées et les nouveaux programmes ou projets d'investissement pouvant être adoptés doivent être étudiés par un comité d'investissement formé de quatre membres	✓		✓		
La politique de récupération de la rémunération a été mise à jour afin qu'elle prévienne le remboursement de la rémunération dans les cas où un membre de la haute direction a commis un acte répréhensible, qu'il y ait eu ou non retraitement des états financiers.	✓			✓	✓
Politique interdisant les opérations de couverture – interdit aux membres de la haute direction et aux administrateurs de prendre part à des opérations spéculatives sur nos actions. Il est interdit aux initiés de faire ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> procéder, directement ou indirectement, à la vente à découvert de titres de TransAlta ou d'un des membres du même groupe qu'elle s'ils ne possèdent pas le titre sous-jacent; procéder, directement ou indirectement, à la vente d'une option d'achat ou à l'achat d'une option de vente sur les titres de TransAlta ou d'un membre du même groupe qu'elle; acheter des instruments financiers ou procéder à une opération de monétisation de titres ou à toute autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres de TransAlta que détient l'initié, directement ou indirectement. 	✓			✓	✓
Maintenir un comité des ressources humaines composé d'administrateurs indépendants qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités de façon efficace	✓		✓		✓
Exiger que le comité des ressources humaines fasse appel à un conseiller indépendant	✓		✓		✓
Les facteurs de performance et les paiements aux termes du plan de RIA et du plan d'UAP sont plafonnés à 200 % afin d'éviter la prise de risques excessifs	✓	✓	✓		
Permettre aux membres de la haute direction de convertir une partie de leur prime annuelle en unités d'actions différées	✓	✓		✓	
Examiner le plan de rémunération des membres de la haute direction tous les ans pour qu'il demeure conforme à la réglementation, qu'il concorde avec les intérêts des actionnaires et respecte des principes de saine gestion des risques et de saine gouvernance	✓		✓		

Les cibles relatives aux attributions d'incitatifs annuels et d'incitatifs à long terme sont fixées chaque année en fonction de notre profil de risque et fournissent suffisamment d'encouragements aux membres de la haute direction pour qu'ils atteignent les objectifs d'entreprise	✓	✓	✓		
Les périodes de performance relatives aux UAP se chevauchent		✓		✓	
Étalonner la rémunération des membres de la haute direction et nos plans incitatifs par rapport à un groupe de sociétés de référence semblables à TransAlta			✓	✓	✓
Nous avons des codes de conduite à l'intention de nos employés, de nos dirigeants et de nos administrateurs afin de nous assurer que nous protégeons les actifs de TransAlta et que nous exécutons toutes nos tâches de façon éthique et responsable	✓		✓	✓	✓
Notre politique sur les opérations d'initiés et nos lignes directrices sur le signalement empêchent les initiés et les autres personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta de négocier nos titres sur la base de renseignements importants non divulgués ou pendant des périodes d'interdiction totale des opérations. Les initiés doivent également demander une autorisation avant de conclure des opérations sur nos titres	✓		✓	✓	

Ce que nous ne faisons pas	Atténuation du risque	Rémunération fondée sur la performance	Surveillance efficace	Alignement sur les intérêts des actionnaires	Recrutement et maintien en poste
Aucun paiement d'attributions incitatives lorsque la performance est inférieure au seuil		✓	✓	✓	
Aucune disposition d'augmentation garantie de la rémunération dans les contrats d'emploi des membres de la haute direction	✓	✓		✓	
Aucune réévaluation, aucun antidatage et aucun échange d'options sur actions ou d'autres attributions incitatives à long terme	✓		✓	✓	
Aucune majoration de la rémunération des membres de la haute direction, y compris les avantages indirects ou les attributions incitatives, pour tenir compte des retenues d'impôt	✓				
Non-comptabilisation des UAP ou d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis ou qui ne sont pas exercées afin d'atteindre l'exigence d'actionnariat minimum	✓			✓	
Aucune disposition en matière de changement de contrôle à un seul élément déclencheur dans les contrats d'emploi	✓		✓	✓	
Aucune opération de couverture à l'égard des titres de TransAlta	✓		✓	✓	
Aucun octroi de prêts aux administrateurs ou membres de la haute direction	✓		✓	✓	
Aucune attribution d'options sur actions aux administrateurs indépendants	✓		✓	✓	

Tous les membres du CRH sont indépendants et la durée moyenne des mandats est de moins de cinq ans. Le tableau qui suit présente les compétences et l'expérience des membres du CRH :

Principales compétences et expérience	Nombre de membres du comité possédant des compétences et une expérience spécifiques¹⁾
Ressources humaines/Rémunération	3 sur 4
Affaires juridiques et réglementaires	2 sur 4
Énergie électrique/Services publics	1 sur 4
Environnement/Changements climatiques	2 sur 4
Comptabilité, finances et fiscalité	2 sur 4
Fusions et acquisitions/Changements organisationnels	3 sur 4
Génie et technique	0 sur 4
Gestion des risques	2 sur 4
Affaires gouvernementales	1 sur 4
Technologie/Télécommunications	1 sur 4
Opérations internationales	0 sur 4

1) Soit les quatre principales compétences de chaque membre du CRH telles que chacun d'eux les a identifiées (les quatre principales compétences ne sont pas exclusives et les membres peuvent avoir de l'expertise dans un domaine qui n'est pas couvert par l'une de leurs quatre compétences principales). M^{me} Nelson a cessé d'être membre du CRH le 21 avril 2020. M^{me} Sharman a été nommée membre du CRH le 21 avril 2020. M. Fohrer a cessé d'être membre du CRH le 1^{er} août 2020.

Conseiller indépendant

Le CRH retient les services de Farient Advisors, LLC (« Farient ») pour obtenir des conseils indépendants sur la stratégie et le plan de rémunération de TransAlta et sur toutes les questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction. Le CRH examine les facteurs suivants pour évaluer l'indépendance d'un conseiller :

- l'existence d'activités ou de relations personnelles entre un membre du CRH ou de l'équipe de haute direction de TransAlta et le conseiller;
- la portée, le cas échéant, d'autres services fournis à TransAlta par le conseiller;
- les politiques et procédures du conseiller visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le CRH confirme l'indépendance de son conseiller tous les ans et vérifie si le travail accompli soulève des conflits d'intérêts. Le conseil d'administration et le CRH approuvent au préalable tous les services rendus à la Société par le conseiller et les membres du même groupe que lui. Depuis 2019, la direction retient les services de Mercer moyennant paiement à la prestation, pour des mandats concernant la rémunération des membres de la haute direction. La direction retient les services d'Aon Hewitt depuis 2007 en qualité d'actuaire principal et de conseiller à l'égard de nos régimes de retraite. La direction approuve les honoraires de Mercer et d'Aon Hewitt.

Le tableau suivant présente les honoraires, en dollars canadiens, versés en 2019 et en 2020 aux conseillers externes indépendants en rémunération de la Société, à savoir Farient (en 2019 et en 2020) et Mercer (en 2019 et en 2020 pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction). Les honoraires versés à Aon Hewitt pour des services liés aux régimes de retraite sont également inclus dans ce tableau.

	2020	2019
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction		
Farient	242 638	548 809 \$
Mercer	156 259	82 342 \$
Tous les autres honoraires (régimes de retraite)¹⁾	165 646	150 116 \$
Total	564 543 \$	781 267 \$

1) En plus des honoraires susmentionnés, Aon Hewitt a reçu la somme de 189 209 \$ US en 2020 et de 165 120 \$ US en 2019 pour des services liés aux régimes de retraite fournis à nos filiales américaines.

Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction

La rémunération cible est établie au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données sur le marché recueillies par des entreprises de consultation externes indépendantes. Les données comprennent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines du secteur de l'énergie dont le modèle d'affaires et les produits des activités ordinaires sont semblables aux nôtres, et des sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement de membres de la haute direction.

Le CRH analyse les données sur la rémunération afin de déterminer le caractère concurrentiel du salaire de base, de la rémunération incitative et des plans ainsi que des niveaux de rémunération généraux par rapport à notre stratégie en matière de rémunération.

La rémunération totale est étalonnée sur des postes similaires dans le groupe de référence, et la rémunération cible totale est établie dans une fourchette concurrentielle (+/- 20 %) de la médiane du groupe. Pour les sociétés américaines, nous tenons compte d'un taux de change nominal afin d'éliminer les effets de la fluctuation du taux de change.

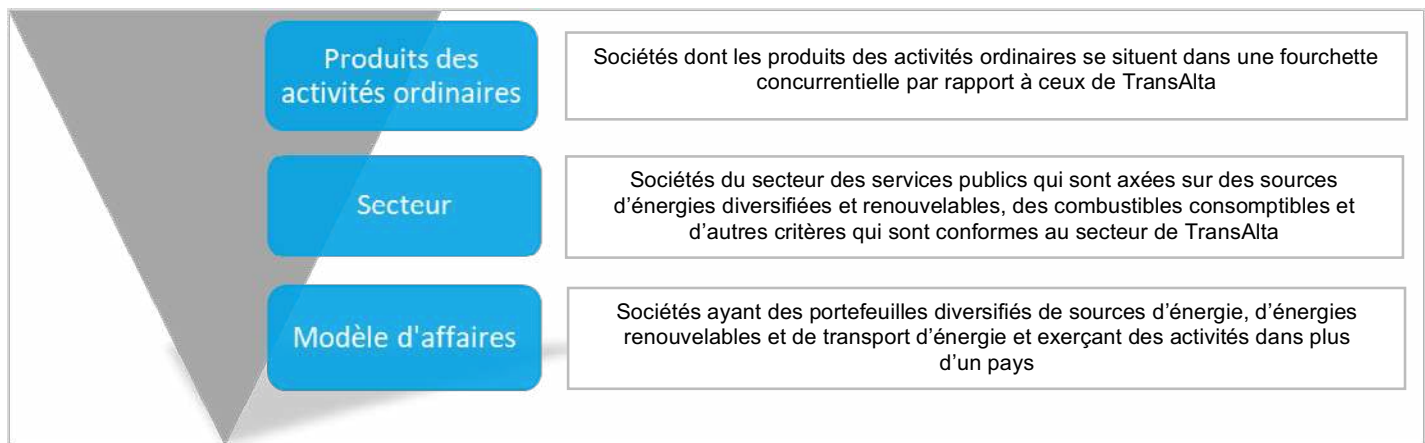
En juillet 2020, le CRH a approuvé :

- le retrait d'Ovintiv Inc.;
- l'ajout de TC Energy Corporation.

Le groupe de référence de TransAlta pour 2020 aux fins de la rémunération des membres de la haute direction comprend les sociétés suivantes :

Sociétés canadiennes (pondération à 75 %)		Sociétés américaines (pondération à 25 %)	
Algonquin Power & Utilities Corp. AltaGas Ltd. ATCO Group Brookfield Renewable Energy Capital Power Corp. Emera Inc. Fortis Inc.	Innergex énergie renouvelable Inter Pipeline Ltd. Keyera Corp. Northland Power Inc. Pembina Pipeline Corp. TC Energy Corporation	Alliant Energy Corp. Avista Corp. Black Hills Corp. Clearwater Energy Inc. OGE Energy Corp. Pinnacle West Capital Corp.	PNM Resources Inc. Portland General Electric

Les produits des activités ordinaires, le secteur d'activités et le modèle d'affaires des sociétés du groupe de référence ci-dessus sont semblables à ceux de TransAlta. Les sociétés avec lesquelles TransAlta rivalise sur le plan du recrutement de talents ont également été prises en compte dans le cadre de l'examen.



Processus rigoureux de prise de décisions

Avec le concours du conseiller externe indépendant du conseil en matière de rémunération, la haute direction, le CRH et le conseil participent à l'élaboration du plan de rémunération et à la prise de décisions.



Examen et analyse de la stratégie de rémunération actuelle	Examen des recommandations de la direction	Étude des recommandations du CRH, de ses conseillers et de la direction
Examen des commentaires du conseiller en rémunération indépendant du CRH	Étude des données comparatives, de l'étalonnage et des conseils de son conseiller indépendant en rémunération	Prise en compte de la stratégie et des objectifs de la Société
Examen des stratégies de rémunération de sociétés comparables et formulation de recommandations au CRH	Examen de la conception et des mesures des plans incitatifs à court terme et à long terme pour s'assurer qu'ils concordent avec nos priorités stratégiques	Examen de la conjoncture des marchés
	Examen des simulations et analyse a posteriori des facteurs inclus dans le budget annuel et de divers scénarios selon les plans incitatifs pour que les cibles et les modifications proposées donnent les résultats escomptés	Examen de la performance de la Société et prise de décisions définitives, notamment sur la rémunération de la chef de la direction et sur toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres
	Évaluation de la performance de l'entreprise et de celle de la direction à la fin de l'exercice et formulation de recommandations en matière de rémunération au conseil	Exercice du pouvoir discrétionnaire avec modération et dans des circonstances extraordinaires où des événements imprévus font que les décisions en matière de rémunération fondées sur une formule ne conviennent pas, notamment dans les cas suivants : circonstances ponctuelles indépendantes de la volonté de la direction, comme des modifications réglementaires majeures; modification de l'orientation stratégique de la Société; et effets imprévus et exceptionnels sur le groupe de référence qui ont une incidence sur le calcul des résultats comparatifs

Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction visés

À notre avis, les membres de la haute direction et les membres du conseil doivent détenir une participation significative dans la Société afin de faire concorder leurs intérêts à long terme avec ceux de nos actionnaires.

Le conseil et le CRH examineront tous les facteurs pertinents et prendront les mesures appropriées pour maintenir l'efficacité des lignes directrices. Le CRH examine nos exigences en matière d'actionnariat tous les ans pour s'assurer qu'elles sont conformes aux pratiques du marché.

Les exigences en matière d'actionnariat varient selon l'échelon hiérarchique, et les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction doivent atteindre le niveau d'actionnariat requis dans un délai raisonnable. Les UAP non acquises et les options sur actions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'atteinte de l'obligation en matière d'actionnariat, puisqu'elles sont considérées comme une rémunération conditionnelle. Les UAR sont incluses, car il y a un paiement garanti implicite à l'acquisition des droits, et nous les considérons comme faisant partie des exigences en matière d'actionnariat dès le départ. En 2020, nous avons commencé à régler les UAP et les UAI en actions. Conformément aux exigences en matière d'actionnariat, les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction ne peuvent pas vendre leurs actions ordinaires avant d'avoir rempli les exigences prévues par les lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent à leur situation.

Le tableau qui suit présente la participation en actions de chacun des membres de la haute direction visés, calculée selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») sur 20 jours de 9,18 \$ au 31 décembre 2020 :

	Exigence en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Nombre de titres de capitaux propres requis	Participation actuelle	Valeur de la participation actuelle	Multiple actuel de la participation	Conforme à la politique	Période de conservation après avoir quitté TransAlta
Dawn Farrell							
Présidente et chef de la direction	5x	545 225	1 162 153	10 668 565 \$	10,67	Oui	1 an
Todd Stack							
Vice-président directeur, Finances et chef des finances	3x	139 032	78 180	717 692 \$	1,69	En voie de l'être ¹⁾	–
John Kousinioris							
Chef de l'exploitation	3x	204 459	256 822	2 357 626 \$	3,77	Oui	–
Brett Gellner							
Chef du développement	3x	179 924	184 539	1 694 068 \$	3,08	Oui	–
Kerry O'Reilly Wilks							
Vice-présidente directrice, Affaires juridiques, commerciales et externes	3x	150 482	114 604	1 052 065 \$	2,29	En voie de l'être ¹⁾	–

¹⁾ En voie de respecter les lignes directrices dans un délai raisonnable compte tenu des niveaux cibles d'attribution dans le cadre du PILT et des restrictions en matière de dessaisissement.

Détails concernant la rémunération des membres de la haute direction en 2020

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération	Rémunération totale
Dawn L. Farrell¹⁾ Présidente et chef de la direction	2020	1 000 000 \$	2 240 000 \$	560 000 \$	1 350 000 \$	1 480 500 \$	84 714 \$	6 715 214 \$
	2019	1 000 000 \$	2 240 000 \$	560 000 \$	1 500 000 \$	1 375 300 \$	84 714 \$	6 760 014 \$
	2018	1 000 000 \$	1 760 000 \$	440 000 \$	1 570 000 \$	1 320 900 \$	84 714 \$	6 175 614 \$
Todd Stack²⁾ Vice-président directeur, Finances et chef des finances	2020	425 000 \$	425 000 \$	106 250 \$	401 625 \$	37 213 \$	33 734 \$	1 428 822 \$
	2019	361 310 \$	387 423 \$	219 945 \$	330 413 \$	24 263 \$	20 062 \$	1 343 416 \$
	2018	253 125 \$	150 000 \$	-	123 943 \$	19 206 \$	18 500 \$	564 774 \$
John H. Kousinioris³⁾ Chef de l'exploitation	2020	625 000 \$	1 000 000 \$	250 000 \$	632 813 \$	422 500 \$	32 147 \$	2 962 460 \$
	2019	597 656 \$	833 041 \$	172 500 \$	647 207 \$	485 300 \$	32 147 \$	2 767 851 \$
	2018	531 250 \$	500 000 \$	125 000 \$	565 129 \$	467 900 \$	32 147 \$	2 221 426 \$
Brett M. Gellner⁴⁾ Chef du développement	2020	550 000 \$	770 000 \$	192 500 \$	519 750 \$	472 500 \$	26 000 \$	2 530 750 \$
	2019	550 000 \$	907 500 \$	192 500 \$	577 500 \$	378 300 \$	26 000 \$	2 631 800 \$
	2018	715 833 \$	700 000 \$	175 000 \$	554 622 \$	504 900 \$	26 000 \$	2 676 355 \$
Kerry O'Reilly Wilks⁵⁾ Vice-présidente directrice, Affaires juridiques, commerciales et externes	2020	460 000 \$	460 000 \$	115 000 \$	434 700 \$	47 150 \$	61 425 \$	1 578 275 \$
	2019	460 000 \$	575 000 \$	115 000 \$	483 000 \$	25 512 \$	130 503 \$	1 789 015 \$
	2018	47 179 \$	575 000 \$	-	50 239 \$	1 917 \$	433 124 \$	1 107 459 \$

- M^{me} Farrell a commencé à recevoir 6 580 \$ par mois le 1^{er} mars 2020, à titre de prestation de l'ancien régime de retraite complémentaire due en raison de ses services passés auprès de TransAlta en tant que membre différé.
- Le salaire de M. Stack tient compte de son salaire gagné en qualité de directeur général et contrôleur et de chef des finances en 2019.
- Le salaire de M. Kousinioris tient compte de son salaire gagné en qualité de chef de la croissance et de chef de l'exploitation en 2019.
- Le salaire de base de M. Gellner en 2018 comprend la rémunération de 195 000 \$ qu'il a reçue pour avoir occupé les fonctions de chef des finances par intérim entre les 1^{er} mai et 15 novembre 2018.
- Dans le cas de M^{me} O'Reilly Wilks, la colonne « Autre rémunération » consiste en une prime de signature et des actions, une allocation pour automobile et une indemnité de réinstallation.

Définitions et considérations

Augmentations salariales

- 2020** : Aucune augmentation de salaire n'a été accordée.
- 2019** : Le salaire de M. Kousinioris est passé de 575 000 \$ à 625 000 \$, lorsqu'il a été promu au poste de chef de l'exploitation. Le salaire de M. Stack a augmenté, pour passer à 425 000 \$, lorsqu'il a été promu au poste de chef des finances.
- 2018** : Le salaire de M. Kousinioris est passé de 500 000 \$ à 575 000 \$ et celui de M. Gellner est passé de 500 000 \$ à 550 000 \$.

Attributions fondées sur des actions : La juste valeur totale à la date d'attribution des unités attribuées aux termes du plan incitatif à long terme.

- 2020** : Attributions faites le 1^{er} janvier 2020 selon le cours de clôture de 9,28 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.
- 2019** : Attributions faites le 1^{er} janvier 2019 selon le cours de clôture de 5,59 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.
- 2018** : Attributions faites le 1^{er} janvier 2018 selon le cours de clôture de 7,45 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.

Cette méthode d'établissement de la valeur des attributions est utilisée, car elle représente la valeur en dollars approuvée par le CRH ou le conseil, selon le cas.

Attributions fondées sur des options : La juste valeur totale à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux termes du plan incitatif à long terme. En conformité avec les pratiques exemplaires du marché, nous utilisons la méthode d'évaluation des options de Black-Scholes pour évaluer les attributions d'options et déterminer le nombre d'options à attribuer. Le tableau ci-après présente les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des attributions en 2020, en 2019 et en 2018.

	Date d'attribution	Prix à l'attribution	Taux sans risque	Dividende	Valeur par option	Valeur des options en pourcentage du prix d'attribution ¹⁾
2020	1 ^{er} janvier 2020	9,28 \$	1,68 %	1,72 %	2,42 \$	26 %
2019	1 ^{er} janvier 2019	5,59 \$	1,90 %	2,86 %	1,19 \$	21 %
2018	1 ^{er} janvier 2018	7,45 \$	1,94 %	2,15 %	1,79 \$	24 %

¹⁾ Si la valeur des options calculée est inférieure à 12 % du cours de notre action ordinaire au moment de l'attribution, nous utiliserons une valeur d'option fixe correspondant à 12 % du cours de l'action ordinaire. Cette caractéristique vise à réduire le risque que nous attribuons un nombre inapproprié d'options sur actions pendant une période d'extrême volatilité du cours de l'action.

Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres : Les primes en espèces au titre de la performance annuelle représentent des paiements faits aux termes du plan de RIA.

Valeur du régime de retraite : Somme des montants rémunérateurs liés au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime complémentaire de retraite.

Autre rémunération : Sommes pour allocations pour automobiles et avantages indirects annuels. Ces sommes comprennent également la prime d'une assurance-vie additionnelle en sus du programme d'avantages standard de la Société. En 2018, en 2019 et en 2020, les sommes au titre d'une assurance correspondaient à 14 714 \$ pour M^{me} Farrell et à 6 147 \$ pour M. Kousinioris. En 2020, ces sommes correspondaient à 7 734 \$ pour M. Stack et à 5 160 \$ pour M^{me} O'Reilly Wilks. En 2019, ces sommes correspondaient à 2 150 \$ pour M^{me} O'Reilly Wilks.

Attributions en vertu d'un plan incitatif

Attributions d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-après présente la totalité de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres en cours qui a été attribuée aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2020.

Membre de la haute direction visé	Date		Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions				
	Attribution	Acquisition des droits	N ^{bre} de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice de l'option	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾	N ^{bre} d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾		Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ³⁾		Valeur marchande ou de paiement des actions acquises non payées
							UAP	UAI	UAP	UAI	
Dawn Farrell	01/01/2020	01/01/2023	231 717	9,28 \$	01/01/2027	90 370 \$	169 398	76 999	1 638 081 \$	744 582 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	471 308	5,59 \$	01/01/2026	1 922 935 \$	286 270	130 123	2 768 235 \$	1 258 289 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	246 338	7,45 \$	01/01/2025	546 870 \$	172 929	78 604	1 822 723 \$	760 101 \$	0 \$
	03/07/2017	03/07/2021	270 833	7,25 \$	03/07/2024	655 416 \$	-	-	-	-	-
	02/23/2016	02/23/2020	395 628	5,93 \$	02/23/2023	1 479 649 \$	-	-	-	-	-
Total			1 615 824			4 695 240 \$	628 598	285 726	6 229 038 \$	2 762 972 \$	0 \$
Todd Stack	01/01/2020	01/01/2023	43 964	9,28 \$	01/01/2027	17 146 \$	32 140	14 609	310 796 \$	141 271 \$	0 \$
	08/13/2019	08/13/2022	-	-	-	-	-	7 671	-	74 176 \$	0 \$
	05/21/2019	05/21/2022	24 994	8,80 \$	01/01/2026	21 745 \$	14 301	5 200	138 289 \$	50 287 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	-	-	-	-	18 868	9 434	182 452 \$	91 226 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	-	-	-	-	14 292	7 146	150 638 \$	69 110 \$	0 \$
Total			68 958			38 891 \$	79 601	44 060	782 175 \$	426 060 \$	0 \$
John Kousinioris	01/01/2020	01/01/2023	103 445	9,28 \$	01/01/2027	40 344 \$	75 624	34 375	731 286 \$	332 403 \$	0 \$
	08/13/2019	08/13/2022	-	-	-	-	-	17 297	-	167 259 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	145 180	5,59 \$	01/01/2026	592 333 \$	88 181	40 082	852 715 \$	387 598 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	69 982	7,45 \$	01/01/2025	155 360 \$	49 128	22 331	517 819 \$	215 938 \$	0 \$
	03/07/2017	03/07/2021	76 941	7,25 \$	03/07/2024	186 197 \$	-	-	-	-	-
	02/23/2016	02/23/2020	112 273	5,93 \$	02/23/2023	419 901 \$	-	-	-	-	-
Total			507 821			1 394 135 \$	212 933	114 085	2 101 820 \$	1 103 197 \$	0 \$
Brett Gellner	01/01/2020	01/01/2023	79 653	9,28 \$	01/01/2027	31 065 \$	58 231	26 468	563 090 \$	255 950 \$	0 \$
	08/13/2019	08/13/2022	-	-	-	-	-	16 545	-	159 987 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	162 012	5,59 \$	01/01/2026	661 009 \$	98 405	44 730	951 581 \$	432 537 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	97 975	7,45 \$	01/01/2025	217 505 \$	68 779	31 263	724 947 \$	302 313 \$	0 \$
	03/07/2017	03/07/2021	107 718	7,25 \$	03/07/2024	260 678 \$	-	-	-	-	-
	02/23/2016	02/23/2020	168 831	5,93 \$	02/23/2023	631 428 \$	-	-	-	-	-
Total			616 189			1 801 684 \$	225 415	119 006	2 239 618 \$	1 150 787 \$	0 \$
Kerry O'Reilly Wilks	01/01/2020	01/01/2023	47 585	9,28 \$	-	18 558 \$	34 787	15 812	336 392 \$	152 905 \$	0 \$
	08/13/2019	08/13/2022	-	-	-	-	-	13 837	-	133 807 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	96 786	5,59 \$	01/01/2026	394 888 \$	58 788	26 722	568 477 \$	258 399 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	-	-	-	-	35 897	17 948	378 362 \$	173 561 \$	0 \$
Total			144 371			413 447 \$	129 472	74 320	1 283 231 \$	718 672 \$	0 \$
Total			2 953 162			8 343 395 \$	1 276 017	637 196	12 635 882 \$	6 161 688 \$	0 \$

¹⁾ La valeur des options dans le cours non exercées correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020 (9,67 \$) et le prix d'exercice des options, multipliée par le nombre d'options sur actions en cours dont les droits ont été ou non acquis.

²⁾ Le nombre d'UAI et d'UAP en cours, y compris les équivalents de dividendes, au 31 décembre 2020.

³⁾ Calculé à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020, soit 9,67 \$. Les UAP attribuées en 2019 et 2020 supposent un facteur de performance de 100 %. La valeur des UAP attribuées en 2018 tient compte d'un facteur de performance lié aux UAP de 109 %.

Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-après présente le montant de la rémunération variable dont les droits ont été acquis et qui a été payée en 2020, y compris les paiements que la chef de la direction et les membres de la haute direction visés ont reçus en 2020 par suite de l'acquisition des droits aux UAP et aux UAI de 2017, et les primes en espèces reçues le 31 mars 2020 pour l'année de performance 2019.

	Attributions fondées sur des actions		
	UAP	UAI	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres
Dawn Farrell	1 696 382 \$	763 454 \$	1 350 000 \$
Todd Stack	140 199 \$	69 400 \$	401 625 \$
John Kousinioris	481 928 \$	216 887 \$	632 813 \$
Brett Gellner	674 695 \$	303 640 \$	519 750 \$
Kerry O'Reilly Wilks	316 504 \$	90 430 \$	483 000 \$

Les droits aux UAP attribués le 7 mars 2017 ont été acquis le 7 mars 2020 et leur paiement le 31 mars 2020 correspondait à 175 % de leur valeur à l'attribution. Les sommes sous plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres comprennent la RIA aux termes du plan de RIA.

Valeur totale des titres de capitaux propres détenus à la fin de l'exercice

	Actions	UAI	UAD	Total
Dawn Farrell	4 124 473 \$	2 611 637 \$	3 932 455 \$	10 668 565 \$
Todd Stack	252 523 \$	402 717 \$	62 452 \$	717 692 \$
John Kousinioris	1 314 861 \$	1 042 765 \$	0 \$	2 357 626 \$
Brett Gellner	606 321 \$	1 087 747 \$	0 \$	1 694 068 \$
Kerry O'Reilly Wilks	372 763 \$	679 302 \$	0 \$	1 052 065 \$

La valeur des titres de capitaux propres détenus est fondée sur le CMPV de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse prenant fin le jour de bourse précédant le 31 décembre 2020, soit 9,18 \$. La valeur des UAI comprend des UAI dont les droits ne sont pas acquis et des UAI dont les droits sont acquis qui n'ont pas encore été payés. Toutes les UAI et les UAD comprennent des unités additionnelles reçues à titre d'équivalents de dividendes selon les modalités du plan. Les UAP et les options sur actions ne sont pas prises en compte dans la valeur totale des titres de capitaux propres détenus, car aucun de ces incitatifs n'est utilisé pour remplir l'obligation d'actionariat.

Information sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

À la recommandation du CRH, le conseil approuve les attributions d'options sur actions. Des options peuvent être attribuées aux employés désignés par le conseil, et leur prix est fixé selon les dispositions du plan d'options. Le plan d'options prévoit actuellement un nombre maximal de 16 500 000 actions ordinaires pouvant être émises en vertu du plan d'options et de tous les autres mécanismes de rémunération en actions de la Société. Le conseil a approuvé la modification du plan d'options de manière à réduire le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du plan d'options de 16 500 000 à 14 500 000 (sous réserve de l'approbation du plan d'unités d'actions de 2021 à l'assemblée).

Au 31 décembre 2020, on comptait 3 991 438 options en circulation aux termes du plan d'options et 1 437 835 options pouvaient être exercées.

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, des bons ou des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	3,99 millions	6,85 \$	6,10 millions

Au cours des trois derniers exercices, le taux d'épuisement annuel pour les options s'est établi en moyenne à environ 0,34 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux d'épuisement au cours d'un exercice donné correspond au résultat de la division du nombre d'options attribuées par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en question.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	740 846	1 382 191	691 481
Nombre d'actions en circulation ¹⁾	274 622 582	282 520 820	286 820 300
Taux d'épuisement	0,27 %	0,49 %	0,24 %

Note :
¹⁾ Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période correspond au nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté en fonction du nombre d'actions rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur de pondération dans le temps. Le facteur de pondération dans le temps est le nombre de jours pendant lesquels les titres sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période.

La dilution des options de TransAlta était de 1,33 % au 31 décembre 2020, représentant la totalité des options attribuées mais non exercées, exprimée en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions de TransAlta en circulation.

Régimes de retraite, avantages sociaux et assurance-vie

Régimes de retraite

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction, participent à un régime à cotisations déterminées enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la loi de l'Alberta intitulée *Employment Pension Plans Act*.

Les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 participent également à un régime complémentaire de retraite, qui est un régime à prestations déterminées non enregistré. Les membres de la haute direction embauchés le 1^{er} janvier 2016 et après cette date participent à un régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées non enregistré.

Régime à cotisations déterminées

Nous versons au plan une cotisation égale à 5 % des gains des employés ouvrant droit à pension, qui correspondent à 100 % du salaire de base et de la RIA. Les cotisations sont déposées dans les comptes des participants et placées selon leurs directives.

Les participants sont admissibles à la retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans. Ils doivent transférer le solde de leur compte (cotisations et gains sur les placements) dans une rente ou un fonds de revenu viager pour pouvoir recevoir des prestations de retraite. Si un participant quitte TransAlta pour prendre sa retraite, mais ne veut pas recevoir de revenu de retraite à ce moment, ou si un participant quitte la Société avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, il peut transférer le solde de son compte dans un compte immobilisé personnel.

En 2020, la cotisation annuelle maximale aux termes du plan était de 24 507 \$ (soit 90 % du maximum de 27 230 \$ permis par l'Agence du revenu du Canada). Le tableau ci-après indique la valeur accumulée des cotisations dans le régime à cotisations déterminées de chacun des membres de la haute direction visés au 31 décembre 2020.

	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunératoire (\$)	Montant non rémunératoire (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Dawn Farrell	460 404	12 524	46 690	519 618
Todd Stack	946 857	25 047	83 654	1 055 558
John Kousinioris	404 094	12 524	45 212	461 830
Brett Gellner	223 736	12 524	41 264	277 525
Kerry O'Reilly Wilks	27 881	25 047	6 949	59 877

Régime complémentaire de retraite

En compensation du plafond de cotisations à un régime de retraite enregistré qu'impose la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), nous avons un régime complémentaire de retraite non contributif pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction.

Pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016, le régime complémentaire de retraite prévoit une prestation de retraite déterminée correspondant à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière (salaire de base et RIA) en sus de la limite des gains ouvrant droit à pension moyens aux fins du régime à cotisations déterminées pour chaque année de service décomptée. Les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière correspondent à la moyenne la plus élevée sur cinq années consécutives des 10 dernières années d'emploi du membre de la haute direction, y compris la prime annuelle (aucun plafond).

Pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés le 1^{er} janvier 2016 ou après cette date, le régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées prévoit une pension à cotisations déterminées correspondant à une cotisation additionnelle de 5 % sur la tranche des gains ouvrant droit à pension de chacun des membres de la haute direction (salaire de base et RIA) qui est en sus du maximum permis aux termes du régime à cotisations déterminées enregistré.

Les participants ont le droit de prendre leur retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans et accompli deux années de service, mais le montant de la pension qu'ils reçoivent est fondé sur plusieurs facteurs :

- Ils reçoivent une rente mensuelle non réduite s'ils prennent leur retraite après avoir atteint l'âge de 60 ans ou si la somme de leurs années de service et de leur âge atteint 85 ou plus.
- Leur rente mensuelle est réduite de 5/12 de 1 % pour chaque mois d'avancement de leur date de retraite qui précède leur date de retraite sans réduction.
- Les versements de rente sont majorés de 2 % par année, le 1^{er} janvier, après que le membre est devenu admissible à une rente non réduite. La première majoration est calculée en proportion du nombre de mois écoulés depuis que le membre a atteint la date d'admissibilité, ou, s'il est moindre, du nombre de mois écoulés depuis que le membre a pris sa retraite.

Un participant qui quitte la Société avant l'âge de 55 ans et après avoir accompli deux années de service a le droit de recevoir une rente mensuelle différée aux termes du régime complémentaire de retraite.

Les rentes aux termes du régime complémentaire de retraite sont payables la vie durant du membre et les mensualités sont garanties pendant cinq ans. Si un participant décède après avoir pris sa retraite, mais avant la fin de la période garantie de cinq ans, son bénéficiaire recevra la rente restante pendant cette période garantie. Les participants peuvent choisir d'autres modalités à l'égard de leur rente, notamment une période de garantie de 10 ou 15 ans et des prestations au conjoint survivant. Les contribuables américains sont tenus de recevoir une valeur actualisée pendant un délai précis selon l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis.

Le tableau ci-après présente la valeur estimative du régime complémentaire de retraite de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2020 et notre obligation au titre des prestations constituées à cette date.

Nom	Années de service décomptées (n ^{bre})	Prestations annuelles payables (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Montant non rémunérateur (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Dawn Farrell	13,42	677 000	887 000	13 631 000	1 468 000	904 000	16 003 000
John Kousinioris	8,08	163 000	339 000	2 549 000	410 000	502 000	3 491 000
Brett Gellner	12,33	231 000	376 000	3 883 000	460 000	681 000	5 024 000

La valeur est fondée sur les hypothèses suivantes :

- taux d'escompte annuel de 2,3 % (pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2020);
- augmentations de salaire de 3,0 % compte non tenu des limites sur les gains moyens de fin de carrière;
- taux de retraite fondés sur notre expérience en matière de régime de retraite;
- augmentation de 2,5 % des limites relatives aux gains du régime à cotisations déterminées (pour déterminer les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière).

Avantages sociaux et assurance-vie

Les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction participent aux mêmes programmes de retraite et d'avantages sociaux que nos autres employés. Une assurance-vie, une assurance-invalidité ainsi qu'une assurance pour soins médicaux et dentaires sont comprises dans le régime d'avantages.

- Les employés affectent leurs indemnités annuelles aux différentes composantes du plan en fonction de leurs besoins et peuvent obtenir une couverture accrue au moyen de cotisations déduites sur leur paie. Une couverture flexible des soins médicaux est offerte, l'employé choisissant la protection tous les deux ans.
- Une assurance-vie de base couvrant le double du salaire de base est offerte, avec la possibilité d'opter pour des niveaux de couverture inférieurs. Une assurance-vie facultative est aussi offerte aux particuliers, aux conjoints ou aux personnes à charge.
- Les avantages indirects annuels remplacent les avantages additionnels, et le membre de la haute direction visé et le membre de la haute direction peuvent les utiliser à leur gré. Les allocations pour automobile sont fixes et établies en fonction des pratiques du marché :

	Allocation pour automobile (\$)	Avantages indirects (\$)
Dawn Farrell	20 000	50 000
Todd Stack	16 000	10 000
John Kousinioris	16 000	10 000
Brett Gellner	16 000	10 000
Kerry O'Reilly Wilks	16 000	10 000

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

En octobre 2016, TransAlta a conclu de nouveaux contrats d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, à l'exception de M^{me} O'Reilly Wilks (qui a signé un contrat d'emploi à un poste de haute direction en 2018) et de M. Stack (qui a signé un contrat d'emploi à un poste de haute direction en 2019). Les dispositions sont demeurées semblables à ce qu'elles étaient dans le cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante et de changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, et des dispositions ont été ajoutées en cas de départ à la retraite, de décès et d'invalidité permanente pour qu'elles concordent davantage avec les tendances observées sur le marché.

Tous les membres de la haute direction visés sont assujettis à des clauses de non-concurrence dans leur contrat s'ils quittent TransAlta. Pour protéger nos intérêts, ils ne peuvent faire la promotion de sociétés en Alberta qui exercent des activités semblables aux nôtres, s'engager auprès de celles-ci, travailler pour celles-ci ou y investir, pendant la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi indiquée dans le tableau à la page suivante.

Le tableau ci-après indique la façon dont chaque élément rémunérateur est traité s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé.

Événement	Salaire	RIA	Incitatif à long terme			Valeur additionnelle du régime de retraite	Prestations
			UAI	UAP	Options sur actions		
Démission/Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Prend fin à la date de la démission	Annulé	Annulées	Annulées	Annulées	Aucune	Aucune
Départ à la retraite	Prend fin à la date du départ à la retraite	Calculé au prorata à partir de la date du départ à la retraite, paiement fondé sur la performance réelle	Acquises selon le calendrier normal	Droits acquis selon le calendrier normal, paiement fondé sur la performance réelle	Droits acquis selon le calendrier normal, options pouvant être exercées pendant 36 mois ou à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Aucune	Aucune
Décès	Prend fin à la date du décès	Calculé au prorata à partir de la date du décès, paiement fondé sur la performance réelle	Entièrement acquises	Droits entièrement acquis, paiement fondé sur la performance réelle	Droits entièrement acquis, options pouvant être exercées pendant un an ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Aucune	Selon le plan d'avantages de TransAlta
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18 mois de salaire de base M ^{me} Farrell : 24 mois de salaire de base	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement à la performance cible	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi M ^{me} Farrell : droits acquis en entier selon les dispositions initiales	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell : droits acquis en entier, paiement maximum selon les dispositions initiales	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, les options acquises peuvent être exercées pendant 60 jours ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi	16 % du salaire de base M ^{me} Farrell : 22 % du salaire de base
Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24 mois de salaire de base 18 mois de salaire de base pour les membres de la haute direction embauchés après le 1 ^{er} janvier 2016	Calculé au prorata à partir de la date de changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, paiement fondé sur la performance réelle	Entièrement acquises	Entièrement acquises, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell et M. Gellner : paiement maximum selon les dispositions initiales	Au gré du conseil, voir ci-après	Droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi	Selon le plan d'avantages de TransAlta

Le tableau ci-après indique les sommes supplémentaires qui auraient été payées à chaque membre de la haute direction visé s'il avait été mis fin à leur emploi au 31 décembre 2020.

Nom	Événement	Période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi (en mois)	Salaire de base (\$)	RIA (\$)	Avantages (\$)	Valeur additionnelle du régime de retraite (\$)	PILT (\$)	Autres (\$)	Total (\$)
Dawn Farrell	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Départ à la retraite	-	-	1 360 000	-	-	6 276 630	-	7 636 630
	Décès	-	-	1 360 000	-	-	8 992 010	-	10 352 010
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	24	2 000 000	3 000 000	220 000	2 778 000	14 920 048	950 000	23 868 048
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	2 000 000	3 000 000	220 000	2 778 000	14 920 048	950 000	23 868 048
Todd Stack	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Départ à la retraite	-	-	404 600	-	-	302 603	-	707 203
	Décès	-	-	404 600	-	-	1 223 769	-	1 628 369
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	637 500	606 900	68 000	62 220	302 603	-	1 677 223
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	18	637 500	606 900	68 000	62 220	1 223 769	-	2 598 389
John Kousiniotis	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Départ à la retraite	-	-	637 500	-	-	1 331 830	-	1 969 330
	Décès	-	-	637 500	-	-	3 205 017	-	3 842 517
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	937 500	956 250	100 000	704 000	1 331 830	370 000	4 399 580
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 250 000	1 275 000	100 000	940 000	3 205 017	370 000	7 140 017
Brett Gellner	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Départ à la retraite	-	-	523 600	-	-	1 343 676	-	1 867 276
	Décès	-	-	523 600	-	-	3 390 404	-	3 914 004
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	825 000	785 400	88 000	736 000	1 343 676	375 000	4 153 076
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 100 000	1 047 200	88 000	972 000	3 390 404	500 000	7 097 604
Kerry O'Reilly Wilks	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Départ à la retraite	-	-	437 920	-	-	820 382	-	1 258 302
	Décès	-	-	437 920	-	-	2 001 903	-	2 439 823
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	690 000	656 880	110 400	67 344	820 382	-	2 345 006
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	18	920 000	656 880	110 400	78 844	2 001 903	-	3 768 027

¹⁾ La RIA comprend les sommes auxquelles le membre de la haute direction visé a droit pour l'année de performance 2020, ainsi que les sommes pour la durée de la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi.

²⁾ « Autres » comprend les paiements initiaux aux termes des plans incitatifs à long terme antérieurs selon les modalités prévues dans le contrat d'emploi antérieur du membre de la haute direction visé.

³⁾ Au 31 décembre 2020, tous les membres de la haute direction visés étaient admissibles à la retraite, à l'exception de M. Stack et de M^{me} O'Reilly Wilks. Les provisions au titre de retraite de chaque document relatif au plan applicable ont été utilisées pour calculer les valeurs ci-dessus; les valeurs des attributions sont calculées au prorata en fonction du temps, selon la performance du trimestre précédent.

Annexe A – Liste de contrôle de l'information à fournir concernant la gouvernance

1 a)	Indiquer les administrateurs qui sont indépendants (tous sauf le président et chef de la direction)	Majorité de 11 sur 12
1 b)	Indiquer les administrateurs qui ne sont pas indépendants	Chef de la direction (page 53)
1 c)	Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants	Oui
1 d)	Indiquer les administrateurs qui sont également administrateurs d'autres émetteurs et le nom de ces émetteurs (aucun ne mettant en cause notre chef de la direction et aucun ne mettant en cause des membres du comité de la rémunération)	Voir le tableau à la page 57
1 e)	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques sans la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction	Oui
1 f)	Le président du conseil est un administrateur indépendant	Oui
1 g)	Relevé des présences de chaque administrateur	Voir le tableau à la page 31
2	Mandat écrit du conseil d'administration	Voir l'annexe B et le site www.transalta.com
3 a)	Description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil	Oui et site www.transalta.com
3 b)	Description de poste écrite pour le poste de chef de la direction	Oui
4 a)	Orientation des nouveaux administrateurs	Oui, voir à la page 64
4 b)	Programme de formation continue des administrateurs	Oui, voir à la page 65
5 a)	Code de conduite écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des employés	Oui, voir à la page 52
5 b)	Le conseil prend des mesures pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs	Oui, voir à la page 60
5 c)	Le conseil fait la promotion d'une culture d'éthique commerciale	Oui, voir à la page 53
6 a)	Le conseil suit une procédure pour trouver de nouveaux candidats aux postes d'administrateur	Oui, voir à la page 68
6 b)	Le conseil d'administration a un comité des candidatures composé entièrement d'administrateurs indépendants	Oui, voir à la page 72
6 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des candidatures	Voir à la page 72
7 a)	Procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Voir les pages 80 et 138
7 b)	Le comité de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants	Oui page 72
7 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de la rémunération	Voir à la page 70
8	Indiquer les comités permanents, outre le comité d'audit, le comité de la rémunération et le comité des candidatures et décrire leur fonction	Voir à la page 75
9	Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière et exposer la procédure d'évaluation	Voir à la page 67
10	Indiquer si l'émetteur a fixé ou non une limite à la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette limite ou ces mécanismes	Voir à la page 34
11 a)	Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateur	Voir à la page 61

12	Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon	Voir à la page 61
13	Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon	Voir à la page 61
14 b)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration	Voir à la page 61
14 c)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction	Voir à la page 61
15 a)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur	Voir à la page 61
15 b)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur	Voir à la page 61

Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance

Respect des normes de la NYSE

La Société doit respecter diverses lignes directrices et obligations en matière de gouvernance adoptées par la Bourse de Toronto (la « TSX »), les autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières, la Bourse de New York (la « NYSE ») et la SEC. Elle est inscrite à la cote de la NYSE, mais n'est pas tenue de se conformer à la plupart des règles de gouvernance de la NYSE auxquelles elle serait soumise si elle était une société des États-Unis. Néanmoins, les seules différences qui existent entre ses pratiques de gouvernance et celles des émetteurs des États-Unis sont les suivantes. Les règles de la NYSE exigent des émetteurs des États-Unis qu'ils soumettent à l'approbation des actionnaires tous les plans de rémunération en titres de capitaux propres (au sens attribué au terme *equity compensation plans* dans les règles de la NYSE), peu importe que ces plans visent des actions nouvellement émises, des actions non émises ou des actions que la Société a achetées sur le marché libre. Les règles de la TSX exigent que soient approuvés par les actionnaires les mécanismes de rémunération en actions qui comportent de nouvelles émissions d'actions et certaines modifications apportées à ces mécanismes, mais pas ceux qui visent uniquement des actions achetées sur le marché libre. Les règles de la NYSE exigent également que les émetteurs des États-Unis soumettent à l'approbation des actionnaires certaines opérations ou séries d'opérations connexes qui entraînent l'émission d'actions ordinaires ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires auxquelles sont rattachés ou seront rattachés au moment de leur émission, des droits de vote correspondant à 20 % ou plus des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation avant l'opération ou qui entraînent l'émission d'un nombre d'actions ordinaires ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires correspond ou correspondra à l'émission à 20 % ou plus du nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'opération. Les règles de la TSX exigent que soient approuvées par les actionnaires les acquisitions qui entraînent une dilution supérieure à 25 %. La TSX a également toute latitude pour exiger l'approbation des actionnaires pour toute émission de titres inscrits. La Société se conforme aux règles de la TSX dont il est question dans le présent paragraphe.

Annexe B – Lignes directrices générales en matière de gouvernance

TransAlta Corporation

Lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil

A. Introduction

Le conseil d'administration (le « conseil ») est responsable de la supervision de la gestion de TransAlta Corporation (la « Société »), en établissant des politiques et normes clés, y compris des politiques à l'égard de l'évaluation et de la gestion des principaux risques de la Société, de la révision et de l'approbation des plans stratégiques de la Société et du recrutement du président et chef de la direction. Le conseil a légalement le pouvoir et l'obligation d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société, y compris l'ensemble des actionnaires et de ses autres parties prenantes. Bien qu'il soit responsable de l'intendance de la Société, le conseil a délégué au président et chef de la direction et à l'équipe de la haute direction la responsabilité du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Le conseil surveille et évalue la performance et les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la Société par des rapports transparents et en temps opportun de la chef de la direction et de l'équipe de la haute direction.

Le conseil a adopté les lignes directrices suivantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

B. Organisation du conseil et participation au conseil

1) Indépendance du président du conseil

Le conseil a choisi de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction. Le président du conseil est élu chaque année par les actionnaires et il est indépendant de la direction et de la Société.

2) Description du poste de président du conseil

Les responsabilités du président du conseil sont énoncées dans une description de poste comprenant le rôle du président du conseil par rapport au conseil, à ses comités, au chef de la direction et à la Société, de façon générale.

3) Taille du conseil

Le conseil est d'avis qu'un nombre de 9 à 14 administrateurs suffit à assurer une diversité de connaissances et de compétences permettant une organisation efficace des comités et qu'il est suffisant pour assurer l'efficacité des réunions et du processus décisionnel.

Le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (le « comité ») examine chaque année la taille et la composition du conseil et, au besoin, recommande au conseil de les modifier.

4) Indépendance des administrateurs

Le conseil détermine annuellement l'indépendance de chaque administrateur en fonction des recommandations du comité. Un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a aucun lien important direct ou indirect ni aucun autre lien qui, de l'avis du conseil, risquerait vraisemblablement d'empêcher un membre d'exercer un jugement indépendant. Pour arriver à cette détermination, le conseil respecte les exigences prévues dans les règles et règlements des commissions de valeurs et Bourses canadiennes et américaines. Chaque administrateur est tenu de remplir une déclaration d'intérêt annuelle qui indique tous les postes de direction et au conseil occupés par ce dernier et s'il a des liens avec la Société ou avec l'une de ses filiales ou avec l'un des membres de son groupe. Le comité examine annuellement ces déclarations pour veiller à ce que la majorité des administrateurs soient indépendants. Le conseil entreprend aussi ce processus de détermination lors de la nomination de tout nouvel administrateur au conseil.

Tout ancien membre de la direction de la Société siégeant au conseil est considéré comme étant non indépendant aux fins de la gouvernance jusqu'à ce que la période d'attente réglementaire applicable soit respectée et que les

administrateurs indépendants jugent qu'aucun lien important, direct ou indirect, n'existe avec la Société en raison des anciennes fonctions et obligations du membre de la direction pour la Société.

En principe, le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les décisions en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la direction sont prises par les administrateurs indépendants ou un comité d'administrateurs indépendants.

5) Vote à la majorité pour les administrateurs et formulaire de procuration

Le conseil d'administration est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien de ses actionnaires. Les administrateurs se portent candidats à l'élection chaque année à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont la possibilité de voter en faveur de chaque candidat aux postes d'administrateur séparément, ou de s'abstenir de voter à leur égard.

Au cours d'une élection non contestée des administrateurs à une assemblée des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées et faisant l'objet d'une abstention pour l'élection de l'administrateur. Si tel n'est pas le cas, le candidat au poste d'administrateur doit présenter dans les plus brefs délais sa démission au reste du conseil afin que celui-ci l'examine. L'administrateur qui présente sa démission en vertu de cette politique ne participera à aucune réunion du conseil ou d'un sous-comité du conseil à laquelle sa démission est examinée. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. La démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Dans le cas où le conseil décide de ne pas accepter la démission, il publiera un communiqué de presse présentant les raisons de cette décision et devra par la suite en fournir une copie à la Bourse de Toronto et à tout autre organisme de réglementation dans la mesure requise en vertu de la loi applicable, y compris les règles de n'importe quelle bourse à la cote de laquelle la Société a inscrit des titres.

6) Critères applicables à la participation au conseil

Le comité examine chaque année la composition du conseil afin de s'assurer que celui-ci présente la meilleure composition de connaissances et d'expérience lui permettant de guider la stratégie à long terme et les activités commerciales continues de la Société. Cet examen tient compte de la diversité des compétences et de l'expérience, du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique. De plus, une attention particulière est portée aux départs à la retraite à venir, aux besoins en matière de relève, aux exigences particulières de composition des comités, à l'industrie, au marché et à la direction stratégique de la Société. Cette information est recueillie au moyen d'un questionnaire qui indique les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur en poste et des facteurs dont il faut tenir compte pour promouvoir la diversité et pour diriger l'orientation stratégique de la Société. Cette information est ensuite compilée sous forme de grille.

Si un poste devient vacant ou un besoin particulier se présente, le comité, avec le président du conseil, identifie les candidats potentiels à l'aide d'une entreprise de recrutement de professionnels ou à partir de sa propre liste évolutive de candidats et examine leurs compétences et leur convenance au conseil, à la suite de quoi le comité formule des recommandations au conseil pour la nomination ou l'élection des candidats. Il incombe au conseil de recommander des candidats qualifiés à l'élection au conseil par les actionnaires et de nommer des administrateurs au besoin pour pourvoir des postes ou assurer que les membres du conseil ont les compétences souhaitées entre les assemblées annuelles.

7) Changement des fonctions principales d'un administrateur

Un administrateur qui effectue un changement important dans ses fonctions principales doit en aviser le conseil afin que celui-ci puisse étudier, à l'aide du comité, l'incidence possible de ce changement sur la Société.

8) Orientation des nouveaux administrateurs

Les nouveaux administrateurs reçoivent un programme d'orientation et de formation qui comprend des renseignements écrits au sujet des devoirs et responsabilités des administrateurs, d'entreprise et des activités de la Société, les procès-verbaux et des documents des récentes réunions du conseil et des comités, des réunions individuelles avec les cadres supérieurs et les membres du conseil et des visites des lieux. Un manuel exhaustif à l'intention des administrateurs est également remis à chaque nouvel administrateur. Le programme d'orientation propre à chaque nouvel administrateur est conçu en fonction de ses besoins et domaines d'intérêt. Une formation spécialisée et indépendante est aussi offerte au besoin.

9) Formation continue des administrateurs

Il incombe à chaque administrateur de se renseigner au sujet d'entreprise de la Société et des faits nouveaux dans l'industrie. La direction aide les administrateurs en leur fournissant régulièrement des bulletins d'actualité à chaque réunion du conseil à laquelle ils participent en personne sur divers sujets se rapportant aux affaires, aux développements dans l'industrie ainsi qu'à l'évolution de la situation politique et l'économie dans les diverses régions où la Société fait affaire et dans le marché en général. Le conseil reçoit aussi des communications régulières de la part de la chef de la direction sur des faits nouveaux touchant l'entreprise, les progrès réalisés par la Société dans l'atteinte des objectifs et de la stratégie qu'elle s'est fixés et des mises à jour sur des sujets d'intérêt pertinents.

En outre, la direction mandate de temps à autre des conférenciers externes pour donner des exposés au conseil et à la direction sur des questions touchant la Société, l'industrie ou le marché. Les administrateurs participent également à des visites guidées des installations de la Société ou de ses fournisseurs et assistent à des exposés de la direction portant sur le fonctionnement de différents aspects d'entreprise de la Société. Ces exposés, discussions et visites guidées améliorent les discussions entre la direction et le conseil et offrent aux membres du conseil davantage de connaissances et d'éléments contextuels pour l'exercice de leurs fonctions.

Il est de plus recommandé aux administrateurs de prendre part à des cours de perfectionnement professionnel et de rester membres d'associations professionnelles qui assurent la formation continue des administrateurs. Tous les frais d'inscription à ces cours de perfectionnement ou d'adhésion à ces associations sont remboursés par la Société.

10) Âge de la retraite et relève

L'âge de la retraite pour les administrateurs membres du conseil est établi à 75 ans; toutefois, le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de l'âge de 75 ans si le conseil décide que la Société et le conseil bénéficieraient du maintien en fonction de cet administrateur.

Le comité examine chaque année la taille et la composition du conseil et étudie les besoins en matière de planification de la relève relativement aux membres afin de s'assurer que le conseil dispose des compétences et de l'expérience nécessaires. Le conseil examine également le besoin de continuité en son sein par rapport au besoin d'ajouter de nouvelles compétences pour assurer l'orientation de la Société.

11) Rémunération des administrateurs

Le comité examine annuellement la rémunération du président du conseil et des administrateurs et formule des recommandations au conseil lorsqu'il croit que des changements dans la rémunération sont nécessaires. À cette fin, le comité évalue le caractère concurrentiel de sa rémunération par rapport à celle d'autres sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada au sein de son groupe de référence au Canada. Le comité passe aussi en revue les données relatives à la rémunération compilées par des cabinets indépendants dans le cadre de l'évaluation du caractère concurrentiel de sa rémunération.

Selon le conseil, la propriété d'actions ou d'unités d'actions différées (les « UAD ») de la Société par les administrateurs est souhaitable et fait coïncider les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société. Une partie de la provision sur honoraires annuels d'administrateur est versée en actions et/ou en UAD de la Société. La Société a établi des exigences minimales en matière de détention d'actions ou d'UAD, en vertu desquelles chaque administrateur de la Société est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale équivalant à trois fois la provision sur honoraires annuels de l'administrateur dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil. De plus, les administrateurs nouvellement nommés sont tenus d'acquérir et de détenir l'équivalent d'une fois leur provision sur honoraires annuels dans les deux années qui suivent leur nomination au conseil.

C. Réunions du conseil et documentation

1) Ordres du jour et documentation

Le président du conseil et le chef de la direction, en collaboration avec le vice-président à la direction, Affaires juridiques, commerciales et externes (le « vice-président, Affaires juridiques ») et le secrétaire ou le secrétaire adjoint, déterminent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en veillant à ce que toutes les questions devant être traitées de la façon prévue dans les présentes lignes directrices fassent partie des ordres du jour prévus pour l'exercice. Avant chaque réunion, la direction distribue au conseil des renseignements écrits et les données nécessaires pour que les membres du conseil connaissent les sujets à l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil peut suggérer d'inclure d'autres points à l'ordre du jour.

2) Quorum

Le quorum est constitué de la majorité des membres du conseil présents en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3) Réunions et réunions à huis clos

Les cadres supérieurs sont invités à assister aux réunions du conseil au besoin.

La réunion des administrateurs indépendants sans la présence de la direction à chaque réunion du conseil prévue au calendrier tenue en personne constitue un point permanent à l'ordre du jour. Le président du conseil et le chef de la direction discutent de toutes les questions pouvant avoir été soulevées à ces réunions qui sont pertinentes pour le chef de la direction ou la direction.

D. Organisation et réunions des comités

1) Comités du conseil

Chaque comité fonctionne selon des règles approuvées. Les comités permanents du conseil sont les suivants : audit, finances et risques; ressources humaines; gouvernance, sécurité et développement durable. Le conseil peut former un nouveau comité ou dissoudre un comité existant s'il juge approprié de le faire, à condition que le conseil ait en tout temps un comité d'audit.

2) Affectation des membres des comités

Le conseil, sur les recommandations du comité, nomme les membres et présidents des comités. La recommandation du comité est tirée de consultations avec le président du conseil et chaque administrateur en vue d'utiliser des compétences particulières tout en reconnaissant et établissant un équilibre entre la nécessité de renouveler les idées et d'assurer la continuité des connaissances et un leadership.

3) Réunions des comités

Les présidents des comités, en collaboration avec les membres des comités, déterminent la fréquence (en conformité avec les règles de chaque comité) des réunions des comités. Le comité d'audit, des finances et des risques et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable se réunissent au moins chaque trimestre, le comité des ressources humaines se réunit au moins quatre fois par année et le comité de la performance des investissements se réunit au besoin. Chaque comité fait rapport au conseil relativement aux procédures de ses réunions. Selon un point permanent à l'ordre du jour, les administrateurs indépendants se réunissent sans la présence de la direction à chaque réunion des comités prévue au calendrier.

4) Ordres du jour des comités

Le président de chaque comité, en collaboration avec les membres pertinents de la direction ainsi que le vice-président, Affaires juridiques et le secrétaire ou le secrétaire adjoint, établit les ordres du jour des comités. Chaque comité s'assure, au moyen d'une liste de contrôle établie en fonction de ses règles, que toutes les questions devant être traitées, tel qu'il est indiqué dans ses règles, font partie de ses ordres du jour prévus pour l'année.

E. Responsabilités du conseil et de la direction

1) Lien du conseil avec la direction

Les membres du conseil peuvent s'adresser en tout temps à la direction pour obtenir des renseignements pertinents et il est recommandé à la direction d'utiliser de manière appropriée les compétences des membres du conseil. Des discussions ouvertes sont favorisées entre le conseil et les membres de la direction au sujet de questions se rapportant à la Société. Le conseil encourage également les membres de la haute direction à inviter de temps à autre aux réunions du conseil les employés qui ont les aptitudes pour devenir de futurs hauts dirigeants et qui pourraient en bénéficier.

2) Nomination du chef de la direction

Le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (le « CRH »), est chargé de recruter et de nommer le chef de la direction, et notamment d'approuver sa rémunération et tout contrat de travail.

3) Évaluation du chef de la direction

Le CRH évalue annuellement la performance du chef de la direction par rapport aux objectifs mutuellement établis par le CRH et celui-ci et approuvés par le conseil. Le président du conseil et le président du CRH transmettent l'évaluation de la performance au chef de la direction et au conseil. Le CRH utilise cette évaluation pour formuler des recommandations au conseil à l'égard de la rémunération variable du chef de la direction pour l'exercice.

4) Stratégie d'entreprise

La direction est responsable de l'élaboration de l'orientation et des plans stratégiques de la Société. Il incombe au conseil d'étudier, d'évaluer et d'approuver les plans stratégiques de la Société, et d'y contribuer et d'en superviser l'exécution. Chaque année, le conseil consacre du temps à l'examen, à l'analyse et à l'approbation des plans stratégiques de la Société et il reçoit des mises à jour à chaque réunion du conseil prévue au calendrier ainsi que des mises à jour périodiques du chef de la direction.

5) Limites du pouvoir de la direction

Le conseil a établi des lignes directrices générales en matière de pouvoirs qui identifient les limites du pouvoir de la direction et qui délimitent aussi les sphères de responsabilité nécessitant la participation du conseil. Certaines de ces sphères comprennent les changements organisationnels importants, l'élaboration de politiques, les budgets, les plans et les engagements financiers importants, les questions d'entreprise de même que les questions personnelles importantes. Ces lignes directrices imposent des limites au pouvoir de la direction en fonction de la nature et de l'importance de la mesure proposée.

6) Planification de la relève et perfectionnement de la direction

Le chef de la direction présente annuellement au CRH un rapport détaillé sur le perfectionnement de la direction et la planification de la relève. Le chef de la direction, en collaboration avec le CRH, recherche également, sur une base continue, un remplaçant dans l'éventualité d'une incapacité inattendue du chef de la direction. Le CRH examine et approuve les plans de relève de la direction et en fait rapport au conseil chaque année au besoin, mais au moins une fois l'an.

7) Évaluation des risques principaux

Il incombe au conseil de comprendre les principaux risques associés à l'entreprise de la Société et de veiller à ce que la direction ait mis en place des stratégies appropriées pour gérer ces risques. La direction doit voir à ce que le conseil soit bien informé de l'évolution de ces risques en temps opportun.

i) Gestion du risque d'entreprise

Le conseil a délégué au comité d'audit, des finances et des risques (le « CAFR ») la supervision de l'évaluation faite par la direction des principaux risques de la Société. La direction a adopté un système de gestion des risques d'entreprise complet axé sur le repérage des risques, la classification des risques, l'atténuation des risques et le repérage des risques résiduels et des risques extrêmes. Ces risques doivent être interprétés en fonction de la tolérance au risque approuvé par le conseil. Une fois par trimestre, la direction passe en revue avec le CAFR l'analyse de la Société relativement à l'évaluation des risques et des risques résiduels, y compris le repérage des changements du profil de risque, le cas

échéant. Le CAFR fait rapport trimestriellement au conseil de cet examen. Le conseil entreprend un examen exhaustif de l'évaluation de la direction chaque année ainsi que de son plan d'intervention.

La direction mène aussi une analyse exhaustive des risques par rapport aux avantages associés à tous les projets et à toutes les occasions de croissance portés à l'attention du conseil à des fins d'approbation.

ii) *Évaluation du risque lié à la rémunération*

Le conseil a délégué au CRH la supervision des risques liés à la rémunération. La direction a adopté un cadre d'examen des risques qui, conjugué à son examen de la gestion du risque d'entreprise, évalue les risques de la Société liés à la rémunération et cible les secteurs où la Société serait le plus vulnérable. Le conseil a adopté une politique de récupération de la rémunération pour prévenir les activités entraînant une prise de risques injustifiée. Le CRH entreprend un examen exhaustif annuel du risque lié à la rémunération et en fait rapport au conseil.

8) Contrôles internes

La Société cherche sans cesse à établir des contrôles applicables à diverses questions, notamment financières, pour permettre au conseil de s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités. La Société a adopté un cadre d'évaluation des contrôles internes et, de concert avec les auditeurs internes et externes, elle fait régulièrement rapport des questions de contrôles internes au CAFR, lequel fait ensuite rapport au conseil plénier.

La Société a un code de conduite qui décrit les principes et politiques clés régissant l'organisation et a adopté un code de conduite distinct pour les employés s'occupant de présenter l'information financière et de commercialiser les produits énergétiques. Le conseil, par l'entremise du CAFR, examine le rapport des employés à l'égard de leur conformité à ces codes et les politiques financières clés de la Société et est informé de toute dérogation soulevée aux termes de l'un de ces codes.

9) Pratiques relatives aux opérations d'initiés et à la communication de l'information

La Société a adopté une politique en matière d'opérations d'initiés, laquelle est examinée chaque année par le CAFR et fait l'objet d'un rapport au conseil. La politique exige, notamment, que les administrateurs et les membres de la direction respectent une période d'interdiction totale des opérations lorsqu'ils sont en possession d'une information importante non publique. Tous les administrateurs et les membres de la direction, qui sont considérés comme des initiés de la Société, doivent consulter le vice-président, Affaires juridiques, le secrétaire ou le secrétaire adjoint avant d'effectuer des opérations sur des titres de la Société et fournir une confirmation immédiatement après toute opération de ce genre.

Pour faciliter et favoriser les relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes, la Société a adopté une politique en matière d'interaction avec les actionnaires et une politique visant la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. Cette dernière exige également que le président du CAFR examine et approuve la diffusion de l'information financière tirée des états financiers de la Société. La Société est également dotée d'une politique relative aux opérations d'initiés, qui interdit à tout employé possédant de l'information importante non divulguée d'effectuer des opérations sur les titres de la Société avant que cette information soit rendue publique. Ces politiques sont examinées chaque année par le CAFR et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable, selon le cas, et font l'objet d'un rapport au conseil.

10) Conseillers externes pour les administrateurs

Si un administrateur a besoin des services d'un conseiller indépendant pour l'aider à traiter des questions relatives à ses responsabilités en qualité de membre du conseil, il peut retenir les services d'un tel conseiller aux frais de la Société à condition d'avoir d'abord obtenu l'autorisation du président du conseil. L'administrateur doit adhérer aux principes énoncés dans les règles du CRH en déterminant l'indépendance du conseiller.

F. Évaluation du conseil et du lien entre le conseil et la direction

1) Évaluation de la performance du président du conseil

Au cours de chaque année du mandat du président du conseil, le président du comité, pour remplir une partie du questionnaire d'évaluation du conseil et dans le cadre des rencontres individuelles avec chaque administrateur, évalue la performance du président du conseil par rapport à sa description de poste. Le président du comité résume les résultats, discute de l'évaluation avec le président du conseil et examine les résultats de cette évaluation au cours d'une discussion à huis clos avec le conseil. Les objectifs du président du conseil pour l'année à venir sont fondés sur les résultats de cet

examen. En outre, avant l'expiration du premier mandat du président du conseil, le comité s'appuie sur ces examens afin de formuler des recommandations au conseil à l'égard du renouvellement du mandat du président du conseil.

2) Évaluation de la performance du conseil, des comités, de chaque administrateur et des relations entre le conseil et la direction

Le président du conseil rencontre annuellement chaque administrateur pour obtenir son opinion au sujet de l'efficacité du conseil, des comités du conseil, des relations entre le conseil et la direction, de l'apport et de la performance de chaque administrateur, de l'apport de la direction et des travaux généraux du conseil. Afin de faciliter ces rencontres individuelles, des questionnaires relatifs aux évaluations du conseil et de chaque comité sont fournis à chaque administrateur pour que celui-ci les remplisse de façon anonyme. Les questionnaires portent sur des sujets en particulier et contiennent des questions à des fins de discussion, y compris (notamment) une évaluation globale de la performance du conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi que des questions visant à déterminer si le conseil est satisfait des initiatives stratégiques de la Société, des processus de gestion du risque de la Société, des processus d'information de la Société, du plan de planification de la relève de la direction, de la relation du conseil avec la direction, de la qualité et de la présentation en temps opportun de l'information fournie au conseil en vue des réunions, de l'exploitation du conseil et de ses comités et de la contribution de chaque administrateur.

Le président utilise aussi l'information obtenue au cours de cette évaluation afin de cerner les points qui pourraient être améliorés et les objectifs pour l'année à venir, et communique cette information au conseil au cours d'une discussion à huis clos. De plus, le président du conseil fait part de ses commentaires aux administrateurs lors de l'évaluation réalisée par leurs pairs et fournit des directives sur les points à améliorer, au besoin. Le président du conseil se sert également de cette information pour transmettre ses commentaires au chef de la direction quant à sa performance et aux fins de communications aux membres de la haute direction afin d'améliorer certains points qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

G. Relations et communications avec les actionnaires et les parties prenantes

1) Politique en matière de communications du conseil

Le conseil, ou son comité approprié, examine et approuve le contenu des principales communications de la Société à l'intention des actionnaires, des autres parties prenantes et du public investisseur, y compris les rapports trimestriels et annuels, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, la notice annuelle et tout prospectus et supplément pouvant être publiés.

Le conseil est d'avis qu'il incombe habituellement à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec la communauté financière, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public portant sur des questions touchant la direction et l'exploitation.

2) Communication avec les actionnaires et les autres parties prenantes

Le conseil est d'avis qu'il est important de prendre un engagement constructif envers ses actionnaires et les autres parties prenantes et a pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes puissent communiquer avec le conseil conformément à la politique en matière d'interaction avec les actionnaires de manière confidentielle ou en écrivant directement au conseil. Le nom de la personne-ressource pour communiquer avec le conseil se trouve dans cette politique et est également publié chaque année dans le rapport annuel de la Société. Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent, s'ils le désirent, communiquer avec le conseil de façon anonyme.

En outre, le conseil a adopté la pratique du vote consultatif non contraignant annuel portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. La Société est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour continuer d'avoir de bonnes relations et communications avec ses actionnaires et les autres parties prenantes et continuera à évaluer ses pratiques compte tenu des faits nouveaux et autres initiatives en matière de gouvernance.

TransAlta Corporation

110 - 12th Avenue SW

Box 1900, Station "M"

Calgary, Alberta

Canada T2P 2M1

403.267.7110

www.transalta.com